

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 JUILLET 2020

PROCÈS-VERBAL

Ordre du jour

Conseil municipal du 15 juillet 2020

Cité des Congrès - 9h00

- | | | | |
|----|--|----------------|--------------|
| 1 | Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 30 avril 2020 – Approbation. | Page 6 | Mme la Maire |
| 2 | Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal. | Page 8 | Mme la Maire |
| 3 | Délégation des attributions du Conseil municipal. | Page 10 | Mme la Maire |
| 4 | Groupes de conseiller.e.s - Moyens des conseiller.e.s - Droit à la formation – Dispositions diverses – Approbation. | Page 10 | Mme la Maire |
| 5 | Conseil municipal – Commissions – Création – Composition. | Pages 11 et 12 | Mme la Maire |
| 6 | Commission permanente d'appel d'offres – Création – Désignation des membres. | Page 13 | Mme la Maire |
| 7 | Commission permanente de délégation de service public et de concession de services– Création – Désignation des membres. | Pages 14 et 15 | Mme la Maire |
| 8 | Commission consultative des services publics locaux – Création - Détermination de la composition – Désignation des membres. | Page 15 | Mme la Maire |
| 9 | Centre communal d'action sociale (CCAS) – Conseil d'administration – Nombre d'administrateurs et désignation des représentants de la Ville. | Page 15 | Mme la Maire |
| 10 | Caisse de crédit municipal de Nantes – Conseil d'orientation et de surveillance – Désignation des représentants de la Ville. | Pages 16 et 17 | Mme la Maire |
| 11 | Sociétés d'économie mixte – Sociétés publiques locales – Société par actions simplifiée – Désignation des représentants de la Ville. | Page 17 | Mme la Maire |
| 12 | Groupements d'intérêt public – Désignation des représentants de la Ville. | Page 17 | Mme la Maire |
| 13 | Syndicats mixtes – Désignation des représentants de la Ville. | Pages 17 et 18 | Mme la Maire |
| 14 | Établissements publics de coopération culturelle – Désignation des représentants de la Ville. | Page 18 | Mme la Maire |
| 15 | Établissements publics médico-sociaux – Désignation des représentants de la Ville. | Page 18 | Mme la Maire |
| 16 | Établissements publics locaux d'enseignement du premier degré – Conseils d'école – Désignation des représentants de la Ville. | Pages 18 et 19 | Mme la Maire |
| 17 | Établissements publics locaux d'enseignement du second degré – Conseils d'administration – Désignation des représentants de la Ville. | Page 19 | Mme la Maire |
| 18 | Établissements d'enseignement privé du premier degré sous contrat d'association – Organismes de gestion – Désignation des représentants de la Ville. | Page 19 | Mme la Maire |

19	Établissements publics d'enseignement supérieur – Désignation des représentants de la Ville.	<i>Pages 19 et 20</i>	Mme la Maire
20	ACCOORD – Désignation des représentants de la Ville.	<i>Page 20</i>	Mme la Maire
21	AURAN – ADIL – Agence France Locale – Désignation des représentants de la Ville.	<i>Page 20</i>	Mme la Maire
22	Associations, fonds de dotation et organismes divers – Désignation des représentants de la Ville.	<i>Page 20</i>	Mme la Maire
23	Vie associative – Fonds de soutien exceptionnel aux associations nantaises - Troisième répartition de subventions – Conventions - Avenants – Approbation.	<i>Pages 21 à 26</i>	Mme BERTU
24	Fonds de soutien exceptionnel aux acteurs culturels du territoire - répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.	<i>Pages 26 à 30</i>	M. SEASSAU
25	Développement culturel – Troisième répartition de subventions – Conventions et avenants – dispositions diverses - Approbation.	<i>Pages 30 et 31</i>	M. SEASSAU
26	Culture – Équipements en régie, établissements publics et structures conventionnées – Dispositions diverses – Conventions et avenant – Approbation.	<i>Pages 31 et 32</i>	M. SEASSAU
27	Politique publique du patrimoine – Subventions – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Approbation.	<i>Pages 32 à 34</i>	M. CHATEAU
28	Changement de dénomination d'équipement public - Dénomination de voie publique - Approbation.	<i>Pages 34 à 36</i>	M. CHATEAU
29	Quartier Nantes Nord – Restructuration et extension des groupes scolaires Chauvinière et George Sand / Camille Claudel – Désignation des membres du jury de maîtrise d'œuvre – Approbation.	<i>Pages 36 à 39</i>	Mme RODRIGUEZ
30	Conditions d'accueil d'élèves de l'Institut d'éducation motrice de la Marrière au sein des écoles élémentaire Port Boyer et primaire Julien Gracq – Conventions – Approbation.	<i>Page 40</i>	Mme RODRIGUEZ
31	Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre – Approbation.	<i>Pages 40 et 42</i>	Mme RODRIGUEZ
32	Politique publique « Familles et parentalité » – Répartition de subventions – Conventions – Approbation.	<i>Pages 43 et 44</i>	Mme NAULIN
33	Politique publique petite enfance – Crèches associatives et de l'ESS – Conventions et avenants – Approbation.	<i>Page 44</i>	Mme NAULIN
34	Politique publique petite enfance – Lieux d'Accueil Enfants-Parents – Convention -- Approbation.	<i>Page 45</i>	Mme NAULIN
35	Politique Jeunesse – Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) – Accord de groupement modificatif – Associations Adolescence et Jeunesse – Deuxième répartition de subventions – Avenants – Approbation.	<i>Pages 46 et 47</i>	Mme LANGLOIS
36	Associations œuvrant dans le domaine de la santé – Subvention d'investissement à l'association CLUB-HOUSE FRANCE – Approbation.	<i>Pages 48 et 49</i>	Mme COLLINEAU
37	Sports - Troisième répartition de subventions - Conventions et avenants - Approbation.	<i>Pages 49 et 50</i>	M. REBOUH

38	Actions de coopération et de solidarité internationales – Soutien aux projets Subventions – Conventions – Avenant – Approbation.	<i>Pages 51 et 52</i>	M . GUISSÉ
39	Echanges internationaux – Soutien aux projets – Subventions – Conventions et Avenant – Approbation.	<i>Page 53</i>	M . MARAIS
40	Comptes de Gestion du Receveur des Finances de la Ville de Nantes pour l'exercice 2019 – Budget principal Ville – Approbation.	<i>Page 53</i>	M. BOLO
41	Compte Administratif 2019 – Budget principal Ville – Approbation.	<i>Pages 54 à 66</i>	M. BOLO
42	Affectation du Résultat des budgets Ville – Approbation.	<i>Page 67</i>	M. BOLO
43	Décision Modificative 2020 n°2 (Budget supplémentaire) et dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation.	<i>Pages 67 à 73</i>	M. BOLO
44	Dispositions fiscales diverses - Neutralisation des effets de la réforme de la fiscalité directe locale – Mise en place d'une exonération partielle de deux ans de taxe foncière bâtie pour les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation – Approbation.	<i>Pages 74 et 75</i>	M. BOLO
45	Transactions immobilières diverses – Approbation.	<i>Page 75</i>	M. BOLO
46	Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Télétravail - Dispositions diverses – Approbation.	<i>Pages 76 à 79</i>	Mme BASSAL
47	Dispositions relatives aux marchés publics – Fonctionnement et travaux – Approbation.	<i>Pages 79 et 80</i>	M. BOLO
48	ACCOORD - Accueils de loisirs et séjours de vacances – Avenant n° 2 au contrat de délégation de service public – Approbation.	<i>Page 81</i>	Mme RODRIGUEZ
49	Rapport des délégataires de service public 2019 – Information.	<i>Pages 81 et 82</i>	BOLO
50	Sociétés Anonymes d'Economie Mixte, Sociétés Publiques Locales - Rapports 2019 des administrateurs désignés par la Ville – Approbation.	<i>Pages 81 et 82</i>	BOLO
51	Caisse de crédit municipal de Nantes – Rapport d'activité 2019 – Information - Convention - Approbation.	<i>Pages 82 et 83</i>	BOLO
52	Rapport 2019 du cocontractant de contrats de partenariat – Information.	<i>Page 83</i>	BOLO

SÉANCE DU 15 JUILLET 2020

Convoquée le jeudi 9 juillet 2020

La séance débute à 9 heures.

Elle est présidée par Mme Johanna ROLLAND.

Assistée de : M. ASSEH, Mme LAERNOES, M. REBOUH, Mme BASSAL, M. RIOM, Mme BERTU, M. BOLO, Mme RODRIGUEZ, M. SEASSAU, Mme NAULIN, M. QUÉRO, Mme HAKEM, M. LE TEUFF, Mme COLLINEAU, M. SALAÛN, Mme BASSANI, M. CHATEAU, Mme BONAMY, M. MARAIS, Mme BIR, M. BOUTIN, Mme PIAU, M. CITEAU, Mme BENÂTRE, M. GUISSÉ, Mme LANGLOIS,

Sont également présents : M. PROCHASSON, M. COCOTIER, Mme ROBERT, M. AZZI, Mme LEFRANC, Mme BLIN, M. DANTEC, M. OUGGOURNI, Mme COUSSINET, M. MARTIN, M. TALLEDEC, M. FOURNIER, M. TRICHET, Mme JEN, M. SOBCZAK, Mme BOISRAMÉ, M. PASCOUAU, Mme GOUEZ, Mme FIGULS, Mme COPPEY, M. BOULÉ, Mme VITOUX, Mme VIALARD, Mme VINCENT, M. SALECROIX, M. GUINÉ, M. JOUIN, M. BOURDON, Mme VAN GOETHEM, Mme AMROUCHE, Mme GUERRA, M. THIRIET, Mme GARNIER, M. BAINVEL, M. RICHARD, Mme WEISS, M. HUCHET, Mme OPPELT, Mme EL HAÏRY, M. CHOMBART DE LAUWE.

Sont absents et excusés : Mme SOTTER (pouvoir à M. Trichet), M. BELHAMITI (pouvoir à M. Huchet).

Secrétaire

Mme VINCENT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

IV – 6

La séance est ouverte à 9 h 05.

M. ASSEH, Adjoint, procède à l'appel.

Mme la MAIRE – Bonjour à chacune et à chacun. Un petit rappel en ce qui concerne le port du masque : je propose que nous fixions une règle assez simple, qui est que dans la mesure du possible, chacune et chacun garde son masque, sauf lorsque nous prenons la parole, ce qui est évidemment plus aisé pour les uns et pour les autres.

Deuxième élément lié indirectement à ce sujet : vous avez sans doute vu que dans les indicateurs nationaux, la Région est repassée en rouge confirmé ce matin. J'aurai le préfet dans la journée pour faire un point avec lui sur la situation. C'est évidemment lié à ce qui se passe en Mayenne et non pas directement à ce qui se passe en Loire-Atlantique. Néanmoins, chacun imagine que cela a aussi des conséquences sur notre département, puisque le fonctionnement par zone, vert ou rouge, vaut par région et non par département. Je vous propose donc de manière informelle, mais cela me paraît utile pour l'ensemble de notre assemblée, que lorsque j'aurai un retour du préfet sur cette situation dans la journée, je le partage dans l'enceinte de notre assemblée.

Nous avons pour démarrer ce matin à désigner une secrétaire de séance. Je propose Fanny Vincent. Merci.

Mme la MAIRE donne lecture du dossier n° 1, intitulé :

Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 30 avril 2020 – Approbation

Mme la MAIRE – Nous avons à approuver le procès-verbal du 30 avril dernier. S'il n'y a pas de remarques sur ce procès-verbal, je le mets aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme la MAIRE – Avant de passer à la délibération 2, qui concerne le compte rendu des délégations, nous avons, Mesdames et Messieurs, chers collègues, un temps d'hommage qui est prévu pour trois anciens élus qui ont siégé dans cette assemblée. Je vous propose que nous démarrions notre conseil municipal par ce temps particulier.

Mesdames et Messieurs, chers élus, chers anciens élus – je crois avoir vu Madame Guibert, Madame Seyse, Monsieur Lannuzel, Monsieur Préneau –, Mesdames et Messieurs les membres des familles des anciens élus concernés, avant d'ouvrir notre conseil municipal, je souhaite rendre hommage à trois anciens élus qui nous ont quittés ces derniers mois : Bertrand Vrain, le 26 février, Jean Ginet, le 16 avril et Jacqueline Tusques, le 11 mai. Le contexte sanitaire ne nous a malheureusement pas permis de le faire avant. C'est donc aujourd'hui que nous allons leur rendre l'hommage qui leur est dû.

Jacqueline Tusques, Jean Ginet, Bertrand Vrain, ce sont naturellement trois personnalités, trois sensibilités, trois parcours, trois vies, trois moments dans la vie de Nantes. Jean Ginet a été élu en 1983 et il sera adjoint aux sports jusqu'en 1989. Jacqueline Tusques a été, de 1989 à 1995, conseillère subdéléguée aux élections, à l'économat, à la police administrative. Bertrand Vrain a, quant à lui, été élu municipal de 2000 à 2014 occupant de nombreuses fonctions de conseiller délégué à l'hygiène, à la sécurité du travail, à la formation du personnel puis au plan de mobilité des entreprises, auxquels se sont ajoutés, à compter de 2008, les déplacements doux. Les uns et les autres ont apporté leur engagement, leurs convictions, leur passion dans chacune de leurs fonctions municipales et bien au-delà de celles-ci.

Bertrand Vrain, ingénieur de formation, a abordé ses responsabilités électives et ses engagements politiques avec la rigueur d'un scientifique. Esprit sans cesse en alerte, il a fait preuve, dans toutes ses fonctions, d'une très forte exigence. C'était un militant, un militant

IV – 7

révolté contre les injustices. Il militait comme un scientifique travaille : avant de s'opposer, il voulait comprendre, analyser. Pour lui, il y avait toujours plusieurs alternatives et il fallait réfléchir avant de choisir la meilleure. Son parcours politique l'a mené du PSU aux Alternatifs. Homme d'action et d'engagement, il associait conscience écologiste et recherche de justice sociale. Bertrand Vrain était une personnalité entière, avec de fortes convictions, au service de combats auxquels il tenait, comme celui qu'il a mené contre le projet d'aéroport. Il avait aussi de vraies capacités d'échange, d'écoute, et était très présent dans la vie nantaise. Durant les cinquante années de ses engagements, les luttes qu'il a menées ont été irriguées de son optimisme. Il croyait avant tout à la force du collectif.

Jean Ginet, lui, était l'homme d'une passion, le sport, qu'il avait mise au service des Nantaises et des Nantais. Oui, il aimait le sport, lui qui allait, sur son dériveur, dans la baie de La Baule ou à Saint-Jean-de-Monts, skiant, pratiquant le golf beaucoup plus tard, marchant toujours, lui qui soignait les joueurs du Football club de Nantes et les cyclistes de l'équipe Gitane de Bernard Hinault. Jean Ginet, c'est l'histoire d'un enfant de la République, repéré par un instituteur, et qui rejoint le Prytanée militaire de La Flèche, où il est alors éloigné de sa famille. C'est l'histoire de cet enfant qui, plus tard, devient médecin militaire, fait un passage à Marrakech, où il participe à des expérimentations scientifiques. Du Maroc, il rejoindra ensuite la France, où il créera, en 1967, au CHU de Nantes, le premier service de physiologie et d'exploration fonctionnelle. Pour ses recherches médicales et scientifiques, il lui a été remis la Légion d'honneur. Jean Ginet était un scientifique, un amoureux du sport, mais aussi un littéraire, un passionné d'actualité et un peintre, qui a exposé de nombreuses œuvres durant les quinze dernières années de sa vie. Quand il faisait quelque chose, il le faisait bien, il le faisait à fond, nous a confié son fils Bertrand.

C'était aussi la nature de Jacqueline Tusques. Quand elle disait qu'elle agissait, elle agissait dans une ouverture totale à l'autre et à ses différences. C'était une personne dont ses proches se souviennent qu'avec elle, ils pouvaient parler de tout, une personne joyeuse, se positionnant toujours du côté du bonheur, du côté de celles et ceux qui refusent de se laisser envahir par des sentiments négatifs. Jacqueline Tusques était une femme de valeurs et de convictions. Militante engagée au Parti socialiste, elle était passionnée par le monde culturel, les expositions, les conférences, le cinéma, le théâtre. Elle marchait chaque année contre le cancer du sein avec Odyssée. Celles et ceux qui ont eu la chance de la connaître savent l'intelligence humaine qui était la sienne. Elle qui avait toujours un livre dans les mains était uneoureuse de Nantes. Arrivée dans notre ville en 1968, elle avait une passion pour son histoire, dont elle a écrit d'inoubliables épisodes dans *Les Annales de Nantes et du Pays nantais*, de la gare à l'hôpital Saint-Jacques. Elle était toujours là où l'on avait besoin d'elle, nous a confié Patrick Rimbart, toujours. Fidèle en amitié, Jacqueline était aussi engagée dans de nombreuses associations de l'éducation populaire, mais aussi du Secours populaire, l'Association des paralysés de France ou encore à la Société protectrice des animaux.

Bertrand Vrain, Jean Ginet, Jacqueline Tusques, trois vies singulières, rythmées par des passions et des combats tout aussi singuliers, trois vies qui, au-delà de leur engagement au service des Nantaises et des Nantais, témoignent d'un rapport aux autres marqué, je crois, par la modestie, par la volonté de faire plutôt que de dire.

Bertrand Vrain, c'est vrai qu'il parlait peu et pouvait même parfois sembler austère, nous a rapporté une ancienne camarade. Mais c'était quand on ne le connaissait pas. Jean Ginet, lui aussi, s'ouvrait parfois peu, pudique... Enfin, Jacqueline Tusques, tous ceux qui ont travaillé à ses côtés s'en souviennent comme d'une femme discrète, qui n'aimait pas forcément être au-devant de la scène.

Alors, pour leur rendre hommage, pour rendre hommage à Bertrand Vrain, Jean Ginet et Jacqueline Tusques, je voudrais citer quelques mots de Richard Desjardins, qui a signé l'une

IV – 8

des chansons que Jacqueline préférerait, des mots qui en disent long sur le souvenir que ces trois personnes laisseront : « quand j'aime une fois, c'est pour toujours ! »

Chers collègues, je vous propose d'adresser en notre nom à tous aux familles de Bertrand Vrain, de Jean Ginet et de Jacqueline Tusques nos plus sincères condoléances, et d'observer une minute de silence.

Une minute de silence est observée en hommage à Bertrand Vrain, Jean Ginet et Jacqueline Tusques.

Mme la MAIRE – Je vous remercie. Chers collègues, je vous propose de reprendre notre ordre du jour.

—————

Mme la MAIRE donne lecture du dossier n° 2, intitulé :

Conseil municipal – Décisions prises par délégation du Conseil municipal

Mme la MAIRE – Nous avons, en délibération n° 2, le compte rendu des différentes délégations. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil prend acte.

Mme la MAIRE – Il y a une demande d'intervention. Allez-y.

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Madame le Maire, bonjour. Vous nous demandez de prendre acte des décisions qui sont de natures très diverses. Il y a des baux, des contrats, des garanties d'emprunt, la tarification des piscines, mais ce qui a frappé l'ensemble de notre groupe, y compris ceux qui siègent depuis longtemps dans cette enceinte, c'est le nombre de décisions qui concernent des agents de la Ville qui ont été agressés. Au total, dix décisions sur une période d'un mois. Elles concernent 17 agents, agressés entre septembre 2019 et avril 2020. Treize d'entre eux auraient été agressés pendant le seul mois d'avril 2020.

Là-dessus, dans votre délibération, pas un mot d'explication. L'exposé des motifs aurait pu permettre d'en savoir plus, mais non, pas un mot. Et pourtant, certaines délibérations que vous nous soumettez sont très précises. Elles vont loin dans le détail. Par conséquent, Madame le Maire, pourriez-vous, s'il vous plaît, nous en dire davantage sur ces agressions ? L'augmentation des agressions en avril est-elle liée au seul confinement ? Comment vont les victimes ? Quelle est la gravité de ces agressions ? Quels sont les services concernés ? Le CHSCT a-t-il été saisi du problème ? Enfin, un suivi psychologique des agents est-il prévu, notamment pour les aider à retourner sur le terrain sans avoir la boule au ventre ?

Au surlendemain de la mort de Philippe Montguillot, le chauffeur de bus sauvagement agressé à Bayonne alors qu'il se contentait de faire son travail, de servir le public, ce silence, selon nous, ne peut qu'alimenter l'inquiétude des Nantais. On ne peut pas risquer sa vie pour un ticket non composté. Ce n'est pas possible. Face aux agressions qui se multiplient et sont toujours plus violentes, malheureusement, le dialogue et la pédagogie ne suffisent plus.

Concrètement, que prévoyez-vous pour protéger les agents afin que cela ne se reproduise pas ? Les Nantais ne sont pas dupes. La soudaine notoriété de Dijon ou de Bayonne au palmarès des violences urbaines n'a malheureusement rien résolu de l'insécurité devenue chronique à Nantes. Enfin, à l'avenir, il serait utile d'éclairer les élus chaque année en conseil municipal sur ce sujet dans le cadre du bilan social de la collectivité, avec des chiffres détaillés et des évolutions annuelles, afin de pouvoir, ensemble, vérifier que nos agents sont mieux protégés dans leurs missions de service public.

Je vous remercie.

IV – 9

Mme la MAIRE – Merci. Aïcha Bassal.

Mme BASSAL, Adjointe – Merci, Madame la Maire. Monsieur le Conseiller municipal, tout d'abord, vous précisez effectivement qu'il y a eu, comme vous le voyez dans cette délibération, la défense de nos agents. Il s'agit là principalement d'outrages, de violences légères, mais aussi de menaces. C'est-à-dire qu'à partir du moment où un de nos concitoyens menace un de nos agents, une procédure mise en place. Vous pouvez à la fois compter sur moi et sur l'ensemble de mes collègues pour protéger au mieux les agents qui sont sur l'espace public, puisqu'en l'occurrence, ce sont essentiellement des policiers municipaux qui sont concernés.

Mme la MAIRE – Merci. Quant à la rédaction de la délibération, vous le savez, c'est une délibération légale, mais naturellement, je suis tout à fait ouverte à ce que nous puissions, sur ce sujet, partager l'ensemble des éléments de la collectivité. La sécurité de nos concitoyens n'est pas négociable, la sécurité de nos agents non plus. C'est la raison pour laquelle l'ensemble des équipes sont attachées à la plus grande vigilance sur ces sujets. Cela signifie une réponse graduée, une réponse proportionnée et un accompagnement individuel de chaque agent concerné par ce type de situation. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Madame Amrouche.

Mme AMROUCHE, Conseillère municipale – Madame le Maire, j'ai juste une petite question à vous poser. Vous avez prolongé de deux mois les abonnements à la bibliothèque municipale. Ma question est : qu'en est-il pour la patinoire de Nantes, s'agissant des abonnements ?

Mme la MAIRE – Merci. Je propose qu'Aymeric Seassau fasse d'abord un petit point sur les deux mois de prolongement. Vous conviendrez que le sujet n'est pas tout à fait le même, entre la médiathèque et la patinoire. Mais je vais néanmoins essayer d'y répondre.

M. SEASSAU, Adjoint – Quelques mots pour vous dire que le confinement a permis d'augmenter l'utilisation de nos ressources numériques de près de 300 %. Durant cette période très particulière, l'accès aux livres, à la lecture, aux produits culturels qui sont disponibles dans nos médiathèques a continué. Ils ont continué à circuler et vous verrez que nous aurons l'occasion, plus tard, dans la journée, de reparler de ce qui est possible, à l'heure actuelle, nos médiathèques, pour permettre de disposer de paniers culture et le retour à la circulation des livres avec ces abonnements qui ont été prolongés et qui continuent d'être utilisés. C'était notamment souhaitable, puisqu'il y a eu pendant deux mois de nombreux documents, des milliers, des dizaines de milliers, pour être exact, de documents qui étaient hors des murs des bibliothèques et qu'il a fallu récupérer. Il était donc souhaitable que nous prolongions ces abonnements.

Mme la MAIRE – Merci. Sur la question de la patinoire, un premier élément de réponse et ensuite, Ali Rebouh fera le point avec les différentes équipes et pourra, le cas échéant, apporter une réponse plus détaillée. Vous conviendrez, Madame, que la question ne se pose pas tout à fait de la même manière. En ce qui concerne les médiathèques et bibliothèques, Aymeric Seassau l'a évoqué, notre souhait était, y compris dans la période de confinement, que l'accès à la culture et donc, l'accès à la lecture soit rendu possible tout en enclenchant en effet la prolongation des abonnements. La question ne se pose pas de la même manière pour la patinoire, tout simplement parce que je ne vois pas comment nous pouvions permettre aux Nantais de continuer à patiner hors de la patinoire. Ce n'était pas tout à fait la même chose que pour la lecture. Sur la question stricte de la prolongation de l'abonnement en tant que tel, Ali Rebouh fait un point avec les équipes et reviendra vers vous le cas échéant dans la journée. Mais je redis qu'il me semble s'agir de deux sujets d'une nature différente.

S'il n'y a pas d'autres interventions, nous passons à la délibération n° 3.

IV – 10

Mme la MAIRE donne lecture du dossier n° 3, intitulé :

Délégation des attributions du Conseil municipal

Mme la MAIRE – Cette délibération concerne la délégation des attributions du Conseil municipal. Je redis peut-être simplement de quoi il s'agit pour la bonne information de l'ensemble de notre assemblée et de ceux qui nous suivent et nous écoutent. Naturellement, dans une grande ville comme la nôtre, notre assemblée ne peut pas gérer l'ensemble des sujets au quotidien. Ne serait-ce que le rythme de nos conseils municipaux ne permettrait pas d'avoir cette réactivité chaque semaine et même, chaque jour. C'est la raison pour laquelle, en début de mandat, le Conseil délègue certaines attributions au maire et à l'exécutif, comme dans toutes les collectivités locales du pays. Naturellement, l'impératif démocratique nécessite que toutes les décisions prises en application de ces délégations le soient sous le contrôle du Conseil. C'est la raison pour laquelle elles sont soumises lors du conseil le plus proche, pour que les élus puissent poser l'ensemble des questions qu'ils souhaitent. C'est par exemple ce que nous venons de faire sur la délibération précédente.

Sur le fond, maintenant, je vous propose de vous épargner la lecture exhaustive de la délibération que vous avez tous sous les yeux. En synthèse, nous pouvons peut-être retenir les quelques points qui ont pu évoluer. D'abord, certaines délégations ont pu être supprimées, parfois simplement du fait de questions d'ajustement réglementaire. Je suis à votre disposition pour toute autre question sur ce sujet. D'autres délégations figuraient parfois dans d'autres délibérations et ont été intégrées dans celle-ci pour une meilleure cohérence et une meilleure lisibilité. C'est par exemple tout ce qui est relatif aux emprunts. C'est une partie importante de cette délibération. Il a semblé plus logique de l'intégrer dans cette délibération de principe et de conseil municipal de début de mandat sans que cela entraîne aucun changement sur le fond puisque, pour ceux qui l'auront regardée attentivement, vous aurez noté qu'il s'agit exactement des mêmes limites que dans le dernier mandat. Enfin, certaines délégations ont été ajoutées parce que cela a été rendu possible depuis 2014 et qu'elles présentaient un intérêt pratique évident. Je pense aux questions de dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, pour ne prendre que cet exemple. Enfin, sur la commande publique, nous avons tout simplement procédé à la mise à jour des montants des seuils réglementaires, qui ont eux-mêmes évolué.

Voilà pour rappeler brièvement quelles sont les principales dispositions qui figurent dans cette délibération.

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme la MAIRE donne lecture du dossier n° 4, intitulé :

Groupes de conseillers – Moyens des conseillers – Droit à la formation – Dispositions diverses – Approbation

Mme la MAIRE – Chers collègues, nous allons maintenant passer à une partie importante de ce conseil municipal, qui concerne les différentes désignations. Mais auparavant, nous devons voter sur la délibération n° 4, qui, elle, concerne les groupes d'élus et les moyens mis à leur disposition. Vous voyez que nous proposons que l'enveloppe de rémunération, notamment des collaborateurs de groupe, soit fixée par notre Conseil à hauteur de 30 %. Je mets cette délibération n° 4 aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

IV – 11

Mme la MAIRE – En ce qui concerne l'ensemble des désignations qui sont à suivre, je vous propose, si le Conseil en est d'accord à l'unanimité, de procéder au vote à main levée. Y a-t-il une ou des demandes de vote à bulletin secret sur les différentes désignations qui vont suivre, à l'exception du vote pour le CCAS, puisque là, la loi nous oblige à procéder à bulletin secret ?

L'assemblée est d'accord pour un vote à main levée pour les différentes délibérations à venir. Merci.

Mme la MAIRE donne lecture du dossier n° 5, intitulé :

Conseil municipal – Commissions – Création – Composition

Mme la MAIRE – Je vous propose de prendre, pour commencer, la délibération n° 5. Celle-ci concerne la création des différentes commissions qui vont régir le bon fonctionnement de notre assemblée, avec deux types de commissions et deux sujets qu'il me paraît important de relever. Le premier, ce sont les commissions facultatives que nous avons mises en place dès 2014. En 2014, j'avais souhaité, nous avons souhaité élargir la commission qui concerne l'attribution des places en crèche, celle qui concerne l'attribution des dérogations pour les cartes scolaires et celle qui concerne enfin l'attribution des logements sociaux. J'avais souhaité que nous puissions intégrer un représentant de l'opposition dans ces commissions, pour deux raisons. D'abord, pour faire valoir les droits de l'opposition et ensuite, pour assurer aux Nantaises et aux Nantais la transparence sur ces sujets. En cohérence avec la composition renouvelée de notre assemblée et le fait que nous avons deux groupes de minorité ou d'opposition, nous proposons d'élargir la composition de ces commissions pour que chacune de ces oppositions ou minorités puisse être représentée dans ces trois commissions importantes pour la vie quotidienne des Nantaises et des Nantais.

Le deuxième sujet de cette délibération concerne la création des six commissions que je qualifierai de commissions « pré-conseil municipal ». Les six commissions proposées sont les suivantes : la première, « transition écologique, santé, égalité, longévité, solidarités », la deuxième, « urbanisme et politique de la ville », puis « vie sociale », puis « culture et patrimoine international et coopération décentralisée », puis « personnel et affaires générales », puis « finances ».

Là aussi, dans l'état d'esprit qui est le mien, dans l'état d'esprit qui est le nôtre, nous proposons que le groupe politique conduit par Madame Garnier puisse assurer la présidence de la commission « finances », et nous proposons que le groupe politique présidé par Madame Oppelt puisse assurer la présidence de la commission « personnel et affaires générales ». C'est, là aussi, une question de modernité dans le fonctionnement démocratique de notre assemblée. Voilà donc les points principaux qui sont inclus dans cette délibération n° 5.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Bonjour à tous. Nous prenons note de la proposition qui nous est faite de pouvoir présider la commission des finances, comme nous le faisons auparavant dans le précédent mandat avec beaucoup d'intérêt.

Je me permets de revenir quelques instants sur les intitulés des commissions que vous venez de présenter. Certains sont très détaillés et d'autres sont très courts. Nous nous connaissons un peu maintenant, Madame le Maire. Je ne crois pas que vous soyez femme à laisser tout cela au hasard. Nous avons pris connaissance d'éléments de longévité, de transition écologique, de relations internationales, qui figurent dans les intitulés des commissions et à juste titre. Ce sont des sujets qui vont légitimement nous occuper dans les mois et les années à venir.

IV – 12

Et nous vous faisons part aussi de notre surprise concernant l'intitulé de la commission « vie sociale », qui regroupe beaucoup de thématiques essentielles qui relèvent de compétences directes de la municipalité, qui sont : l'éducation, à laquelle je sais que vous êtes très attachée, et nous le sommes tous, le sport et également, la sécurité.

Je crois que ce sont des problématiques qui sont extrêmement présentes à Nantes : l'éducation, qui doit être une priorité, le sport, avec les Jeux olympiques 2024 qui auront lieu en France, vous le savez, au cours de ce mandat, et bien sûr, la question de la sécurité, mon collègue Foulques Chombart de Lauwe vient de le rappeler, qui est un véritable enjeu, dont nous avons eu largement l'occasion d'échanger au cours des derniers mois.

Nous vous avons fait parvenir un amendement que, je pense, vous avez reçu à l'instant, Madame le Maire, simplement pour vous demander de bien vouloir compléter l'intitulé de cette commission « vie sociale », qui nous paraît un peu succinct, d'abord sur le fond, pour les raisons que je viens d'évoquer et ensuite, sur la forme, parce que nous pensons que la transparence doit être une règle de notre collectivité. Nous savons que vous y êtes attachée. Nous avons regardé les règles du jeu du dialogue citoyen telles qu'elles sont affichées aujourd'hui, notamment sur le site de Nantes Métropole, qui font part du besoin de transparence, de pédagogie et de traçabilité de la décision publique. Et nous pensons, de manière très simple et non polémique, que prolonger l'intitulé de cette commission « vie sociale » permettra de faire preuve de davantage de transparence, de traçabilité et de pédagogie pour ceux des Nantais qui viendront chercher des informations dans les documents et dans le suivi de nos instances municipales. C'est le seul objet de l'amendement que nous vous avons fait parvenir et qui vous propose donc de renommer la commission « vie sociale » en « vie sociale, sécurité, éducation et sport ». Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Je suis tout à fait ouverte à cette proposition. Je propose que lors de la première réunion de ladite commission, avec l'ensemble des élus qui en sont membres, qui sont représentatifs des différentes sensibilités dans cette assemblée, l'appellation puisse être stabilisée en faisant un tour d'horizon précis des sujets qui seront évoqués. Mais je suis ouverte à cette proposition. Tout ce qui va vers la lisibilité pour chacune et pour chacun est de nature à faire avancer nos discussions. Je n'y vois pas d'objection particulière.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Madame le Maire, je vous remercie de votre ouverture sur ce sujet. Simplement, s'agissant d'un amendement, il me semble important que nous puissions le voter ensemble, simplement par respect de la procédure.

Mme la MAIRE – Eh bien je vous confirme que je vous propose de retenir le principe de cet amendement et que la stabilisation de la dénomination de la commission se fera dans ladite commission. Voilà la proposition qui est la mienne.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Nous soumettons l'amendement aux voix et nous arrêterons définitivement l'intitulé lors de la commission, si vous le souhaitez, mais je pense qu'il faut le soumettre aux voix.

Mme la MAIRE – Je vois que nous sommes sur tous les sujets de fond qui préoccupent l'ensemble de nos concitoyennes et de nos concitoyens... Je redis donc que ce que je propose à notre assemblée, c'est de retenir, sur votre amendement, le principe d'un intitulé qui donne les différentes thématiques et je redis, dans le même temps, que je propose que le libellé exact de la commission soit débattu dans la commission. Y a-t-il des oppositions à cette proposition ? Je vous propose donc d'adopter le principe que nous venons d'évoquer.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Le Conseil approuve le principe de revoir la dénomination de la Commission Vie sociale lors de la première réunion de celle-ci avec 9 abstentions du groupe « Mieux vivre à Nantes – Union de la droite et du centre ».

IV – 13

Mme la MAIRE donne lecture du dossier n° 6, intitulé :

Commission permanente d'appels d'offres – Création – Désignation des membres

Mme la MAIRE – Chers collègues, je vous propose de regarder la délibération n° 6, qui concerne la commission permanente d'appels d'offres. Il est proposé pour cette commission permanente la désignation de cinq titulaires : Robin Salecroix, Mahaut Bertu, Olivier Chateau, Simon Citeau et Louisa Amrouche, et de cinq suppléants : Cécile Bir, Marlène Collineau, Louise Vialard, Pierre-Emmanuel Marais et Sophie Van Goethem. Il est proposé que la présidence de cette commission permanente d'appels d'offres soit assurée par Jeanne Sotter.

Madame Van Goethem.

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – Bonjour. J'interviens au sens général du terme puisque nous commençons les interventions et surtout, les organisations par rapport aux commissions. Dans les délibérations que nous allons voir maintenant, nous allons tous désigner des élus, des élus qui vont représenter la Ville de Nantes dans beaucoup d'organismes. Il est vrai que ces désignations sont essentielles pour notre Ville, mais même si la métropole est concernée, il ne faut pas oublier que les Nantais ne se rendent pas compte si l'on parle de la métropole ou de la Ville de Nantes, mais ils nous écoutent tout de même pour voir si nous allons avancer. C'est la raison pour laquelle je reviens sur cette logique de désignation.

Même si la représentation du Grand Port maritime de Nantes Saint-Nazaire ne nous concerne pas directement, nous le savons évidemment, ce qui n'est pas évident au niveau des Nantais, l'actualité récente nous pose problème tout de même, avec une nouvelle chute dans la Loire, et nous devons tous être interpellés par cette difficulté. Nous vous demandons, au titre de votre présence au sein des conseils d'administration concernés, puisque nous n'y serons peut-être pas, de bien penser à cette logique-là et de bien vouloir faire renforcer la sécurisation du site du port et l'installation de barrières, ce qui est quand même le premier réflexe que l'on peut avoir à ce niveau-là.

Nous avons eu beaucoup de morts à Nantes. Nous sommes d'ailleurs assez connus au niveau français dans ce domaine, ce qui n'est tout de même pas brillant pour nous. Combien de morts faudra-t-il attendre avant que l'on mette tout simplement ces barrières ? Nous comptons sur les élus concernés pour pouvoir le faire. Merci beaucoup.

Mme la MAIRE – Merci. Excusez-moi, Madame Van Goethem, mais je crois que le sujet que vous évoquez est suffisamment grave pour que nous l'évoquions à un moment où la délibération que nous présentons a un lien. J'avoue, sauf erreur de ma part, ne voir absolument aucune interaction directe entre la commission permanente des appels d'offres, qui fait l'objet de la délibération que je sou mets à cette assemblée, et l'intervention que vous venez de prononcer. Je crois que chacun, ici, ne peut être qu'extrêmement soucieux des enjeux de sécurité et des enjeux de protection des personnes. Je pense donc qu'ils nécessitent que nous les évoquions dans un cadre de discussion de responsabilité collective. Et je répète que je suis circonspecte, pour ne pas dire plus, sur le lien entre cette intervention et la délibération que nous avons sous les yeux. Néanmoins, évidemment, chacun peut ici compter sur la détermination totale des élus qui sont présents pour faire leur maximum afin d'accompagner les équipes concernées sur ce sujet.

Je mets aux voix la délibération qui, je le rappelle, concerne la commission permanente d'appels d'offres.

Le conseil approuve à l'unanimité.

IV – 14

Mme la MAIRE – Madame Garnier ?

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Je ne reviens pas sur l'intervention de ma collègue Sophie Van Goethem, mais je crois qu'il est important, dans ces instances, que nous prenions aussi le temps de parler aux Nantais de ce qui les concerne directement. Nous aurons l'occasion d'y revenir. Il y a aussi un ordre du jour. Mais je crois que c'est également notre responsabilité, quand sept Nantais sur dix n'ont pas voté, d'aborder dans cette enceinte des sujets qui parfois, ne figurent pas à l'ordre du jour parce que c'est aussi le fonctionnement d'une instance démocratique, avec ses contraintes et le côté administratif qu'elle revêt.

Je me permets de revenir sur la délibération n° 5, simplement parce qu'il me semble, sauf erreur de ma part, que nous n'avons pas procédé au vote officiel de la composition des commissions et de ce fait, je souhaite que nous puissions procéder également au vote officiel de l'amendement que nous avons proposé, comme le règlement intérieur le prévoit. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Il me semblait que nous y avions procédé, quand j'ai demandé s'il y avait des oppositions au principe que je venais d'évoquer. Mais puisque je sens ce matin un attachement particulier au formalisme, je vais donc ré-évoquer ces deux points pour qu'il n'y ait aucune difficulté pour personne. Je mets donc dans un premier temps aux voix, je le redis tel que je l'ai formulé il y a à peu près six minutes, le principe de l'amendement que vous avez évoqué. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le principe de l'amendement que vous avez évoqué est retenu.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Non, nous nous abstenons. Je suis désolée. On vote un amendement ou on ne le vote pas, Madame le Maire. Je n'ai pas envie que nous y passions la matinée, je suis désolée, mais un amendement, on le propose. Soit il est accepté, soit il est refusé.

Mme la MAIRE – Très bien. Je vous redis donc que la proposition est de retenir le principe que vous avez évoqué. Je vous ai dit de manière très simple que votre intervention me semblait tout à fait utile et que tout ce qui permettait de gagner en lisibilité était bienvenu. J'ai donc retenu le principe de cet amendement. Je vous ai fait une proposition qui me paraît être une proposition de bon sens, pour le dire simplement. C'est que lors de la première réunion de ladite commission, l'ensemble des membres puissent collectivement stabiliser la dénomination de la commission. Maintenant, chacun prend ses responsabilités. Si vous souhaitez vous abstenir sur le fait de retenir le principe de l'amendement que vous avez vous-même proposé ce matin, libre à vous. Je remets donc une dernière fois aux voix le principe de cet amendement. Qui y est défavorable ? Qui s'abstient ? Une abstention ? Très bien. Cet amendement, au vu des votes de cette assemblée et malgré cette abstention, est donc adopté.

Je mets maintenant aux voix la composition des différentes commissions, donc l'intégralité du reste de la délibération, pour le bon suivi de tout le monde. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée.

Mme la MAIRE donne lecture du dossier n° 7, intitulé :

Commission permanente de délégation de service public et de concession de services – Création – Désignation des membres

Mme la MAIRE – Chers collègues, je vous propose de passer à la délibération n° 7, qui concerne la commission permanente de délégation de service public, sa création et les différentes désignations de ses membres. Sont proposés cinq titulaires : Michel Cocotier, Cécile Bir, Émilie Bourdon, François Prochasson et Laurence Garnier, et cinq suppléants : Olivier

IV – 15

Chateau, Valérie Coussinet, Nadège Boisramé, Marie Vitoux et Anne-Sophie Guerra. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme la MAIRE donne lecture du dossier n° 8, intitulé :

Commission consultative des services publics locaux – Création – Détermination de la composition – Désignation des membres

Mme la MAIRE – Cette délibération concerne la commission consultative des services publics locaux, à la fois sa création, la détermination de la composition et la désignation de ses différents membres. Nous avons donc, pour cette commission, 13 membres du Conseil municipal à désigner. Il y a par ailleurs 15 représentants d'associations. Je vous propose, au vu du nombre de membres, sauf s'il y a une demande, de ne pas vous en faire lecture. Chacun a le tableau qui donne l'ensemble des représentants proposés. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme la MAIRE – Je précise que la présidence de ladite commission sera assurée par Pascal Bolo.

Mme la MAIRE donne lecture du dossier n° 9, intitulé :

Centre communal d'action sociale (CCAS) – Conseil d'administration – Nombre d'administrateurs et désignation des représentants de la Ville

Mme la MAIRE – Nous passons à la délibération n° 9. Il s'agit là de la désignation des administrateurs et des représentants de la Ville de Nantes pour le Centre communal d'action sociale. Comme je l'évoquais en début de conseil, pour ce vote spécifiquement, nous avons à voter à bulletin secret. Je vous invite donc à vous saisir de votre bulletin.

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Mme la MAIRE – Je propose, pendant que l'urne passe dans les rangs, qu'Ali Rebouh puisse préciser la réponse sur l'abonnement concernant la patinoire.

M. REBOUH, Adjoint – En effet, sur l'abonnement, il existe ce que l'on appelle un abonnement, mais en fait, on achète un pack de dix entrées. Ce n'est donc pas un abonnement avec lequel on peut entrer indéfiniment et à volonté dans la patinoire. C'est un abonnement qui permet d'avoir dix entrées, qui sera repoussé dans le temps, le temps de la fermeture liée au Covid, et que nous avons aussi l'habitude d'allonger lorsqu'il y a des travaux dans la patinoire. Voilà la réponse. C'est NGE qui gère ces abonnements. Nous pourrions donc décaler le temps de la fermeture de l'équipement.

Mme la MAIRE – Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 69

Nombre de bulletins blancs : aucun

Nombre de bulletins nuls : aucun

Suffrages exprimés : 69

La liste qui vous a été proposée est donc élue.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

IV – 16

Mme la MAIRE donne lecture du dossier n° 10, intitulé :

Caisse de crédit municipal de Nantes – Conseil d’orientation et de surveillance – Désignation des représentants de la Ville

Mme la MAIRE – Chers collègues, je vous propose de passer à la délibération n° 10, qui concerne la Caisse de crédit municipal de Nantes, conseil d’orientation et de surveillance, avec les désignations des différents représentants de la Ville. Il vous est proposé sept représentants : Pascal Bolo, Abbassia Hakem, Mahaut Bertu, Marie Vitoux, Mahel Coppey, Marie-Annick Benâtre et Julien Bainvel.

Mme VITOUX, Conseillère municipale – J’avais une question de novice. Pouvez-vous nous expliquer qui sont les présidents des commissions ? Pour les commissions précédentes, nous avons voté une liste et finalement, les présidents sont en dehors des listes. Pouvez-vous clarifier cela ? Ce n’est pas très clair pour moi. Merci.

Mme la MAIRE – Il n’y a pas systématiquement, pour chaque commission, de président issu de cette assemblée. En ce qui concerne le Centre communal d’action sociale, c’est l’adjointe en charge des solidarités qui, de droit, est la vice-présidente du conseil du Centre communal d’action sociale, en l’occurrence, Abbassia Hakem.

Je refais le tour des délibérations précédentes pour voir si rien n’a été omis. J’avais annoncé, pour la délibération n° 6, la présidence de Jeanne Sotter, pour la délibération n° 7, la présidence de Jeanne Sotter et pour la délibération n° 8, la présidence de Pascal Bolo. En effet, je ne l’ai pas mentionné pour la délibération n° 9 puisque c’est de fait l’adjoint en charge des solidarités qui assure la vice-présidence du CCAS. Mais il est mieux de le préciser. Je vous remercie d’avoir permis d’apporter cette précision pour notre assemblée. Madame Amrouche.

Mme AMROUCHE, Conseillère municipale – Madame le Maire, pardonnez-moi, c’est la première fois que je suis ici. J’ai levé la main et je souhaitais intervenir justement sur la délibération n° 9 concernant le CCAS.

Mme la MAIRE – Si vous le voulez bien, Madame Amrouche, comme pour l’instant, nous sommes à la délibération 10, nous allons voter sur la délibération 10 pour que celles et ceux qui nous écoutent puissent suivre le fil de nos débats et ensuite, matériellement, je vous redonnerai la parole, même si, d’une manière générale, nous devons essayer de faire nos interventions au moment des délibérations. Mais je comprends bien sûr que c’est le premier conseil pour un certain nombre d’entre nous. Par conséquent, nous votons et je vous donnerai la parole bien volontiers sur le sujet précédent.

Pour la délibération n° 10, je mets aux voix les désignations qui vous sont proposées.

Le Conseil approuve à l’unanimité.

Mme la MAIRE – Madame Amrouche.

Mme AMROUCHE, Conseillère municipale – Merci. Madame le Maire, chers collègues, au nom du groupe « Mieux vivre à Nantes », l’union de la droite et du centre, et concernant justement la délibération n° 9 portant sur le Centre communal d’action sociale, ou CCAS, je souhaite vous faire part de nos réflexions sur les enjeux de solidarité et de précarité. Ces enjeux, hélas, sont déjà nombreux à Nantes et risquent de s’aggraver et de se présenter de plus en plus à nous, au vu du contexte sanitaire et économique que l’on sait. Dans l’intérêt des Nantais, sachez que nous sommes prêts à poursuivre le travail déjà commencé lors de la campagne des municipales. Je vais vous citer quelques exemples, tels que créer une mutuelle santé soutenue par la Ville pour les personnes en précarité, mieux organiser la collecte et la distribution des invendus alimentaires et de première nécessité, soutenir aussi, et c’est une très bonne idée, la colocation solidaire entre actifs et personnes en grande fragilité. Voyez-vous, tous ces thèmes nous concernent tous. Les Nantais nous attendent tous. Ces sujets ne sont

IV – 17

donc pas le monopole d'un seul parti politique et sachez que notre groupe possède lui aussi, et depuis longtemps, cette fibre sociale à laquelle nous sommes collectivement attachés.

J'aimerais juste terminer en disant deux mots : vive Nantes et vive tous les Nantais ! Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Madame Amrouche, puisque vous siégez désormais au CCAS, je ne doute pas que vous pourrez évoquer ces sujets et ces questions auprès d'Abbassia Hakem et de l'ensemble des collègues qui siègent dans cette instance qui, évidemment, est absolument déterminante pour le quotidien des Nantais.

Je vous propose de reprendre le fil des délibérations et de passer à la délibération 11.

Mme la MAIRE donne lecture du dossier n° 11, intitulé :

Sociétés d'économie mixte – Sociétés publiques locales – Société par actions simplifiée – Désignation des représentants de la Ville

Mme la MAIRE – Cette délibération concerne différentes sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales, une société par actions simplifiée, avec désignation des représentants de la Ville. Vous avez, dans cette délibération, la représentation proposée pour la Ville dans quatre SEM : Folle Journée, SELA, SEMITAN et NGE, dans cinq SPL : Cité des congrès, NMA, SAMOA, VAN et NMGS et enfin, la question du principe du vote sur les indemnités potentiellement versées par NMA, la SELA et NGE.

Sauf s'il y a une demande particulière, je vous propose de ne pas vous faire la lecture exhaustive de cette délibération, que chacun a sur papier, ainsi que la presse, qui suit nos débats.

Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme la MAIRE donne lecture du dossier n° 12, intitulé :

Groupements d'intérêt public – Désignation des représentants de la Ville

Mme la MAIRE – Cette délibération concerne les groupements d'intérêt public avec, là aussi, la désignation des représentants de la Ville. Nous proposons, pour la Maison départementale des adolescents, deux représentants à l'assemblée générale : Marlène Collineau et Ghislaine Rodriguez, un titulaire au CA, Aymeric Seassau, et un suppléant au CA, Florian Le Teuff.

Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme la MAIRE donne lecture du dossier n° 13, intitulé :

Syndicats mixtes – Désignation des représentants de la Ville

Mme la MAIRE – La délibération n° 14 concerne les établissements publics de coopération culturelle avec, là aussi, la désignation des différents représentants de la Ville. Excusez-moi, j'ai évoqué la délibération 14 alors que nous sommes à la délibération 13, qui concerne les syndicats mixtes. Au temps pour moi. Nous sommes aussi, pour le premier en tout cas, sur la culture, puisqu'il s'agit de l'ONPL, dans lequel nous proposons cinq titulaires au comité syndical : Aymeric Seassau, Émilie Bourdon, Michel Cocotier, Aziliz Gouez et Patrice Boutin, et cinq suppléants : Élisabeth Lefranc, Frankie Trichet, Abbassia Hakem, Mahaut Bertu et Elhadi Azzi.

IV – 18

Le deuxième point concerne le Parc naturel régional de Brière. Nous proposons un titulaire au comité syndical, en l'occurrence, une titulaire, puisqu'il s'agit de Delphine Bonamy, et un suppléant, Olivier Chateau.

Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme la MAIRE donne lecture du dossier n° 14, intitulé :

Établissements publics de coopération culturelle – Désignation des représentants de la Ville

Mme la MAIRE – Nous proposons, pour le Grand T, un titulaire au CA, en la personne d'Aymeric Seassau, et un suppléant, Michel Cocotier, et pour le Pont supérieur, un titulaire au CA, Michel Cocotier, et un suppléant, Aymeric Seassau.

Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme la MAIRE donne lecture du dossier n° 15, intitulé :

Établissements publics médico-sociaux – Désignation des représentants de la Ville

Mme la MAIRE – La délibération 15 concerne les établissements publics médico-sociaux, avec désignation des différents représentants de la Ville pour les structures suivantes : la Persagotière, Envol, l'ÉSAT Nantest, l'Externat médicopédagogique Tillay Closille, l'Institut médico-éducatif de Chanzy et le Centre d'habitat et d'accompagnement nantais.

S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme la MAIRE donne lecture du dossier n° 16, intitulé :

Établissements publics locaux d'enseignement du premier degré – Conseils d'école – Désignation des représentants de la Ville

Mme la MAIRE – La délibération 16 concerne les établissements publics d'enseignement du premier degré, à savoir les différents conseils d'école. Je ne saurais trop insister sur l'importance d'être présent dans ces conseils d'école, parce que c'est le lieu d'échange de la communauté éducative dans sa diversité. Là aussi, chacune et chacun a la liste exhaustive. Par conséquent, sauf demande expresse de la part d'un membre de cette assemblée, je vous propose de ne pas vous en faire la lecture exhaustive, sauf si vous le souhaitez. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Je vous épargnerai la lecture exhaustive. Je voulais juste vous dire que nous sommes tous, dans le groupe « Mieux vivre à Nantes », engagés sur le terrain. Nous n'irons pas jusqu'à vous demander de pouvoir représenter la ville dans les conseils d'école, même si je pense que sur un sujet d'une telle importance, sujet consensuel qu'est l'éducation et au regard des représentations des uns des autres, il y aura parfois de petits problèmes d'agenda, nous aurions pu participer et aider nos collègues de la majorité.

En tout cas, ce que je voulais vous dire par là, c'est que nous serons extrêmement vigilants et que nous souhaitons vivement pouvoir être considérés comme des élus à part entière sur ce mandat, être considérés comme des élus de quartier, ce que nous sommes, puisque nous sommes les uns et les autres investis dans nos quartiers, dans les quartiers dans lesquels nous

IV – 19

vivons, dans lesquels nous travaillons, dans lesquels nous sommes investis dans les associations de ces différents quartiers. Nous serons donc extrêmement vigilants et nous serons force de propositions dans le cadre du groupe de travail qui a été créé lors du premier conseil municipal pour que cette existence et cette légitimité soient pleinement reconnues. Et je ne doute pas qu'au cours de ce mandat, Madame le Maire, vous serez ouverte sur ce sujet. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Mme la MAIRE – Merci. L'avenir nous dira si les questions éducatives sont toujours consensuelles. Je crois qu'elles sont déterminantes, je crois qu'elles sont importantes, je crois qu'elles sont majeures. Si l'on regarde l'histoire à l'échelle de notre pays, je ne suis pas sûre que les questions éducatives aient toujours été consensuelles. Je ne vais pas ouvrir le débat ici, mais j'ai en tête certains moments, certains mouvements où il y a eu des options de convictions différentes sur ces sujets. En revanche, je me réjouis par avance que nous puissions, les uns et les autres, dans la clarté du rôle qui est le nôtre, nous investir sur ces différents sujets. Je prends donc, Monsieur Bainvel, votre attention à ce sujet comme la marque de l'engagement des élus de ce Conseil dans la clarté du rôle de chacun et je crois qu'en effet, l'éducation doit être une priorité dans une belle ville comme la nôtre.

Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme la MAIRE donne lecture du dossier n° 17, intitulé :

Établissements publics locaux d'enseignement du second degré – Conseils d'administration – Désignation des représentants de la Ville

Mme la MAIRE – La délibération 17 concerne les établissements publics locaux d'enseignement du second degré, autrement dit, les désignations dans les conseils d'administration qui concernent les collègues.

Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme la MAIRE donne lecture du dossier n° 18, intitulé :

Établissements d'enseignement privé du premier degré sous contrat d'association – Organismes de gestion – Désignation des représentants de la Ville

Mme la MAIRE – La délibération 18 concerne, elle, les établissements de l'enseignement privé du premier degré sous contrat d'association, organismes de gestion et désignation des différents représentants de la Ville. Là aussi, sauf demande expresse de votre part, puisque tout le monde a les différents noms proposés, je suggère de ne pas en faire lecture à l'assemblée, sauf si vous le souhaitez.

Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme la MAIRE donne lecture du dossier n° 19, intitulé :

Établissements publics d'enseignement supérieur – Désignation des représentants de la Ville

Mme la MAIRE – La délibération 19 concerne les établissements publics d'enseignement supérieur, cette fois, avec, là aussi, la désignation des représentants de la Ville. Il s'agit de

IV – 20

l'université de Nantes, pour la commission « formation et vie universitaire », pour le Conseil universitaire des relations internationales et pour le Conseil d'orientation de l'université permanente. Il s'agit ensuite de l'ESBANM et de l'École supérieure du professorat et de l'éducation.

Nous proposons, pour l'université de Nantes, Valérie Coussinet, Pierre-Emmanuel Marais, et à nouveau, Valérie Coussinet, pour l'École supérieure de professorat et d'éducation, Ghislaine Rodriguez et pour l'école des Beaux-Arts, en titulaires, Aymeric Seassau et Ghislaine Rodriguez et en suppléants, Olivier Chateau et Élisabeth Lefranc.

Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme la MAIRE donne lecture du dossier n° 20, intitulé :

ACCOORD – Désignation des représentants de la Ville

Mme la MAIRE – La délibération n° 20 concerne la désignation des représentants de la Ville à l'ACCOORD. Il vous est proposé dix titulaires pour l'assemblée générale : Pauline Langlois, Pascale Robert, Ghislaine Rodriguez, Alassane Guissé, Hélène Naulin, Abbassia Hakem, Ali Rebouh, Bassem Asseh, Mahaut Bertu et Julien Bainvel. Il vous est proposé huit titulaires au conseil d'administration : Pauline Langlois, Pascale Robert, Ghislaine Rodriguez, Hélène Naulin, Abbassia Hakem, Ali Rebouh, Bassem Asseh et Mahaut Bertu.

S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme la MAIRE donne lecture du dossier n° 21, intitulé :

AURAN – ADIL – Agence France locale – Désignation des représentants de la Ville

Mme la MAIRE – Je vous propose, chers collègues, de passer à la délibération 21, qui concerne les représentations à l'AURAN, à l'ADIL et à l'Agence France locale. Nous proposons, pour l'AURAN, Johanna Rolland, Thomas Quéro, Cécile Bir, Thibaut Guiné, Julie Laernoes et Laurence Garnier. Nous proposons, pour l'ADIL, Catherine Piau, et pour l'Agence France locale, un titulaire, Pascal Bolo, et un supplément suppléant, Hervé Fournier.

S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme la MAIRE donne lecture du dossier n° 22, intitulé :

Associations, fonds de dotation et organismes divers – Désignation des représentants de la Ville

Mme la MAIRE – La délibération 22 concerne les associations, fonds de dotation et organismes divers. Là aussi, sauf demande expresse de l'assemblée, puisqu'il y a là un certain nombre de désignations et que tout le monde a les éléments écrits et formels, je vous propose de ne pas en donner lecture, sauf si vous le souhaitez.

Y a-t-il des demandes d'intervention pour cette délibération n° 22 ? Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

IV – 21

Mme la MAIRE – Nous avons achevé la première partie de ce conseil municipal, qui donne lieu aux différentes désignations qui vont permettre ensuite, tout simplement, le bon fonctionnement de notre collectivité, le bon fonctionnement de notre ville et des différentes structures ou associations.

Traditionnellement, je le dis pour la bonne compréhension et le bon suivi de tout le monde dans l'assemblée, mais aussi de ceux qui nous suivent, un deuxième conseil, qui reste dans cette séquence des conseils d'installation, s'arrête souvent-là. Il s'avère que nous sommes dans un calendrier particulier, pour deux raisons. La première est que, eu égard à la crise sanitaire que nous avons traversée et dont nous voyons bien que les derniers indicateurs ne peuvent pas nous permettre de dire qu'elle est totalement derrière nous, et eu égard à la crise économique et sociale qui, elle, est clairement devant nous, nous avons un certain nombre de dispositions à prendre dès maintenant, y compris si nous voulons que l'été puisse se passer à Nantes de la meilleure des manières. Je pense notamment au soutien que nous amenons à un certain nombre d'associations sportives ou culturelles. On peut imaginer qu'encore plus que d'habitude, un certain nombre de Nantais ne partiront pas en vacances cet été et donc, nous avons voulu porter une attention particulière à l'été à Nantes.

Donc, dans la suite du conseil, nous allons avoir un certain nombre de délibérations qui permettent de préparer, d'organiser au mieux l'été à Nantes, puis un certain nombre de délibérations que les trois mois de crise sanitaire ont, de fait, décalé de trois mois. Je pense aux délibérations relatives à l'éducation, qui seront rapportées par Ghislaine Rodriguez, et ensuite, nous aurons des délibérations administratives et financières. Je pense notamment au compte administratif, puisque là, c'est la loi qui nous impose de passer cette délibération avant le 31 juillet. Voilà pourquoi je disais que nous sommes dans une configuration un peu particulière.

Je vous invite donc à ce que nous puissions désormais regarder la délibération 23. Je donne la parole à Mahaut Bertu.

Mme BERTU, Adjointe, donne lecture du dossier n° 23, intitulé :

Vie associative – Fonds de soutien exceptionnel aux associations nantaises – Troisième répartition de subventions – Conventions – Avenants – Approbation

Mme BERTU, Adjointe – Madame le Maire, chers collègues, 6 000 associations et leurs 70 000 bénévoles des loisirs sportifs ou culturels à la défense de causes, de l'aide aux devoirs à l'action sociale, les associations nantaises œuvrent dans des secteurs d'activités très variés. Cette vitalité associative participe clairement à la singularité de Nantes, à son dynamisme, contribue à faire vivre l'ensemble de nos onze quartiers et permet à chacune et à chacun de s'engager, de s'épanouir et de se rencontrer. Je suis donc très fière que nous puissions commencer ce mandat avec pour première délibération thématique un soutien clair et sans faille à celles et ceux qui agissent sur notre territoire. Ce soutien est pour nous essentiel car il s'agit d'accompagner le développement de la vie associative tout en s'engageant, bien sûr, pour l'autonomie des associations et leur diversité.

Face à la crise sanitaire que nous traversons, nous avons décidé, à la Ville de Nantes, de nous mobiliser pour renforcer encore davantage l'accompagnement des associations. Le 30 avril dernier, notre Conseil a approuvé à l'unanimité la création d'un fonds de soutien exceptionnel aux associations nantaises, dont les acteurs associatifs sportifs, doté de 1 M€. Ce fonds a pour objectif de soutenir les associations qui rencontreraient des difficultés importantes en raison de projets ou d'activités annulés en raison de la crise sanitaire. Plus de 800 associations ont été contactées à ce jour, et la date limite pour bénéficier d'un financement en 2020 a été fixée au 15 octobre. Cette première délibération dans le cadre du fonds de soutien exceptionnel aux associations nantaises propose de soutenir onze associations pour un montant de 61 750 €.

IV – 22

Dans le cadre de cette délibération, nous vous proposons une troisième répartition de subventions, qui témoigne de notre soutien au fonctionnement quotidien comme à des projets spécifiques des associations. Parmi elles, plusieurs amicales laïques, dont l'Amicale laïque des Ponts, sur l'Île de Nantes, qui propose un très grand nombre de sections, de la section baby-foot, qui d'ailleurs, travaille sur le Mondial 2021, actuellement, à l'école « Jeunes migrants », qui accueille les jeunes mineurs isolés étrangers et les accompagne vers l'intégration dans le parcours scolaire classique. J'aimerais citer également le Café associatif de la Contrie, qui ouvrira bientôt ses portes dans un nouveau local, lieu d'échange, de partage et de convivialité, ou encore, l'association La Cloche, qui agit auprès des personnes sans domicile dans le domaine de la lutte contre la grande exclusion, notamment par le biais de formations et de rencontres. Ces trois exemples ne représentent évidemment pas l'ensemble des associations concernées par la délibération, mais elles sont à l'image de la pluralité et du dynamisme de la vie associative nantaise.

Je vous demande donc, mes chers collègues, d'approuver le versement de ces subventions en faveur de ces associations pour un montant total de 422 192 €.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Merci à Mahaut Bertu pour cette présentation. Je crois que c'est une très bonne chose que la Ville puisse débloquent un fonds de soutien exceptionnel aux associations, qui ont beaucoup souffert pendant la crise sanitaire que nous venons de traverser. Il y a beaucoup d'associations qui font un travail remarquable dans les structures que vous nous proposez de soutenir aujourd'hui.

Je voulais aussi profiter de cette délibération, qui évoque la question des associations qui accompagnent les personnes migrantes sur le territoire. Vous en avez dit un mot, Madame Bertu, à l'instant. Je crois que l'on ne peut pas ne pas revenir, à l'occasion de cet échange, sur les événements de ce week-end, au square Daviais, puisque nous avons été nombreux, ici, je pense, à découvrir, dimanche dernier, que des familles migrantes avaient été évacuées du square Daviais dans la nuit du 11 au 12, donc dans la nuit de samedi à dimanche ; huit familles, parmi lesquelles une femme enceinte et des familles avec enfants. Avant de développer un propos plus politique, je voudrais d'abord, au nom de l'ensemble de notre groupe, avoir une pensée particulière pour ces hommes, ces femmes et ces enfants qui sont dans des situations terribles et dont nous connaissons la détresse, à laquelle nous sommes tous extrêmement sensibles.

Je crois pour autant, et vous le savez, que cette question humaine et humanitaire ne doit pas nous empêcher d'avoir aussi une pensée politique sur ce sujet. Madame le Maire, il y a tout juste deux ans, en juillet 2018, vous aviez refusé avec force l'évacuation de ce square Daviais. Cette fois-ci, vous l'avez manifestement accepté. Je ne vois pas comment les choses auraient pu se faire sans votre accord, même si bien sûr, c'est la Préfecture qui pilote ce type de dossiers. Je ne sais pas ce qui vous a fait changer d'avis sur ce dossier. En tout cas, je sais que vous êtes sensible, Madame le Maire, à la question de ces personnes migrantes et je me permets de vous dire tout simplement que je crois que vous avez eu raison. Je crois que vous avez eu raison d'accepter que nos forces de l'ordre procèdent à cette évacuation. Je ne crois pas, comme l'a dit un ancien ministre de l'Intérieur, que nos émotions légitimes doivent être au-dessus de la loi et je crois que l'on ne peut pas se permettre un nouveau Daviais à Nantes.

Tout ceci étant dit et tout ceci étant posé sereinement, cela n'empêche évidemment pas d'accompagner ces personnes. Est-ce que vous pourriez nous dire où elles sont aujourd'hui, par quelle structure elles sont prises en charge ?

IV – 23

Et par ailleurs, au-delà de leur situation propre, je crois qu'il serait intéressant que nous ayons un point de situation sur l'arrivée de personnes migrantes à Nantes, puisque la presse relayait que les personnes concernées par l'évacuation de ce week-end étaient arrivées récemment à Nantes, il y a une dizaine de jours, je crois. Nous savons que Nantes accueille beaucoup de personnes migrantes. Nous savons que notre ville est devenue la troisième ville de France, après Paris et Calais, pour le nombre de personnes migrantes présentes sur son territoire. Nous avons entendu le chiffre de 1 000 personnes chaque mois.

Ces chiffres sont-ils encore valables ? Pourriez-vous nous dire simplement comment évolue la situation de ces personnes qui arrivent à Nantes ? Je crois qu'il est important que nous puissions avoir cet échange, encore une fois de manière tout à fait sereine, que l'on connaisse bien la situation, qu'on la comprenne bien à Nantes, tout simplement pour savoir comment l'on gère et l'on prépare les choses.

Nous avons tous bien conscience ici, je crois, que ce n'est pas la Ville qui va régler à elle seule la question des flux migratoires que l'on connaît au niveau mondial, et nous savons tous que cet enjeu est devant nous. Mais plus nous connaissons la réalité nantaise et plus nous pourrons préparer les choses, engager des coopérations avec l'État, avec aussi un certain nombre d'autres grandes métropoles françaises, pour ajuster au mieux notre action à ces enjeux qui sont devant nous.

Donc merci des précisions que vous pourrez nous apporter, à la fois sur la situation de ces personnes qui ont été évacuées du square Daviais le week-end dernier et d'une manière générale, sur la façon dont les choses se passent à Nantes, aujourd'hui.

Mme la MAIRE – Merci. Valérie Oppelt.

Mme OPPELT, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Mes chers collègues, je voulais intervenir au nom du groupe « Démocrates et progressistes » sur le sujet précis de la délibération, sans déborder sur d'autres thématiques. Il me semble important de respecter les délibérations et le sens de ce conseil.

Je voulais d'abord remercier les associations qui se sont engagées auprès des Nantais et des Nantaises, les bénévoles, bien sûr, qui ont été présents pour lutter contre la crise du Covid. Il me semble important de souligner particulièrement tous les engagements auprès de l'aide alimentaire, je pense notamment au Secours populaire, je pense à la Croix-Rouge, à Emmaüs, très présents et qui, d'ailleurs, ont un rôle important sur l'éducation populaire. Je pense aussi aux associations qui sont présentes auprès de la jeunesse, de la culture et que nous retrouvons dans cette délibération.

Je voulais tout de même rappeler l'importance de la présence et de l'engagement des collectivités auprès des associations. Nous serons d'ailleurs attentifs à cet engagement, comme à celui de l'État, qui a été très présent pendant cette crise Covid auprès des associations, notamment par l'intermédiaire du fonds de solidarité, mais aussi par des fonds qui seront débloqués, de l'ordre de 5 Md€, auprès des collectivités, pour compenser les pertes de recettes futures.

Sur cette délibération, j'ai noté, Madame Bertu, l'importance que vous mettez dans l'engagement auprès des migrants. C'est un sujet sur lequel je suis moi-même engagée. Nous allons nous-mêmes le suivre, en tant que groupe. Je tiens à souligner l'importance de la présence d'une collectivité auprès des migrants, mais particulièrement sur les sujets d'intégration, d'accompagnement et notamment, d'intégration des migrants et des demandeurs d'asile par le travail.

C'est pour cette raison que sur cette délibération, nous serons présents, nous voterons pour, tout en sachant que nous n'étions pas présents lors du dernier mandat et que nous n'avons pas

IV – 24

pu porter un avis sur le choix des associations que vous retrouvez dans cette délibération. Mais comptez sur nous pour cette délibération. Je vous en remercie.

Mme la MAIRE – Merci. François Prochasson.

M. PROCHASSON, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, je voudrais que l'on salue aussi le travail des associations qui sont subventionnées, que nous allons subventionner, mais aussi le travail des associations qui n'ont pas demandé de subventions, le travail des citoyens nantais pendant toute cette période, qui ont fait preuve d'une solidarité assez extraordinaire.

Mais je voudrais aussi regretter le comportement de l'État dans cette période. Je sais, par les associations qui accompagnent les personnes à la rue, que depuis le 15 avril, le 115 n'a ouvert aucune place nouvelle et a laissé ainsi des SDF, des exilés dormir à la rue, voire des familles, des femmes enceintes, des enfants de moins de 3 ans.

À ce propos, je voudrais signaler que l'État a été condamné par la Cour européenne des droits de l'homme sur le fait que des exilés, demandeurs d'asile n'ont pas été hébergés et se sont trouvés dans des conditions de vie absolument indignes pendant leur procédure de demande d'asile. Il y a là effectivement une absence d'engagement de l'État sur ce qui relève de sa responsabilité et je pense que nous devons le dénoncer tous ensemble pour qu'effectivement, ces choses-là s'arrêtent. Je crois que si nous avons vécu des difficultés récemment autour de familles qui étaient effectivement à la rue, ce n'est pas juste conjoncturel : c'est depuis des semaines qu'il y a des familles pour lesquelles les associations se battent afin que des places d'hébergement soient trouvées. Je crois que cette situation est parfaitement inacceptable.

Je pense qu'il est important de saluer le travail des associations à Nantes, d'en être fiers, mais je ne voudrais pas non plus que l'on nous brandisse une sorte d'appel d'air sur un sujet comme celui-là. C'est la fierté de notre Ville, de son tissu associatif, de savoir héberger ces personnes, mais pour autant, je dénonce ceux qui prétendent que cela crée un appel d'air et je souhaite qu'effectivement, toutes les villes de France aient le même comportement pour qu'il y ait un accueil digne de toute personne qui arrive sur notre territoire ou tout simplement, qui se trouve à vivre dans des conditions indignes dans des bidonvilles, des squats, etc. Voilà ce que j'avais envie de dire maintenant.

(Applaudissements)

Mme la MAIRE – Merci. Robin Salecroix.

M. SALECROIX, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, je n'avais pas prévu d'intervenir. Je serai très rapide parce que mon collègue, Monsieur Prochasson, a dit beaucoup de choses qui vont dans le bon sens, mais je trouve clairement hallucinant de voir Madame Oppelt nous expliquer qu'elle ne veut pas déborder du sujet de la délibération concernant ces subventions, peut-être parce qu'effectivement, elle est mal à l'aise avec le comportement de sa majorité, de son propre gouvernement, comme l'a dit Monsieur Prochasson, dans le cadre de la gestion et de l'accueil des réfugiés et du traitement digne qui devrait leur être fait.

Aujourd'hui, c'est une réalité, un certain nombre de collègues l'ont rappelé : le 115 est saturé, ne propose plus d'offres d'hébergement et le comble de l'affaire est qu'il oriente même un certain nombre de familles vers les squats qui sont eux-mêmes menacés d'expulsion par l'État. Voilà où nous en sommes aujourd'hui des politiques gouvernementales dans le domaine. J'aimerais bien que les députés représentants de la minorité puissent nous dire quelques mots sur ce sujet. Peut-être pourraient-ils aussi nous parler des sommes engagées par la collectivité, la Ville de Nantes, dans le cadre de la mise à l'abri des migrants du square Daviais, et de leur remboursement par l'État, que nous avons demandé puisqu'il s'agit évidemment d'une compétence nationale.

IV – 25

Ensuite, je ne peux évidemment pas me satisfaire, loin de là, des propos de Madame Garnier, qui se félicite de l'évacuation de ces familles, malgré un discours de compassion dans l'introduction de son propos. La réalité est la suivante : demain, comment avançons-nous ? Comment pouvons-nous leur proposer un véritable parcours d'intégration ? Comment pouvons-nous les accompagner dans leur démarche ? J'espère que nous pourrions trouver un certain nombre de collègues de la minorité, de l'opposition, notamment au niveau de la métropole, lorsque nous nous battons pour avoir un pourcentage de notre budget dédié à la mise à l'abri des personnes mal logées, justement. Nous verrons à ce moment-là qui vote quoi et nous serons évidemment attentifs sur le positionnement de chacune et de chacun. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Madame Oppelt.

Mme OPPELT, Conseillère municipale – Simplement, je voudrais répondre à Monsieur Salecroix. Je tiens à faire remarquer, et je parle au nom des députés ici présents, que nous ne sommes pas ici au nom du gouvernement ni en tant que députés. Vous avez d'ailleurs aussi des sénateurs ici présents. Il me semble important de souligner notre engagement local, comme l'a fait d'ailleurs à une époque Jean-Marc Ayrault, qui était lui-même député et maire. Il me semble important de séparer ce point aujourd'hui. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Quelques mots sur le fond de ce sujet... D'abord, je crois que c'est un sujet trop grave et trop complexe pour que l'on puisse en faire l'exégèse en quinze minutes de discussion au sein d'un conseil municipal. Néanmoins, je voudrais rappeler deux ou trois choses. D'abord, je crois pour ma part que si l'on veut regarder sérieusement cette question, il faut la regarder aux différentes échelles de réponse.

Je vais volontairement commencer par l'échelle européenne, parce que je crois que le premier levier de réponse est à l'échelle de l'Europe. Tant que nous ne nous mettrons pas collectivement fin à ce que l'on appelle le système des « dublinés », nous ne réglerons pas les questions qui se posent sur nos différents territoires. Je suis pour ma part, et certains le savent, favorable à un droit d'asile européen. Faisons émerger ces questions dans le débat politique, portons-les, là où nous sommes, chacun dans nos organisations, dans les mouvements associatifs. Faisons émerger ces questions. Je crois qu'il y a urgence à les traiter. Il y avait urgence avant la crise sanitaire et je considère qu'il y a encore plus urgence aujourd'hui.

Le deuxième niveau de réponse est évidemment national. Je ne reviendrai pas sur ce point, sur un élément factuel du dernier mandat, qui est que lorsque la Ville de Nantes a mis 10 M€ pour la mise à l'abri des migrants, qui est une compétence de l'État, elle n'a pas reçu un centime d'euro de la part de l'État sur ce sujet.

Enfin, le dernier niveau de réponse est territorial et de ce point de vue, je voudrais dire deux choses assez simples. La première est que je considère personnellement que rien, rien ne justifie jamais que dans un grand pays comme le nôtre, dans un pays moderne, des enfants se retrouvent sans solution. Rien ne peut justifier cela. Je crois que sur les bancs de cette assemblée, nous pourrions à minima nous retrouver sur le fait que rien ne doit permettre cette situation. Et de ce point de vue, la saturation du 115 est un problème concret, un problème réel, un problème qui n'est pas un problème conjoncturel. Il n'est pas exact de dire cela. C'est devenu un problème structurel. Je propose à toutes celles et à tous ceux qui veulent essayer de regarder ces sujets avec lucidité, apaisement, rationalité, d'objectiver ces questions. Et chaque personne de cette assemblée qui creusera le sujet verra que tant que l'on ne réglera pas la question du 115 et donc, de la structure mise à disposition dans notre pays pour faire face à cette situation, on se retrouvera en permanence dans des situations extrêmement compliquées.

Enfin, je propose, sur ce sujet, qu'Yves Pascouau, qui, dans notre équipe, a cette belle responsabilité, et ce n'est pas un hasard si la délégation que je lui ai confiée comporte et la question des migrants et la question de l'Europe, c'est aussi pour envoyer le message politique que c'est aux différentes échelles de territoire que l'on doit aller chercher les réponses, puisse,

IV – 26

le moment venu, faire un point dans cette assemblée sur la stratégie dont nous allons nous doter à l'échelle municipale, mais, je le souhaite, à l'échelle intercommunale. Pourquoi dis-je « intercommunale » et non « métropolitaine » ? Parce que je rappelle que la métropole n'a pas de compétence en tant que telle. Mais cela n'empêche pas d'aller le chercher le volontarisme des communes qui seraient prêtes à agir à nos côtés sur ce sujet.

Pour répondre à la question précise de Madame Garnier, sur les sept familles concernées par la situation du week-end dernier, les dernières informations dont je dispose des services de l'État sont que cinq familles auraient trouvé une solution et deux seraient en cours de solution. Je retranscris là les propos des services de l'État qui ont, comme chacun le sait, cette responsabilité.

Voilà, à ce stade, ce que je voulais évoquer sur ce sujet.

Je vous propose d'en revenir au cœur de notre délibération, la délibération n° 23, et je vous invite à voter sur cette délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 24, intitulé :

Fonds de soutien exceptionnel aux acteurs culturels du territoire – Répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation

M. SEASSAU, Adjoint – C'est un vrai plaisir de vous présenter cette première délibération sur la culture et d'engager cette aventure collective avec une équipe « culture », avec à mes côtés Michel Cocotier, Aziliz Gouez et Émilie Bourdon. J'ai naturellement une petite pensée pour David Martineau, qui nous offre des bases solides pour commencer ce mandat.

Vous le savez, la culture et Nantes, c'est une relation qui est très particulière. Nous ne sommes pas ici dans une ville où la culture est une variable d'ajustement budgétaire ou un parent pauvre, mais bien une politique publique centrale, parce que pour nous, la culture est ce qui permet l'émancipation individuelle et collective. C'est ce qui permet de façonner des êtres sensibles et des citoyens complets. C'est ce qui permet tout simplement de faire société. Nous nous mettons donc au travail avec énergie, avec enthousiasme, mais aussi, avec beaucoup d'humilité, parce que nous sommes confrontés, pour le monde des arts et de la culture, à une crise qui s'annonce sans précédent. De ce point de vue, j'ai accueilli assez fraîchement, je ne vous le cache pas, les propos de la nouvelle ministre, qui disait qu'elle n'avait pas l'intention, je cite, de « pleurnicher pour des sous ». Ce n'est pas notre intention non plus. Mais il s'agit de faire face à la crise qui est devant nous, de permettre aux artistes de travailler et de vivre de leur travail, afin de nous puissions tous en profiter. Il s'agit de faire face ensemble et c'est ce que nous vous proposons avec cette première délibération.

Vous le savez, elle fait suite à notre conseil municipal du mois d'avril, qui en avait voté le principe, le principe d'un fonds exceptionnel avec trois ambitions : la proximité, la complémentarité avec les autres financeurs et, c'est peut-être le plus important, le soutien à l'emploi culturel. Vous le verrez, dans ce qui commence à être consommé dans ce fonds, nous touchons à toutes les formes artistiques, à un grand nombre de propositions : du théâtre, de la danse, des arts de la rue, de la musique, du numérique, des opérations de médiation...

Pour entrer dans le détail sans être trop long, j'attire votre attention sur les trois premiers sujets, qui sont les plus importants. Je ne parle pas là d'importance de propositions : il n'y a pas de hiérarchisation. Je parle des plus importants en termes d'enveloppe, avec 50 000 € pour le GIP Cafés Culture, pour dynamiser nos bars, cafés, restaurants et leurs propositions culturelles, avec 95 000 € pour une très belle proposition, qui a commencé à être mise en œuvre, de « paniers artistiques », une création qui s'appelle « Ouvrir l'horizon », avec des créations

IV – 27

originales et éphémères permettant la collaboration croisée entre des artistes locaux d'une même discipline, mais qui ne se connaissent pas. Le troisième sujet est la « Saison déconfinée », avec des propositions en plein air en juillet et en août pour un montant de 95 600 €, portées par le Bureau d'études spatiales.

Je ne vous fais pas l'exégèse de l'ensemble de la délibération. Je voulais simplement attirer votre attention sur le soutien aux arts de la rue, avec Maboule distorsion. Comme l'ensemble des formes artistiques, les festivals de l'été ont été annulés, en particulier celui d'Aurillac. Je voudrais également attirer l'attention sur les 25 concerts de jazz et de musique improvisés dans les onze quartiers, qui sont portés par « Kiosk », et sur le projet de médiation estivale du Kiosque nantais.

Enfin, si Madame la Maire me le permet, je souhaiterais passer la parole à Olivier Chateau pour qu'il puisse nous parler des sujets plus particulièrement liés au patrimoine.

Mme la MAIRE – Merci. Olivier Chateau.

M. CHATEAU, Adjoint – Merci, Madame le Maire, merci Aymeric. J'ai juste deux précisions sur le volet patrimonial de ce fonds de soutien exceptionnel avec d'abord, la situation des guides conférenciers, une situation très précaire ces temps-ci, évidemment liée à la crise sanitaire, mais pas seulement. C'est une situation qui reste compliquée.

Les guides conférenciers bénéficiaient d'un statut particulier jusqu'en 2011, qui était proche de celui des intermittents du spectacle et qui n'existe plus aujourd'hui. J'ai eu l'occasion de rencontrer le collectif GELEO et d'autres représentants de cette profession pour apporter notre soutien à leurs revendications, pour leur garantir un statut et lutter contre la précarité de leur situation. Le fonds permettra justement de les accompagner et de les aider, avec des prestations qui seront demandées pour permettre des visites de la ville de Nantes tout cet été, pour un montant estimé à 10 000 €. C'est un soutien qui leur est apporté.

Nous serons effectivement sur une année blanche pour ces guides conférenciers. Nous sommes à la période qui est normalement la période la plus importante pour ces guides, la période la plus touristique, qui leur permet de faire découvrir la ville de Nantes et son patrimoine. Et aujourd'hui, nous avons des situations très précaires pour une profession composée essentiellement d'indépendants qui, aujourd'hui, se trouvent dans une situation très compliquée. C'est un moyen de leur apporter un soutien, et nous restons très vigilants à leur situation. Je les rencontrerai à nouveau dans les semaines qui viennent.

Le deuxième point concerne l'association Mémoire de l'outre-mer, un acteur culturel important, qui agit dans le secteur des politiques mémorielles liées à la traite, à l'esclavage et à leurs évolutions, et l'espace culturel Louis Delgrès, qui est géré par Mémoire de l'outre-mer. Cet espace a été fermé tout le temps du confinement, n'a pas permis de recevoir notamment les groupes scolaires, qui représentent une partie importante de l'activité de cette association. Il en découle une baisse de ressources importante. Il vous est proposé, à travers ce fonds, de soutenir l'association à hauteur de 1 500 € en subvention de fonctionnement.

Voilà, Madame le Maire.

Mme la MAIRE – Merci. Aïcha Bassal.

Mme BASSAL, Adjointe – Merci, Madame le Maire. Mes chers collègues, cette délibération et les précédentes sont importantes à plus d'un titre. Importantes, décisives, même, car Nantes ne serait pas Nantes, Nantes ne serait plus Nantes sans sa vie associative, sans ses clubs sportifs, sans son dynamisme culturel. Ce sont les poumons d'une ville où il fait bon vivre, où l'on s'épanouit, où l'on apprend les uns des autres, avec les autres et pour les autres, où l'on échange, où l'on découvre, où l'on rencontre, une ville fraternelle, solidaire, attentive aux autres, une ville ouverte sur le monde, une ville pour toutes et tous. Et dans un monde où le

IV – 28

repli sur soi et l'individualisme gagnent sans cesse du terrain, se battre pour sa vitalité associative, l'ouverture culturelle, le sport pour tous, cela prend tout son sens.

Ce sont des décisions importantes que nous prenons aujourd'hui car les associations, les clubs sportifs, le monde de la culture ont été frappés de plein fouet par la crise sanitaire que nous traversons, avec l'impossibilité d'organiser leurs activités, événements et représentations dans tous les quartiers nantais et auprès de tous les publics. Je n'y reviens pas plus longuement.

Ce sont des décisions importantes, enfin, car dans ce contexte de crise sanitaire et avec ses conséquences économiques et sociales, malheureusement prévisibles, nous aurons plus que jamais besoin de ces vecteurs de solidarité, de « vivre ensemble », d'échanges, de cohésion que sont les associations, les clubs, les structures culturelles. Depuis mars, la Ville s'est mobilisée, avec comme boussole la nécessité de protéger à la fois nos agents, de protéger à la fois les Nantaises et les Nantais et de les accompagner dans leurs besoins du quotidien, notamment pour les plus fragiles et les plus vulnérables d'entre eux. Dans ce cadre, nous avons proposé des mesures de soutien et d'accompagnement aux associations, aux clubs sportifs et aux acteurs culturels nantais, en particulier avec ces deux fonds exceptionnels, essentiels dans la période, à la fois pour faire face en urgence aux problématiques budgétaires et pour leur permettre évidemment de redémarrer en confiance leurs activités auprès des Nantaises et des Nantais. Nos collègues Mahaut Bertu, Aymeric Seassau et Olivier Chateau l'ont dit, je n'y reviens pas.

Cette période a montré, s'il le fallait, le rôle, la force et l'adaptation du service public nantais, un service public qui a su faire face à l'urgence, accompagner, soutenir, réparer : transports, vie des quartiers, aide alimentaire, soutien aux familles en fragilité et aux salariés impactés par la crise, éducation, petite enfance et bien sûr, santé publique... Nous avons été sur tous les fronts. Et si nous avons été sur tous les fronts, c'est d'abord grâce à celles et ceux, agents du service public municipal et métropolitain, qui le font vivre chaque jour, qui le rendent concret, utile, indispensable, même, avec professionnalisme, avec passion, avec le sens de l'intérêt général. Et j'aimerais, Madame la Maire, si vous me le permettez, au titre de ma nouvelle délégation, leur rendre hommage. Ils le méritent amplement. Ils peuvent compter sur notre soutien et nous savons pouvoir compter sur leur énergie et leur expertise pour nous accompagner durant les six prochaines années et mettre en œuvre nos projets et nos actions à la fois au service de Nantes, des Nantaises et des Nantais.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Patrice Boutin.

M. BOUTIN, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, dans cette période de post-confinement, des temps de partage culturel refont discrètement surface et cela, grâce au plan de relance que la Ville a mis en place pour soutenir les artistes et les techniciens du spectacle vivant. Ce plan de relance se fait en dehors des cadres traditionnels. Il soutient des projets collectifs d'artistes venant de la musique, comme pour le projet « Kiosk », des arts de rue, pour la Saison déconfinée, du théâtre, au Hangar Cassin, sans oublier le collectif d'intermittents du spectacle avec « Ouvrir l'horizon ».

Ces projets se réalisent sans publicité, avec des jauges réduites, dans des espaces qui se situent le plus souvent en extérieur, pour respecter les règles sanitaires. Je tiens à féliciter, pour leur sens des responsabilités, les collectifs qui ont su rebondir et surmonter les difficultés. Je tiens aussi à féliciter David Martineau, qui a su répondre présent.

En effet, cette pandémie met plus que jamais en lumière la nécessité d'une réelle politique en direction des arts et plus particulièrement, des arts de rue. Elle a ouvert la voie à une autre façon de penser le rapport entre politiques, artistes locaux et spectateurs. S'il y a des choses que l'on ne souhaite pas voir perdurer pendant après cette pandémie, il en est d'autres, ces

IV – 29

projets collectifs en font partie, que l'on aimerait voir se poursuivre. Ce plan financier de la Ville en faveur de la culture est essentiel car les artistes, les techniciens sont en péril, suite aux avalanches d'annulations des festivals d'été et à une ouverture de saison hypothétique en septembre. Les politiques publiques doivent protéger tous ceux et celles qui vivent la culture et tous ceux et celles qui font vivre la culture. Les élus écologistes et citoyens soutiennent la création de ce fonds exceptionnel. Il est indispensable. Et nous invitons la Ville à soutenir cet effort durant les prochains mois. Cette capacité à investir l'espace public, à recréer des liens sociaux pourrait trouver son prolongement lors de dimanches sans voiture, un rendez-vous mensuel artistique et associatif dans l'espace public qui renouvellerait le regard que portent les citoyens sur leur quotidien, leur lieu de vie, leur ville. Ce rendez-vous gratuit et conçu pour un large public permettrait d'interroger ensemble notre société dans un esprit fraternel et festif.

La situation de crise nous oblige aussi à être plus que jamais à l'écoute des acteurs culturels, des artistes. Les élus écologistes et citoyens proposent l'organisation de rencontres citoyennes de la culture. Il nous paraît fondamental de redéfinir collectivement les objectifs partagés et les modalités de suivi des politiques culturelles. Au regard des impacts de cette crise, il nous apparaît qu'il faut rééquilibrer les aides entre les structures, les différentes disciplines, les créations, la diffusion et les pratiques artistiques.

Pour des raisons déontologiques, je ne prendrai pas part au vote, parce que je suis directement impliqué dans deux spectacles que je vais jouer. Je m'abstiendrai donc de voter.

Mme la MAIRE – Merci. Pauline Weiss.

Mme WEISS, conseillère municipale – Merci, Madame le Maire, merci, chers collègues. Je ne reviendrai pas sur le fond. Effectivement, cette crise sanitaire a fortement touché tous les acteurs de la culture et il est en effet fondamental de recréer du lien via la culture, ce lien social qui a aussi été très mis à mal pendant la crise sanitaire. Nous souhaiterions simplement avoir des informations, en quelque sorte, un point d'étape, sur le fond, et en particulier, savoir combien de dossiers ont été déposés, quels sont les critères pour obtenir une aide, s'il y a eu des refus et combien. Cela permettrait d'avoir une vision d'ensemble et de savoir comment ont été touchés nos acteurs culturels sur la ville et quelle somme a déjà été engagée, sur le fond.

Sur la forme, nous avons eu également une interrogation au sujet de la rédaction des conventions, que nous avons lues avec attention, notamment dans certaines conventions. Je prends par exemple le Bureau d'études spatiales. Il est prévu que la seconde partie de l'aide sera versée après un premier bilan d'étape et après une première évaluation du spectacle, du nombre de spectateurs, etc., ce qui nous semble très pertinent. Et pour d'autres, notamment Pick Up production, ce n'est pas prévu. Les versements sont prévus de manière intégrale sans point d'étape, sans évaluation. Peut-être y a-t-il une raison à cela, mais il nous aurait semblé pertinent d'avoir la même rédaction de conventions pour l'ensemble des acteurs culturels.

Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Michel Cocotier.

M. COCOTIER, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, je veux juste vous indiquer qu'en tant que président de Mémoire de l'outre-mer, à ce jour, je ne prendrai bien sûr pas part au vote.

Mme la MAIRE – Merci. Aymeric Seassau.

M. SEASSAU, Adjoint – Merci, Madame le Maire. Je remercie également mes collègues Aïcha Bassal et Patrice Boutin, le comédien de cette assemblée, comme vous avez pu l'entendre, pour leurs propos de soutien.

J'ai quelques remarques par rapport aux sujets et aux questions qui ont été soulevés, notamment par notre collègue Pauline Weiss, pour l'informer qu'il y a une trentaine de dossiers

IV – 30

qui ont été reçus. Il y a eu très peu de refus, finalement, parce que les dossiers ont été construits par les artistes, par les structures, avec beaucoup de sérieux et dans une urgence très forte, avec le respect des normes sanitaires, avec des jauges par nature réduites, etc.

Nous sommes à peu près à 40 % de consommation du fonds. Tout est indiqué dans la délibération. Si vous faites le ratio, sur 1 M€, nous sommes à peu près à 40 % de consommation du fonds. Une remarque : ces 40 % ont été plutôt consommés sur l'ambition de relance, c'est-à-dire sur l'urgence. Et il y aura, et nous le savons, il y a, devant nous des impératifs de structuration, de consolidation, avec des structures qui sont au milieu de leur combe dans une année très particulière. Cela nous permet d'aborder l'avenir avec confiance, mais en sachant qu'il y a encore beaucoup de travail devant nous et encore beaucoup de besoins et de demandes.

Quant aux différences de conventions, c'est à vérifier. Nous le ferons ensemble, si vous en êtes d'accord, mais je crois que c'était surtout lié à l'agenda des spectacles proposés et à leur étalement pendant l'été, qui nécessitaient une préparation plus rapide. Sur le sujet des « paniers culturels » et d'« Ouvrir l'horizon », je veux rappeler qu'il ne s'agit pas du projet « Pick Up production », mais d'un projet porté techniquement par Pick Up production. Il permet la convergence d'acteurs nantais, d'intermittents, et une partie importante du fonds lui est en effet consacrée.

Enfin, pour ma part, je ne suis pas très « fan » de l'appel au rééquilibrage et des oppositions entre les petits et les grands. Mais ce qui est sûr, et c'est là où je rejoins complètement mon ami Patrice Boutin, c'est sur l'idée qu'il y a besoin de cohérence et besoin de faire converger les énergies, besoin de concertation. Si nous disions, dans le programme municipal qui a été choisi par les Nantaises et les Nantais, notre ambition de faire de Nantes une cité des artistes, cela implique également de permettre aux artistes de construire la ville avec nous et cela nécessite plus encore, dans la situation que nous connaissons, des formes de concertation et de travail collectif, convergent, qu'il reste à trouver. Sur ce point, je pense que nous serons tous vigilants et attentifs.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de M. Boutin pour sa participation à des spectacles.

Non participation au vote de M. Cocotier pour Mémoire de l'Outre Mer.

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 25, intitulé :

Développement culturel – Troisième répartition de subventions – Conventions et avenants – dispositions diverses – Approbation

M. SEASSAU, Adjoint – Il s'agit de la troisième répartition de subventions en matière culturelle. Elle tombe à point nommé dans le contexte sur lequel nous nous sommes déjà exprimés et sur lequel je ne reviens donc pas, mais avec un calendrier électoral dont on constate qu'il a un peu bouleversé les échéanciers, les agendas, calendrier électoral dû évidemment à la crise du Covid. Cette troisième répartition de subventions tombe donc à point nommé.

Nous y retrouvons les « Créations partagées » dans les quartiers, avec un petit coup de cœur, évidemment, pour le travail autour de la mémoire du territoire et du théâtre sur Bellevue – Chantenay, avec un projet qui s'appelle, citant Julien Gracq : « La forme d'une ville change plus vite, on le sait, que le cœur d'un mortel », une phrase qui est toujours bonne à rappeler.

IV – 31

Nous y trouvons également le programme « La Culture à deux pas de chez vous », avec les jardinières de projets, une politique de soutien à la diffusion avec Skéné, la politique de soutien au débat d'idées, avec les propositions de Tissé métisse, une politique de soutien à nos lieux culturels, avec « Les Laboratoires vivants » à la salle Vasse ou encore, le soutien au Bureau d'études spatiales, qui est porteur, comme je viens de l'indiquer, de « La Saison déconfinée ».

Nous y trouvons un programme d'actions en faveur des associations culturelles, avec une trentaine de structures aidées, pour un montant de subvention de 49 000 €, mais aussi des crédits d'investissement d'une vingtaine de milliers d'euros, et nous y trouvons enfin plusieurs types de conventions, dont l'une avec le lieu d'exposition municipale L'Atelier. C'est une convention importante qui nous permettra de sécuriser les projets et de travailler sur notre exemplarité en permettant la juste rémunération des artistes exposants. Il y a aussi une convention avec le lycée Livet sur des programmes d'architecture intérieure, de paysage et de scénographie, qui ont d'ailleurs été utilisés par nos services municipaux, puisqu'ils ont aidé à l'aménagement des locaux de la médiathèque Luce Courville, chère à Pascal Bolo, à mes collègues comme à moi-même, qui a été inaugurée il y a peu. Enfin, j'en parlais dans l'introduction de ce conseil, nous vous proposons de pouvoir fournir à la bibliothèque municipale des sacs cabas gratuitement. Cela peut paraître anecdotique, mais c'est simplement afin que les bibliothécaires puissent préparer les « paniers découverte » pour les abonnés de la bibliothèque municipale. C'est surtout sur ce point que je voulais attirer votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 26, intitulé :

Culture – Équipements en régie, établissements publics et structures conventionnées – Dispositions diverses – Conventions et avenant – Approbation

M. SEASSAU, Adjoint – Il s'agit de la délibération sur les équipements en régie et les établissements publics ou subventionnés conventionnés, avec plusieurs programmes :

- un avenant à la convention franco-qubécoise qui permettra des échanges d'artistes nantais et québécois au Lieu unique, à Nantes, et à Gatineau, au Québec, au centre d'artistes AxeNéo7, des échanges soutenus, puisqu'il s'agit d'échanges de deux mois ;
- une convention avec le Conservatoire de Nantes et l'école Louise Michel pour les classes CHAM, les classes à horaires aménagés musicales ;
- une convention de partenariat avec le lycée Nelson Mandela, dont vous savez la proximité immédiate avec le Conservatoire de Nantes, pour soutenir les parcours S2TMD, donc les sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse ;
- des modifications tarifaires, qu'il s'agisse de la location de l'auditorium du Conservatoire de Nantes ou des salles de spectacle gérées par la direction du développement culturel, modifications tarifaires qui suivent le taux directeur général d'évolution des tarifs que nous avons votés au budget précédent.

Mme la MAIRE – Merci. Richard Thiriet.

M. THIRIET, Conseiller municipal – Merci. J'ai une question sur l'association Pannonica, nous restons dans les enjeux culturels, scène musicale spécialisée dans le jazz, sept salariés, 600 000 € de budget, avec un CA qui a démissionné la semaine dernière, le Département et la Région qui ont décidé de suspendre leurs subventions et une réunion demain pour évaluer les questions et les enjeux, à la fois sociaux et culturels, sociaux puisqu'il y a sept salariés et culturels, puisque nous sommes autour du jazz. Ma question est la suivante : quelle position prendra la Mairie et prendra Nantes, demain, sur la suite de l'activité de cette association, ce

IV – 32

qui veut dire, en fait, la question de la gouvernance et la question de la subvention, avec, comme je le disais tout à l'heure, des enjeux à la fois de culture et sociaux, avec sept salariés ?

Mme la MAIRE – Merci. Aymeric Seassau.

M. SEASSAU, Adjoint – D'une part, nous n'avons pas pour habitude de commenter des démissions dans des conseils d'administration. Nous en prenons acte comme vous, je l'imagine. Deuxièmement, notre fil conducteur, et vous le savez sûrement parce que c'est notre fil conducteur dans les précédentes délibérations que je viens de présenter, c'est l'emploi, l'emploi, l'emploi et d'abord, le soutien à l'emploi culturel.

Comme vous le savez, dans cette crise, puisqu'il faut appeler un chat, un chat, les collectivités financeuses ainsi que les représentants de la DRAC se sont mis d'accord sur l'idée que la structure devait présenter un nouveau projet, conforme aux intérêts du développement culturel à Nantes et du jazz à Nantes. Ils avaient six mois. Nous sommes dans une période prorogatoire qui doit pouvoir s'achever prochainement et nous découvrons la démission du CA.

Je ne peux pas faire la réunion de demain avant qu'elle ait lieu, mais vous savez que la Ville de Nantes, en accord avec les autres financeurs, avait prolongé sa part de subvention, notamment pour qu'il n'y ait pas de cessation de paiement, tout simplement pour pouvoir payer les salaires et l'ensemble des flux de la structure. Nous avons donc une position de responsabilité, une position d'ambition et évidemment, un peu d'inquiétude sur la situation actuelle, que nous espérons pouvoir surmonter très rapidement, en bon partenariat et en bonne intelligence avec l'ensemble des tutelles.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. CHATEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 27, intitulé :

Politique publique du patrimoine – Subventions – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Approbation

M. CHATEAU, Adjoint – Cette délibération porte sur les politiques de soutien au patrimoine dans sa diversité, avec tout d'abord, un point qui concerne la politique publique de médiation autour du patrimoine contemporain, à l'occasion des 20 ans du palais de justice de Nantes. La Maison régionale de l'architecture, avec le cabinet du président du tribunal judiciaire, propose de faire découvrir le palais de justice, cet édifice, sa dimension architecturale et citoyenne, comme cela se passe régulièrement dans le cadre des Journées européennes du patrimoine. Ce sera un événement un peu plus marqué cette année, justement, à l'occasion de cet anniversaire des 20 ans du palais de justice. Les Journées européennes du patrimoine se dérouleront le samedi 19 et le dimanche 20 septembre prochains. Le projet porté par la Maison de l'architecture est de l'ordre de 3 000 €. La contribution de la Ville, si vous en êtes d'accord, serait de l'ordre de 1 000 €, pour soutenir ce projet et permettre justement cette médiation autour du patrimoine contemporain nantais.

Le point suivant concerne un projet porté par Iris Picture, qui est le second volet d'une exposition artistique sur la restauration de la basilique Saint-Donatien et Saint-Rogatien, je n'oublie pas, Pascal Bolo... La restauration est en cours. Il y avait déjà eu un premier volet de cette exposition qui avait connu un grand succès, avec beaucoup de participants, lors des dernières Journées du patrimoine. Il y avait plus de 1 000 visiteurs venus voir cette exposition, dont le but est de mettre en valeur surtout les métiers de celles et ceux, les femmes et les hommes qui sont sur ce magnifique chantier, de faire découvrir la diversité de ces métiers et de mettre en valeur la basilique en elle-même. Ce serait le deuxième volet de cette exposition. Le

IV – 33

photographe est Jean Félix Fayolle et les légendes sont rédigées par l'architecte Jacques Dabreteau et par l'historien Stéphane Haugommard. L'exposition aurait lieu début 2021. Nous avons été obligés de la décaler un peu à cause de la crise sanitaire, qui avait interrompu les travaux et qui n'avait pas permis de continuer les prises de vue. Il vous est donc proposé de soutenir l'ensemble de ce projet à hauteur de 7 000 €, sachant qu'un projet de publication est également en cours pour continuer à mettre en valeur ce magnifique patrimoine.

Le point suivant concerne l'association Vous êtes ici, qui intervient depuis plusieurs années dans le quartier du Grand Bellevue pour des médiations autour de la fabrique de la ville. Cette association sollicite un soutien pour trois projets : un projet photographique et narratif, « RegardS sur Bellevue », autour des petites maisons du Grand Bellevue et de portraits d'habitants, des actions d'éducation à la ville, vous avez le détail dans la délibération, avec des déambulations. Un projet qui entre dans le champ de la politique publique sur la connaissance et l'appropriation de la ville. Il y a donc trois volets, le projet « Petites maisons », le projet « Tour d'y voir » et le projet « Bellevue la nuit », pour un montant global de soutien à hauteur de 5 000 €.

Le point suivant concerne l'association Auto rétro Nantes océan. Nous sommes dans le cadre de la restauration de l'autobus Chausson, qui est classé au titre des monuments historiques depuis 2014. Le projet de restauration se poursuit. Il s'agit là de travaux de carrosserie et de remise en état du radiateur sur ce magnifique bus qui circulait jusqu'en 1975 à Nantes. La Ville apporterait un soutien à hauteur de 10 % du montant des travaux, ce qui correspond à 1 570 €, sachant que l'État, la Région et le Département doivent compléter sur ce projet.

Le dernier point concerne une acquisition par les Archives de Nantes lors d'une vente aux enchères, en novembre dernier, de six albums qui contiennent 950 photographies qui illustrent les spectacles et les artistes du théâtre Graslin lors des saisons 1954-1955 et 1962-1963. Ces photos sont une grande richesse et l'acquisition s'est faite pour un montant de 696 €.

Voilà, Madame le Maire.

Mme la MAIRE – Merci. Anne-Sophie Guerra.

Mme GUERRA, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Tout juste étions-nous déconfinés que la démolition de l'Hippopotamus démarrait. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises dans ce conseil municipal pour vous demander le classement à minima de la façade au patrimoine nantais. Monsieur Robert n'est plus là pour nous rappeler que durant ses trente années d'élu local, personne n'avait semblé porter une attention particulière à cet édifice. C'est faire fi des associations patrimoniales et des élus que nous sommes. Ce lieu, à proximité du garage des parents de Jacques Demy, présentait bel et bien un intérêt pour notre ville et son patrimoine industriel de la fin du XIX^e siècle. Lutter contre l'uniformisation, n'est-ce pas là un de vos objectifs, rappelé régulièrement ? Qui, mieux qu'un maire et son équipe municipale, peut décider de protéger un bâtiment ? Nous déplorons ici à nouveau cette occasion manquée.

Mme la MAIRE – Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Très bien. Je ne reviendrai pas précisément sur votre intervention, Madame Guerra. Je crois que les positions des uns et des autres sont connues et visibles dans cette assemblée. Et chacune de ces positions est évidemment respectable. Puisque l'étape que vous évoquez est désormais derrière nous, je nous invite à nous projeter collectivement sur les étapes qui sont devant nous. J'en vois deux, sur le sujet que vous avez évoqué. Le premier est l'avenir offert, donné au Cinématographe et construit avec le Cinématographe. Dans une grande ville de culture comme la nôtre, c'est, je crois, un sujet important. Et il peut y avoir demain un deuxième sujet autour de la question du garage historique de la famille Demy, mais je ne doute pas que nous aurons l'occasion d'en reparler.

IV – 34

Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. CHATEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 28, intitulé :

Changement de dénomination d'équipement public – Dénomination de voie publique – Approbation

M. CHATEAU, Adjoint – Il s'agit de la délibération sur les dénominations, avec peut-être juste une explication pour l'ensemble du Conseil. Passent en conseil municipal et sont soumises à votre approbation les dénominations de voies publiques, contrairement aux voix privées. Sur les voies publiques et sur les dénominations d'équipements publics, nous nous sommes engagés sur un chemin de féminisation des noms de rues depuis 2016. En quatre ans, beaucoup a déjà été fait. Cela a notamment permis de doubler le nombre de voies portant des noms de femmes. C'est vraiment l'objectif que nous maintenons : mettre en valeur la place des femmes dans la vie locale et les inscrire justement, à travers ces noms de rue, dans le patrimoine collectif des Nantais. En quatre ans, nous avons fait autant qu'en deux siècles, pour vous dire... C'est-à-dire qu'avec 208 noms de rue, nous avons, avec cette politique très engagée depuis quatre ans, permis de doubler le nombre de voies portant des noms de femmes, et nous allons continuer dans cette direction, avec deux points à l'ordre du jour, aujourd'hui.

Il s'agit d'abord d'une dénomination d'équipement, puisque lors du conseil d'école du 4 février 2020, les parents d'élèves de l'école élémentaire Ange Guépin ont exprimé leur souhait de voir modifier le nom de l'établissement scolaire. Je vous demanderai de rectifier sur la délibération, parce qu'il y a une petite coquille. Le nom exact qui est proposé à votre vote. C'est l'école publique Freinet – Ange Guépin. Ce n'est pas tout à fait ce qui est écrit sur la délibération. C'est « école publique Freinet – Ange Guépin », en accord avec le travail qui a été mené par l'école, par les parents d'élèves. Voilà la proposition qui vous est faite pour mettre en valeur la pédagogie Freinet et le travail qui est mené dans cette école. Nous sommes là dans le quartier Saint-Donatien – Malakoff.

La deuxième dénomination concerne le quartier Dervallières – Zola, avec la proposition d'une allée Renée Broustal, qui porte le nom d'une grande militante, très engagée, féministe, qui a beaucoup œuvré à Nantes, justement, pour défendre l'égalité et les droits des femmes. Nous sommes vraiment très heureux, et je vois mes collègues Mahaut Bertu et Aïcha Bassal, parce que nous en avons échangé à plusieurs reprises, de pouvoir donner suite à cette volonté de trouver une voie qui corresponde justement, dans son emplacement, et de rendre hommage à cette grande militante, avec la voie Renée Broustal, qui était adjointe au maire, qui a été engagée depuis 1971, qui s'est engagée au sein du mouvement démocratique féminin auprès d'Yvette Roudy, qui a adhéré au Planning familial, qui a mené de grands combats pour l'IVG et la contraception et qui fut adjoint au maire de Nantes, adjointe d'Alain Chénard, entre 1977 et 1983, en charge des dossiers de la santé et des affaires sociales. Elle était également cofondatrice de l'espace Simone de Beauvoir à Nantes. Nous sommes ravis de pouvoir lui rendre hommage à travers cette dénomination aujourd'hui.

Voilà, Madame le Maire.

Mme la MAIRE – Merci. Mahaut Bertu.

Mme BERTU, Adjointe – Les femmes représentent plus de 50 % de la population. Pourtant, en France, seulement 6 % des rues portent le nom d'une femme. À Nantes, il y a peu, nos rues comptaient 1 000 noms d'hommes contre 100 noms de femmes. Si l'histoire a « invisibilisé » les femmes, nous avons lancé, au cours du mandat dernier, une démarche citoyenne pour constituer une base de noms et travailler peu à peu à ce que les femmes soient de plus en plus

IV – 35

représentées dans l'espace public. Je ne reviens pas sur cette démarche, dont Olivier Chateau vient de parler.

Parmi ces femmes, parmi ces noms, il y avait donc Renée Broustal. Militante syndicale, socialiste et féministe, Renée était une femme d'engagement, de valeurs, de combats, en particulier en matière de promotion et de défense des droits des femmes et de l'égalité. Militante très active du Planning familial pendant plus de quarante ans, elle a beaucoup œuvré pour le droit à l'IVG, l'accès à la contraception et contre le sexisme. Adjointe au maire de Nantes en charge de la santé et des affaires sociales auprès d'Alain Chénard, amie personnelle d'Yvette Roudy, elle fut aussi la première déléguée régionale des droits des femmes en Pays-de-la-Loire. Présidente d'honneur de l'espace Simone de Beauvoir pendant de nombreuses années, elle en était l'une des fondatrices et s'est beaucoup battue pour créer ce lieu spécifique, partenaire essentiel de notre collectivité dans le combat commun pour l'égalité femmes/hommes, pour la défense des droits des femmes et la lutte contre les discriminations à caractère sexiste. Elle restera à jamais une figure de proue du mouvement féministe nantais. Au-delà de cette dénomination de rue et du symbole qu'elle porte, nous lui rendons le meilleur des hommages en poursuivant, aujourd'hui et demain, son combat pour défendre les droits des femmes et en conquérant de nouveaux en travaillant chaque jour pour bâtir la première ville non sexiste de France.

Mme la MAIRE – Merci. Anne-Sophie Guerra.

Mme GUERRA, Conseillère municipale – Merci, Madame. Le 30 juin 2017, Madame Simone Veil nous quittait. Nous avons demandé de réfléchir à un lieu ou à une rue qui pourrait être baptisée en sa mémoire. Nous parlons de Madame Broustal, très engagée, et je pense que l'on peut accorder exactement les mêmes qualités à cette grande dame qu'était Simone Veil. Trois ans plus tard, nous en sommes toujours au même moment, c'est-à-dire qu'aucun lieu, rien n'a été trouvé pour célébrer cette grande dame. Il en est de même, du reste, pour nos demandes qui concernaient le colonel Beltrame et Henri Michel, que tout Nantais connaît. Alors, Madame le Maire, nous renouvelons simplement notre demande et espérons que durant ce mandat, des lieux appropriés seront trouvés pour ces trois personnes.

Mme la MAIRE – Merci. Olivier Chateau.

M. CHATEAU, Adjoint – Vous l'avez dit, Madame Guerra, l'idée est de trouver effectivement les lieux et les voies appropriés et évidemment, pour les trois noms que vous venez de citer, notamment pour Simone Veil, nous recherchons les voies qui permettront de le faire, à la hauteur de ce qu'était et de ce que représentait Simone Veil. Cela fait partie des critères que nous posons : trouver les lieux les plus appropriés justement pour faire aboutir ces dénominations. Avec la direction du patrimoine et les Archives municipales, nous travaillons justement à trouver ces emplacements, sachant qu'il n'y a pas non plus de créations de nouvelles voies, ou qu'il n'y en a pas beaucoup dans l'année. Nous regardons donc pour que cela puisse correspondre à l'hommage que nous voulons rendre aux personnes que vous venez de citer. Cela fait partie effectivement des dénominations que nous avons en cours et sur lesquelles nous travaillons.

Mme la MAIRE – Merci. Ghislaine Rodriguez.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Merci. Madame la Maire, chers collègues, je souhaitais remercier mon collègue Olivier Château, au nom de la communauté éducative de l'école Ange Guépin, d'avoir bien précisé ce terme « école publique Freinet – Ange Guépin ». Je crois que ce choix permet de confirmer l'intérêt que nous portons à la diversité pédagogique au sein de l'école publique, en particulier à l'existence et au maintien d'une école Freinet sur notre territoire, car ce nouveau nom va permettre une clarté dans le cadre des nominations des enseignants et donc, de bien préciser la spécificité de cette école à chaque changement d'enseignants. Le fait de suivre l'avis du conseil d'école marque aussi notre attachement à faire

IV – 36

vivre la démocratie du quotidien, à donner un sens à ce premier échelon de démocratie locale qu'est le conseil d'école. Lorsque la parole collective est agissante, lorsqu'elle agit, lorsqu'elle se traduit par des actes, la démocratie en sorte toujours grandie.

C'est aussi, je crois, le sens de notre engagement de mandat pour plus de pouvoir d'agir à l'ensemble des usagers utilisateurs de l'école, parents, enfants, enseignants, ATSEM, animateurs du périscolaire, agents d'entretien et de restauration, en particulier en appliquant le principe du 50/50 dans les petits et grands projets d'aménagement d'écoles. Selon ce principe de 50/50, les idées viennent des habitants, des utilisateurs, des usagers, pour le cas des écoles. La collectivité finance et accompagne leur mise en forme. Puis collectivités et habitants partagent la responsabilité de la mise en œuvre. De quoi permettre des avancées dans la mise en œuvre de projets partagés que nous développons dans les écoles comme les composteurs, les jardins, les poulaillers, et de quoi permettre également de rapprocher nos citoyens de nos institutions et de renforcer le sentiment de citoyenneté et la coopération, si chère aux acteurs de la pédagogie Freinet.

Je profite également de cette prise de parole pour compléter les propos de ma collègue Mahaut Bertu et rappeler que René Broustal a aussi créé une crèche pour permettre aux femmes de reprendre le travail.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe, donne lecture du dossier n° 29, intitulé :

Quartier Nantes Nord – Restructuration et extension des groupes scolaires Chauvinière et George Sand/Camille Claudel – Désignation des membres du jury de maîtrise d'œuvre – Approbation

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Madame la Maire, chers collègues, avant d'entrer directement dans le détail des trois délibérations qui concernent la thématique de l'éducation, j'aimerais tout d'abord donner quelques éléments d'orientation et de contexte. L'éducation, en effet, nous concerne toutes et tous : santé, logement, précarité, alimentation, sport, culture, handicap, nature en ville, possibilité de se déplacer facilement en ville, nombreuses sont les politiques publiques qui participent de l'éducation et s'adressent aux enfants, aux familles, aux parents.

À travers notre manière d'accompagner les enfants à grandir, nous préparons les adultes et la société de demain, une société que nous souhaitons plus juste, plus solidaire, plus coopérative, en meilleure harmonie avec la nature, une société consciente de ses limites, aussi, et capable de préserver notre planète. C'est ce que nous souhaitons accomplir durant ce mandat en donnant plus de pouvoir d'agir à la communauté éducative et aux enfants, je l'ai redit et détaillé dans ma courte intervention précédente, en élevant encore nos ambitions en termes de bâti écologique pour mieux nous préparer au changement climatique et en aménageant autrement les cours d'école : dé-bitumer, retrouver de la fraîcheur, favoriser les activités extérieures et en lien avec la nature, favoriser aussi la mixité filles/garçons dans les espaces de jeux et permettre à chaque enfant de vivre des expériences de nature avec la création d'un « passeport nature », à laquelle nous allons travailler durant ce mandat.

Pour la restauration scolaire, vous savez que nos objectifs sont clairs et ambitieux : proposer 100 % de repas faits maison, 75 % de produits bio et locaux d'ici à la fin du mandat, deux repas végétariens par semaine et une option végétarienne complète, et travailler à la sortie du plastique dans nos cantines dès la fin 2021.

IV – 37

Travailler pour les enfants, c'est également leur donner un accès plus facile aux écoles, en travaillant sur le réseau structurant vélo, en particulier, et permettre un accès facilité, actif, de l'ensemble des enfants aux écoles en mobilité douce.

Oui, l'éducation est un enjeu majeur pour notre société, un enjeu de santé, d'égalité, un enjeu démocratique, une priorité pour notre Ville. Notre action touche directement plus de 20 000 enfants nantais qui fréquentent les 113 écoles publiques, et leurs parents. Elle s'inscrit sur le temps scolaire, périscolaire, extrascolaire et plus largement, sur les différents temps de la ville, la manière de construire la ville, une ville que nous souhaitons pensée à hauteur d'enfant, une ville qui permet à chacun de s'enraciner. Notre action est possible concrètement grâce à plus de 1 000 professionnels de la direction de l'éducation, aux professionnels du périscolaire, également, des centres de loisirs, et à l'ensemble des acteurs et associations qui œuvrent dans le champ de l'enfance et de l'éducation populaire.

Je tiens, en ce début de mandat, à commencer par les remercier pour tout le travail déjà accompli et, dans la continuité des propos de ma collègue Aïcha Bassal, d'autant plus dans la période que nous venons de traverser, qui a nécessité une implication et une agilité démultipliées de toute la communauté éducative et qui a permis de revisiter et bien souvent, de renforcer les liens, en particulier avec les enseignants et avec les parents.

Je tiens également, durant ce premier conseil, à remercier les élus qui ont porté cette politique au cours du dernier mandat, avant moi, Myriam Naël, en particulier qui avait à cœur les questions d'égalité réelle, d'école émancipatrice, qui portait haut également le lien aux quartiers populaires et un attachement à la réussite éducative. Je remercie également Elisabeth Lefranc, qui, dans le contexte de crise sanitaire que nous avons traversé, a su faire preuve d'adaptation, d'écoute et de sérieux dans l'intérim qu'elle a pu réaliser pendant ces quelques mois.

La première délibération de ce mandat illustre bien les enjeux qui se posent à nous dans les mois et années à venir : construire des écoles qui répondent aux défis d'aujourd'hui et de demain. C'est une compétence qui nous oblige, incontournable pour permettre un accueil de tous les enfants, et une compétence qui nous engage, au-delà du nombre de classes nécessaires, à penser à quelle école nous voulons pour nos enfants, comment construire l'école de demain ? Une partie de la réponse est fort heureusement déjà contenue dans notre schéma directeur des écoles, qui fixe, à échéance 2024, la construction de six nouvelles écoles et la réhabilitation – extension de 23 autres.

Ce schéma donne un cadre clair, qui intègre la nécessité de dédoublement des classes en quartier prioritaire, la mutualisation des espaces entre les différents temps de l'enfant, l'ouverture possible sur le quartier, avec les salles polyvalentes ou des espaces sportifs extérieurs, la recherche de performance énergétique des bâtiments et également, l'inclusion des enfants en situation de handicap, avec la mise en place de classes inclusives dans certains établissements.

Ce schéma directeur nous engage et il devra certainement être réajusté à la lumière de la crise sanitaire que nous venons de traverser et, pour prendre en compte les différents épisodes climatiques de plus en plus extrêmes qui s'imposent à nous, anticiper l'ensemble de ces situations pour permettre à l'école de jouer pleinement son rôle pour tous les enfants et par tous les temps.

La délibération 29 qui vous est soumise propose de nommer des personnes pour un jury de concours pour une extension – réhabilitation de deux groupes scolaires, qui ont déjà fait l'objet d'une présentation et d'une validation dans des conseils municipaux précédents, au mois de février. Je reviens brièvement sur les grands traits du programme de ces opérations. Pour le groupe scolaire de la Chauvinière, il est question de passer de trois à sept classes de maternelle et de huit à onze classes élémentaires, pour une surface totale de 4 100 m² de plancher et un total d'opérations de travaux de 14,3 M€. Pour le groupe scolaire George Sand – Camille

IV – 38

Claudel, il s'agit de passer de cinq à neuf classes de maternelle et de 16 à 18 classes élémentaires, pour une surface totale de 5 200 m² et un coût d'opération fixé à 15 950 000 €.

Je vous propose donc, pour les jurys de concours, qui auront lieu en deux temps, d'abord, le choix de quatre candidats parmi un ensemble de candidatures et ensuite, dans un deuxième temps, le choix d'un projet parmi quatre projets. Je vous propose donc, pour participer à ce jury de concours, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants. Je donne lecture des membres, que vous trouverez à la fin des représentations dans les dossiers qui vous ont été remis sur table. Les membres titulaires proposés sont Madame Sandra Jen, Monsieur Hervé Fournier, Monsieur Pascal Bolo, Monsieur Thomas Quéro, Monsieur Julien Bainvel et, en suppléants, Monsieur Tristan Riom, Madame Aïcha Bassal, Madame Mahaut Bertu, Madame Pascale Robert et Madame Laurence Garnier. Ces jurys sont également l'occasion d'associer la communauté éducative, que ce soit sur le temps scolaire ou périscolaire, ainsi que les parents d'élèves.

Mme la MAIRE – Merci. Thibaut Guiné.

M. GUINÉ, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, permettez-moi de profiter de cette délibération sur la restructuration et l'extension des groupes scolaires de la Chauvinière et de George Sand – Camille Claudel pour souligner l'un des marqueurs importants de nos politiques publiques, marqueur de gauche s'il en est, l'attention particulière que nous portons à l'offre éducative. En effet, notre ville, nos quartiers sont dynamiques et nous travaillons, au travers de travers du schéma directeur des écoles nantaises, à répondre à ce dynamisme par la création ou la restructuration d'école. C'est grâce à cette offre nouvelle et renouvelée que nous pouvons garantir une meilleure qualité de l'accueil de nos enfants. La dernière période a d'ailleurs révélé combien les capacités d'accueil, la manière dont peuvent être organisées spatialement les classes ont toute leur importance.

Mais l'école doit aussi faire face à d'autres défis. Le système scolaire s'est retrouvé, parmi d'autres secteurs, en première ligne, durant la période de confinement, une période de crise qui a aggravé les failles dont le système souffre depuis de longues années. Si notre Ville anticipe son développement, investit, la crise sanitaire précédente montre l'impérieuse nécessité, pour l'Éducation nationale, son ministère, de faire plus et mieux pour l'école. Il y a un véritable défi à relever.

Le premier de ces défis est celui des inégalités scolaires, jamais loin des inégalités sociales. Le travail à distance a mis nombre d'élèves en difficulté. Certains ont littéralement décroché. Ce devrait être une des préoccupations principales de la rentrée prochaine. Mais quelle sera la légitimité, demain, pour un ministre lui-même décrocheur, puisque seulement 10 % des personnels de l'Éducation nationale sont d'accord avec ses choix politiques ? Il faut dire que les griefs sont lourds : réforme au pas de charge, fermeture de classes, non-revalorisation des salaires, manque de moyens... Si l'on prend l'aspect numérique, par exemple, le retard considérable de l'Éducation nationale a été dévoilé : matériel insuffisant et obsolète, manque de contenus propres efficaces, insuffisance de formation des enseignants et des élèves.

Cela a eu pour effet de distancier encore plus les élèves qui ne disposaient pas de matériel propre ou en nombre suffisant, ou encore que les conditions d'habitat mettent en difficulté pour travailler à la maison, ceux que les parents ne pouvaient accompagner et ceci, malgré les efforts des enseignants pour maintenir le lien.

Les collectivités ont su répondre présent pour pallier les difficultés de l'État. Il est impératif que le gouvernement noue un dialogue fort pour mieux préparer les différents dispositifs qu'il compte mettre en place, mais aussi les défis que nous allons devoir résoudre ensemble suite à presque cinq mois d'interruption de scolarisation pour certains élèves.

IV – 39

L'école est un lieu d'apprentissage et de socialisation fondamental. Il est plus que temps de lui redonner ses lettres de noblesse. Je sais pouvoir compter sur la volonté de notre majorité à mettre en œuvre les politiques publiques nécessaires. Nous le prouvons aujourd'hui avec ces restructurations. Mais je demande à voir pour ce qui concerne le nouvel ex-ministre.

Permettez-moi enfin, pour terminer, de saluer l'engagement des personnels, enseignants, ATSEM, personnels chargés de l'entretien des locaux, qui ont fait de leur mieux durant toute cette période de crise sanitaire. Forts de leur volonté et de leur débrouillardise, les professeurs des écoles ont pleinement joué leur rôle de maître et de maîtresse. Reste aujourd'hui à leur donner les moyens qui leur ont fait cruellement défaut. C'est une demande que nous devrions appuyer avec le corps enseignant auprès du ministère.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Merci, Madame le Maire. On a coutume de dire qu'une nouvelle équipe municipale commence par assumer les investissements et les décisions de l'équipe qui l'a précédée. C'est un peu le cas, en l'occurrence, et c'est une bonne chose. Je crois que nos prédécesseurs nous ont légué un beau dossier et je voudrais le resituer, après que Ghislaine l'a fait sur une politique locale de l'éducation et que Thibault l'a resitué dans un cadre plus national, je voudrais, moi, le resituer dans son cadre territorial, qui est celui du projet global de Nantes Nord, de ce projet urbain qui, conformément aux orientations de l'ANRU et aux souhaits que nous avons nous-mêmes toujours formulés, est non seulement un projet qui va traiter de l'urbanisme, de l'habitat, du logement, mais aussi des questions sociales, mais aussi des questions économiques, mais aussi, évidemment, des questions d'éducation.

Et c'est particulièrement vrai pour ces deux écoles, qui accueillent très majoritairement, parfois même trop exclusivement, des enfants des catégories populaires, qui habitent dans le parc social de Nantes Nord, puisque je vous rappelle que Nantes Nord est le premier quartier d'habitat social de Nantes en nombre de logements. Je voudrais vous préciser que les deux programmes, et notamment celui de George Sand – Camille Claudel, qui sont deux écoles qui occupent une même et très grande parcelle, l'ensemble de ces programmes ont été construits en relation étroite avec l'architecte urbaniste du projet global et en cohérence avec les autres décisions, les autres propositions qui sont prises dans le cadre de ce projet. Nous avons donc là en quelque sorte la concrétisation du volet éducatif du projet global de Nantes Nord, auquel je suis évidemment particulièrement attaché, mais auquel je sais que notre majorité sera particulièrement attachée pour sa pleine réalisation, et sa réalisation pas plus urgente qu'ailleurs, allais-je dire, mais pas moins non plus.

Dans le contexte que nous vivons, dans le contexte d'aggravation des inégalités qu'a provoqué la crise sanitaire, il est d'autant plus important de donner aux habitants des quartiers populaires le sentiment que leurs difficultés particulières sont prises en compte et qu'il n'y a pas de retard dans la mise en œuvre des projets qui sont d'abord là pour leur permettre d'avoir une vie meilleure dans leur quartier, un habitat de meilleure qualité, de meilleurs services publics et également, les meilleures écoles possible pour l'avenir de leurs enfants.

C'est dans ce sens que je me réjouis que nous puissions, dès ce premier conseil de la nouvelle municipalité, avancer sur un dossier aussi important que celui de la restructuration de ces deux groupes scolaires.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets aux voix cette belle délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

IV – 40

Mme RODRIGUEZ, Adjointe, donne lecture du dossier n° 30, intitulé :

Conditions d'accueil d'élèves de l'Institut d'éducation motrice de la Marrière au sein des écoles élémentaires Port Boyer et primaire Julien Gracq – Conventions – Approbation

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Il s'agit de renouveler la convention entre l'Institut d'éducation motrice la Marrière et les écoles Julien Gracq et Port Boyer. Ce sont des écoles qui accueillent, en situation inclusive, une vingtaine d'enfants depuis douze ans. Il s'agit d'accueillir au maximum douze enfants dont au maximum huit en fauteuil. C'est la reconduction d'une convention qui fonctionne bien et qui marque notre engagement en faveur de la continuité du parcours éducatif pour les enfants en situation de handicap, qui est marquée également par la création d'unités d'enseignement externalisées dans les écoles du schéma directeur.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe, donne lecture du dossier n° 31, intitulé :

Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre – Approbation

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – La délibération 31 concerne un ensemble des subventions au titre des actions éducatives et des actions « temps libre », avec, pour une part, la prise en compte du temps de gestion de la crise sanitaire et des effets de la crise sanitaire sur un ensemble d'associations.

Pendant cette crise, vous le savez, un certain nombre d'écoles sont restées ouvertes pour des personnels prioritaires et l'ACCOORD a également mis en place un service de garde solidaire pour les personnels, en particulier, des plans de continuité d'activité des gendarmes et pompiers, mais également, de nos institutions. À partir de la réouverture progressive des écoles, le 11 mai, ce service de garde solidaire a été maintenu et a été maintenu jusqu'aux vacances, enfin, jusqu'au mois de juin, jusqu'au 23 juin, pour permettre à tous les enfants qui ne pouvaient pas retourner à l'école d'avoir un mode d'accueil, en tout cas pour les familles qui ne pouvaient pas faire autrement, puisque la situation était tout de même assez complexe.

Dans ce cadre, la Ville a conventionné avec l'État, dans le cadre d'un dispositif qui s'appelle 2S-2C (Santé – sport – culture – civisme). Ce dispositif a été confié à l'association ACCOORD dans le cadre de cette garde solidaire pour pouvoir inclure des acteurs associatifs, des intervenants périscolaires, mais également, des intervenants des directions municipales, que ce soit de la direction de la culture, de celle des sports ou celle de la santé, et avoir des temps éducatifs de qualité également pendant ces temps de garderie solidaire. C'est le premier point de la délibération.

Le deuxième point est un ensemble de subventions pour des actions éducatives qui étaient prévues sur le temps périscolaire, à la fois pour soutenir les associations qui n'ont pas pu délivrer les animations périscolaires du fait de la crise sanitaire et pour d'autres qui se sont engagées dans des initiatives de solidarité afin d'accompagner les familles dans cette période. Les associations, qui risquent pour certaines de rencontrer des difficultés financières, seront en tous les cas suivies par la direction de la vie associative, le CADRAN, la direction du développement culturel, et un point sera également fait au courant de l'automne ou d'ici la fin de l'année, en tout cas, pour bien vérifier qu'aucune n'est en trop grosse difficulté liée à cette période assez particulière.

Un ensemble de subventions est également proposé pour des acteurs tels que l'Action catholique des enfants, Vacances et familles 44 ou le Comité Alexis Danan de Loire-Atlantique,

IV – 41

et pour ID École, dans le cadre du contrat de Ville, qui permet de faciliter la participation des parents à la vie de l'école et du quartier.

Enfin, un certain nombre de subventions à des associations et des acteurs de l'éducation pour l'organisation de deux conférences, colloques, rencontres. L'une autour de la pédagogie Freinet dans l'école publique, encore la pédagogie Freinet. Et une autre mise en place par la Fédération nationale des associations des maîtres E, ces enseignants chargés de mettre en place des aides spécialisées à dominante pédagogique à l'école primaire, qui organisent, début octobre, leur 18^e colloque : « Réussir à l'école ? Quelle réussite pour quels élèves ? Quelles approches ? »

Il y a également le réseau Canopé et la Main à la pâte, deux gros acteurs du champ éducatif. Le réseau Canopé accompagne les enseignants dans l'utilisation des outils numériques et la Main à la pâte, dont la Ville assure l'hébergement du centre pilote départemental dans l'équipement Séquoia, propose un accompagnement pendant le temps scolaire et au pôle Séquoia pour les enseignants et éducateurs sur la question de l'éducation aux sciences.

Je vous demande donc d'approuver le versement de l'ensemble de ces subventions proposées pour un montant total de 97 655 € et l'ensemble des conventions et avenants aux conventions liés à ces subventions.

Mme la MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Nous venons de passer un certain nombre de délibérations sur l'éducation. Je voulais juste dire un petit mot pour affirmer qu'à titre personnel, je considère que l'éducation n'est pas un marqueur de gauche, mais un vrai marqueur républicain. Et je crois qu'ici, nous sommes tous attachés à la fois à la réduction des inégalités, à favoriser la réussite éducative et à attribuer les moyens financiers et humains nécessaires, considérant aussi, et c'est peut-être là une différence, que nos politiques économiques, sociales, d'urbanisme, nos politiques de logement ont un impact direct sur nos politiques éducatives.

Je voudrais, au nom de notre groupe, saluer également l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale et de la Ville qui ont été mobilisés pendant la crise, vous dire que nous soutiendrons cette délibération, avec un mot un peu plus particulier sur le réseau Canopé et sur la Main à la pâte, qui ont fait un travail assez considérable et qui se sont adaptés, qui ont été très, très réactifs pendant le confinement. Je voulais les saluer.

Je voulais aussi avoir une attention peut-être un peu particulière, au cours des semaines à venir, pour les associations de parents d'élèves, qui vont être impactées également par cette crise sanitaire. Un certain nombre de manifestations dans les écoles ont été annulées du fait de la crise et du confinement. Ces manifestations généraient des recettes pour ces associations, qui, souvent, servaient à financer des projets de classe ou des projets d'école. Je crois qu'il faudra que nous soyons vigilants, à la rentrée prochaine, sur le fait que l'annulation de ces manifestations n'entraîne pas l'annulation de projets dans nos écoles et que les familles ne soient pas sur-sollicitées pour le financement de certaines opérations.

Je terminerai en disant un mot sur notre opérateur du périscolaire. Au cours du mandat précédent, l'opérateur a changé, entre NAP et maintenant, Léo Lagrange, avec une augmentation du coût du marché en contrepartie d'objectifs qui concernent la qualité de l'offre proposée aux élèves des classes de maternelle, s'agissant des moyens ambitieux à mettre en œuvre pour améliorer la fréquentation du périscolaire dans les écoles REP et REP+, sur la formation des animateurs et sur les débouchés qui peuvent être offerts à ces salariés, qui connaissent des statuts et des métiers précaires. Et malheureusement, les premiers résultats sont assez décevants.

Je crois qu'il faut absolument qu'à l'ouverture de ce mandat et en préparation de la rentrée prochaine, nous puissions collectivement suivre cet opérateur avec beaucoup d'assiduité et

IV – 42

beaucoup d'exigence, pour que ces objectifs, au regard des montants financiers qui sont mobilisés, soient pleinement remplis. Et qu'à la fois sur les questions salariales, sur le renforcement du statut, sur les compléments d'heures qui peuvent être attribuées à ces salariés et sur la formation des animateurs, qui reste un élément de notre point de vue encore beaucoup trop léger, menée par l'opérateur, et sur la qualité de l'offre dans les écoles en zone prioritaire, mais pas uniquement, nous soyons extrêmement vigilants. Nous souhaitons, comme nous l'avions fait dans le mandat précédent avec la mission d'information et d'évaluation sur l'accueil périscolaire, que l'ensemble du Conseil municipal soit associé à ce suivi à cette réflexion.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je voudrais juste dire quelques mots pour finir, à ce stade, sur ce sujet, d'abord pour donner tout à fait acte à Julien Bainvel de la vigilance à laquelle il appelle sur la question de la sollicitation financière dans certaines écoles eu égard à des événements qui ne se sont pas produits, du fait de la crise sanitaire. C'est tout à fait exact et c'est un point d'attention que nous devons avoir. Je partage cette préoccupation.

Plus globalement, je voudrais à mon tour simplement vraiment saluer et remercier très chaleureusement la communauté éducative, qui a, au cours des quatre derniers mois, fait un « boulot », je pèse mes mots, absolument incroyable. Je crois qu'il nous faut mesurer, tous, ce qui a été demandé, notamment aux directeurs d'école. Je veux le dire ici en séance. Je crois qu'il faut mesurer la charge qui a été la leur, l'implication qui a été la leur, la détermination qui a dû être la leur pour trouver des solutions au fur et à mesure, dans un contexte que je qualifierai de parfois mouvant, pour ne pas en dire davantage. Vraiment, je crois qu'ils méritent notre reconnaissance et notre plus profond respect.

Vous me permettrez de saluer les équipes de la Ville, sous la direction de Marianne Sackur, la directrice de l'éducation, sous le pilotage du directeur général adjoint en charge de ces sujets, Raynaldo Fortun. Je les cite à dessein afin qu'à travers eux, ce soient vraiment l'ensemble des personnels de l'éducation qui soient remerciés.

Permettez-moi d'avoir une pensée pour Myriam Naël, au moment où nous votons cette délibération. Je te remercie, Ghislaine, des mots que tu as eus à son égard, et tu as toute ma confiance, toutes nos confiances pour reprendre ce beau flambeau qu'est celui de l'éducation, qui est, je crois, l'un des sujets vraiment majeurs dans une grande ville comme la nôtre. Je sais donc, y compris sur la question de notre opérateur, que Julien Bainvel a évoquée, que nous pouvons compter sur ta vigilance la plus grande pour veiller non pas simplement à la qualité des actions mises en place par cet opérateur, pas simplement à la qualité de gestion qui doit émaner de cet opérateur, mais bien aux enjeux de cohérence éducative entre le temps scolaire, le temps périscolaire et le temps extrascolaire. Parce que l'enjeu même de la réussite éducative est bien de se dire que ces métiers sont différents, que ces moments sont différents, mais que les références cohérentes que nous donnons à nos enfants dans ce parcours éducatif sont ce qui donne du sens aux journées et aux semaines.

Je vous invite à voter cette délibération importante.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

IV – 43

Mme NAULIN, adjointe, donne lecture du dossier n° 32, intitulé :

Politique publique « Familles et parentalité » – Répartition de subventions – Conventions – Approbation

Mme NAULIN, adjointe – Madame le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, la crise sanitaire a bouleversé bien sûr notre société entière et immédiatement et très directement, elle a impacté la vie des familles, avec des incidences très fortes. Avec le confinement, c'est la rupture avec l'environnement scolaire, les différents lieux d'accueil des très petits, qui s'est produite, l'école à la maison, l'arrêt d'une activité professionnelle pour les parents ou un télétravail qui, clairement, n'en était pas un, la privation d'activités collectives et de liens sociaux vivants. Mais c'est aussi un accès restreint à la nature, voire inexistant pour certains enfants et leurs parents, dans un rayon de moins d'un kilomètre. Alors bien sûr, cette période si particulière a permis parfois de resserrer des liens familiaux. Elle en a aussi fortement distendu, mais ce qui est sûr, c'est qu'elle a mis clairement à l'épreuve les parents et la parentalité de manière large. C'est aussi une crise, on l'a dit à plusieurs reprises, qui a créé de nouvelles inégalités sociales et qui en a renforcé parmi celles qui préexistaient. Et bien sûr, on le sait, il y a également eu les cas de violence intra conjugale et en direction des enfants, qui ont malheureusement et tristement clairement augmenté.

En revanche, la crise sanitaire, économique et sociale que nous traversons encore a aussi montré, à mon sens, deux choses : la capacité de l'action locale et de très grande proximité, avec l'ESS, l'action publique et associative, parfois complémentaire et aussi conjointe, de faire face et de faire œuvre de résistance face à cette crise. Cela a également montré l'impératif d'une ville nature pour retrouver, en bas de chez soi, de manière immédiate, l'accès à la nature, auquel nous avons tous été contraints de renoncer pendant la période de confinement : un accès à la nature en bas de chez soi, mais aussi dans le quotidien, très directement et bien sûr, partout où les enfants évoluent, dans les crèches et dans les écoles. Ghislaine en a parlé tout à l'heure.

Les imprégnations et les conséquences de cette crise ne se sont pas arrêtées à la date de la fin du confinement et l'action précieuse des associations, que nous avons citée ici à plusieurs reprises, a été soutenue et doit continuer à être soutenue. C'est le sens de cette délibération numéro 32, à travers laquelle il vous est proposé d'apporter un soutien en subventions de fonctionnement pour un montant total de 91 358 €, réparti en deux volets.

Le premier volet, à hauteur de 72 858 € pour plusieurs associations, vise, d'une part, à soutenir les initiatives qui ont permis et qui permettent de maintenir le lien avec les parents et de prévenir ou de faire face à des difficultés qui surviennent ou qui sont survenues dans le cadre du confinement et de la période qui s'ensuit. D'autre part, ces subventions permettent aussi d'alléger la tension financière que peuvent rencontrer les acteurs et les associations dont l'intervention, pendant la période du confinement, a largement et profondément été modifiée. Vous trouverez d'ailleurs dans les dossiers qui vous ont été remis la convention avec l'association Bigre et un avenant à la convention avec l'association Les Pâtes au beurre, qui sont liés au versement de ces différentes subventions.

Le deuxième volet de cette délibération est le soutien à huit projets d'associations qui interviennent à travers le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement aux parents, le RÉAAP, pour un montant total de subventions de 18 500 € qui sont proposées pour ces différentes associations d'aides aux parents, pour les parents d'enfants en situation de handicap, pour les parents également qui ont la joie, mais aussi la difficulté d'accueillir des jumeaux, voire des triplés, et d'autres associations qui œuvrent au quotidien aux côtés des parents et pour l'épanouissement des enfants.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix. Pardon, Guillaume Richard.

IV – 44

M. RICHARD, Conseiller municipal – Je vous prie de m’excuser de capter cette délibération pour faire un hors-sujet, mais je souhaitais parler du pont Saint-Mihiel.

Mme la MAIRE – Alors attendez, là... On se détend... Nous n’allons pas faire comme cela, en fait, parce que, comment vous dire, on n’est pas... J’avais une expression presque un peu trop familière. Je vais la garder pour moi. Mais ce n’est pas chacun qui se saisit d’une délibération pour parler du sujet qu’il souhaite. Si vous le voulez bien, Monsieur Richard, nous allons voter. En plus, c’est la première délibération que notre collègue Hélène Naulin présente. Je crois que cela mérite pour le moins que l’on puisse lui accorder toute notre attention.

(Applaudissements)

Comme c’est le premier conseil, comme c’est bientôt l’été, comme tout le monde a à cœur que les choses démarrent de la meilleure manière possible, je vous fais une proposition très généreuse : nous laissons Madame Naulin présenter ses trois délibérations comme il se doit, avec toute l’attention que cela nécessite, et ensuite, je vous donnerai, à titre exceptionnel, la parole sur un sujet qui visiblement, n’a rien à voir avec la délibération, parce que pour que vous-même, Monsieur Richard, preniez la précaution de le dire, je me dis que vous savez vraiment vous-même que c’est très tiré par les cheveux.

Je mets donc aux voix la délibération. Cette délibération est adoptée et je m’en réjouis.

Le Conseil approuve à l’unanimité.

Mme NAULIN, adjointe, donne lecture du dossier n° 33, intitulé :

Politique publique « Petite enfance » – Crèches associatives et de l’ESS – Conventions et avenants – Approbation

Mme NAULIN, adjointe – Pour la délibération 33, ce qu’il vous est proposé d’approuver est la prise en compte de l’augmentation du nombre de places d’accueil dans deux établissements, la Maison de Jordan, qui passe de 68 à 108 places, et la Boîte à musique, qui passe de 26 à 40 places, à la suite de travaux d’extension pour la Maison de Jordan et pour la Boîte à musique, à la suite d’une opération de relocalisation sur le site de l’ancienne maison d’arrêt, place Aristide Briand. Vous trouverez aussi dans vos dossiers les avenants qui tiennent compte de ces évolutions et qui sont soumis également à votre approbation.

Par ailleurs, la Ville a un partenariat avec le groupe mutualiste VYV pour deux établissements, qui sont L’Escale des bambins et le Nid du Phénix, ex-Buld’O. Là aussi, ces établissements ont connu des modifications de nom, d’entité juridique, de nombre de places. Pour tenir compte de ces évolutions, il est proposé que les conventions en cours s’arrêtent au 31 août 2020. Il vous est proposé deux nouvelles conventions, qui permettent d’encadrer ce nouveau partenariat, effectif à partir du 1^{er} septembre 2020.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l’unanimité.

Mme NAULIN, adjointe – J’ai omis de préciser, en ce qui concerne le nombre de places entre 2014 et 2020, que ce sont 700 nouvelles places qui ont été ouvertes et que l’objectif, pour ce mandat-ci, est d’en ouvrir 750 autres Toujours dans une démarche de qualité telle qu’elle a été développée par ma collègue Ghislaine Rodriguez, et par Catherine Choquet avant elle, et toujours avec l’enjeu de développer avec les acteurs concernés, pour ces nouvelles places, mais aussi pour les existantes, des multiaccueils où la nature est extrêmement forte, pour sortir aussi et se préserver de l’état de suffocation que l’on peut connaître dans certains de ces établissements en cas de forte chaleur. Il me semble tout à fait essentiel d’apporter cette précision que j’avais omise.

IV – 45

Mme NAULIN, adjointe, donne lecture du dossier n° 34, intitulé :

Politique publique « Petite enfance » – Lieux d'accueil enfants – parents – Convention – Approbation

Mme NAULIN, adjointe – Pour la dernière délibération que j'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui, il s'agit d'un soutien à un lieu d'accueil enfants – parents, la Marouette, porté par l'association Petit à petit. Il vous est proposé d'approuver la subvention à cette fin de 15 300 € pour l'année 2020 et d'approuver la convention triennale qui y est liée. Les lieux d'accueil enfants – parents sont des lieux de convivialité, d'épanouissement des enfants, mais aussi des parents. Il y a une qualité d'échange entre les parents et les encadrants de ces différentes structures. Je crois que l'accompagnement à la parentalité, je l'ai dit tout à l'heure, est essentiel. Cela a été mis à rude épreuve pendant la période et pendant les mois qui viennent. Je vous remercie par conséquent d'avoir une attention particulière sur ces lieux et de vous en faire aussi l'écho, quand vous sentez que cela peut être utile, auprès de Nantais et de Nantais que vous rencontrez. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme la MAIRE – Monsieur Richard, nous vous écoutons.

M. RICHARD, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Je vais d'abord remercier Madame Naulin pour la place qui m'est faite et pour votre exception. Malheureusement, les délibérations, même si elles sont nombreuses, ne permettent pas à chaque fois de parler des sujets qui intéressent les Nantais, des sujets sur lesquels nous sommes interpellés. Je vous prie donc de m'excuser pour ce hors-sujet, mais je crois qu'il est nécessaire, pour parler du pont Saint-Mihiel.

Le pont a été fermé il y a plusieurs semaines, avec trois conséquences qui nous ont été remontées. La première est que les commerçants des bords de l'Erdre voient leur chiffre d'affaires chuter, dans une période où ils devraient au contraire rattraper les deux mois de confinement. Ensuite, on observe des bouchons dérivés sur tout le bas de Talensac et sur le pont de la Motte Rouge, qui bloquent les petites rues parallèles de ces quartiers, qui deviennent, en fait, des raccourcis pour les camions et les voitures. Enfin, un dernier point nous a été remonté directement : la déviation par le pont de la Motte Rouge, indirectement, fait que la Police nationale s'inquiète des embouteillages qui l'empêchent de partir ou d'accéder au commissariat en raison des forts embouteillages de ces quartiers.

Évidemment, nous encourageons, j'encourage et je soutiens le plan d'action vélo. Je crois que nous l'avons démontré ces derniers mois. Mais dans la méthode, je crois que nous aurions pu prévenir, que nous aurions pu consulter les commerçants du long de l'Erdre, des deux côtés de l'Erdre. Ils m'ont tous rapporté collectivement qu'au-delà du manque d'information, il y avait certainement un oubli de votre part ou de la part des services, puisqu'ils n'ont été prévenus que deux jours avant la fermeture de ce pont. Je parle d'une dizaine de commerçants, Madame le Maire. Ce n'est donc pas un oubli pour l'un d'entre eux. C'est un oubli collectif.

Ce que souhaitent les commerçants, tout d'abord, c'est une information. Ce qu'ils souhaitent, c'est savoir ce que va devenir le pont Saint-Mihiel. Est-ce un test de quelques mois ? Je viens de voir la réponse dans la presse... Mon collègue Julien Bainvel m'a gentiment fait passer le papier qui est sorti ce matin sur France bleu. Il semble que votre option soit de choisir un bouclage définitif. Votre nouvel adjoint, Monsieur Citeau, semble avoir pris parti pour un projet cycliste sur le pont Saint-Mihiel. Sur quelle base cette décision va-t-elle être prise ? Prévoyez-

IV – 46

vous peut-être un retour d'expérience ? Si oui, avec quels acteurs autour de la table ? Je crois que le sujet des commerçants est brûlant en ce moment, de par le passé et de par ces derniers mois, qui ont été particulièrement délicats. Selon moi, si le pont Saint-Mihiel reste complètement bloqué, nous risquons de voir des commerces fermés.

Et plus largement, concernant l'implication de la Ville dans l'économie locale, je crois que si nous ne faisons pas le nécessaire pour être très attentifs à la santé de nos commerçants et de nos petites entreprises, nous aurons un choc social grave à gérer dans les prochains mois, et nous ne ferons plus la distinction entre un emploi culturel, un emploi commerçant ou un emploi industriel : nous devons faire face à l'énorme besoin de solidarité.

Merci pour vos réponses et merci pour eux.

Mme la MAIRE – Merci. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'effectivement, passer de la petite enfance au pont Saint-Mihiel était effectivement pour le moins tiré par les cheveux. Je vous invite donc à ne pas abuser de ce type de mode de fonctionnement.

Sur le fond, sur la question du pont Saint-Mihiel, mais plus globalement, d'ailleurs, sur la question des aménagements provisoires que nous avons mis en place dans cette période et liés à la crise sanitaire, notre méthode est claire. Je le dis d'autant plus que, je le rappelle, elle a été partagée dans le comité de pilotage de déconfinement, dans lequel l'ensemble des sensibilités qui composaient alors cette assemblée était représenté. Quelle est la méthode qui sera la nôtre ? Il y a eu en effet un certain nombre de décisions prises, comme dans un certain nombre de grandes villes françaises, que l'on pourrait qualifier « d'urbanisme tactique » pour pouvoir répondre à cette situation particulière que représentait la crise sanitaire et pour pouvoir accélérer sur les sujets des mobilités douces, ce qui nous paraissait également une nécessité.

Sur le sujet du pont Saint-Mihiel comme sur les autres aménagements provisoires que nous avons collectivement décidés à cette période, et collectivement, d'ailleurs, en cohérence avec les engagements que nous avons pris, il y aura une évaluation. Cette évaluation devra associer le regard des usagers, le regard des riverains et le regard de ces commerçants. C'est naturellement après cette évaluation que la majorité municipale prendra les décisions qui conviennent : pérennisation de tel ou tel aménagement, retrait de tel ou tel aménagement, ajustement de tel ou tel aménagement. C'est la méthode sur laquelle je me suis engagée au sein du comité de pilotage de déconfinement et c'est la méthode que nous allons mettre en œuvre.

Mme LANGLOIS, Adjointe, donne lecture du dossier n° 35, intitulé :

Politique « Jeunesse » – Programme d'investissements d'avenir (PIA) – Accord de groupement modificatif – Associations « Adolescence et jeunesse » – Deuxième répartition de subventions – Avenants – Approbation

Mme LANGLOIS, Adjointe – Chers collègues, tout d'abord, permettez-moi, pour cette première intervention et présentation, de vous exprimer toute la fierté que je ressens aujourd'hui d'œuvrer au sein de ce Conseil municipal au service des Nantaises et des Nantais et pour ma part, d'agir en compagnie de Valérie Coussinet au service des plus jeunes. Notre ville est pétillante et forte de ses singularités. Les jeunes ont toute leur place dans cette dynamique, que j'entends, avec vous et avec l'ensemble des acteurs en faveur de la jeunesse, faire encore progresser. Pour rappel, un Nantais sur trois à moins de 25 ans. Cette richesse guide notre action publique et nous invite à soutenir les initiatives et à encourager les possibles.

Cette délibération vous propose tout d'abord d'apporter des ajustements sur le programme d'investissements d'avenir, qui est en œuvre depuis plus de trois ans et dont Nantes est l'une des 16 villes lauréates à l'échelle de notre pays. Le PIA nantais nous permet, avec cinq autres

IV – 47

villes de notre agglomération et des acteurs de la jeunesse et des institutions, de renforcer et de dynamiser notre action en direction des jeunes. Je vous propose d'acter l'évolution du périmètre de l'accord de groupement avec l'arrivée en son sein de la FAL 44 et d'Unis-Cité, afin de promouvoir le service civique et d'autre part, d'acter le départ de l'association Entreprises dans la cité, qui a décidé de suspendre son projet, qui n'a pas trouvé sa place.

Cette délibération vous propose aussi d'approuver la deuxième répartition des subventions aux associations « jeunesse ». J'illustrerai mon propos avec l'association Escalade, qui promeut la découverte des métiers pour les adolescents, ou encore avec Makiz'art, qui accompagne les initiatives des jeunes dans l'audiovisuel, ainsi que l'association Énergie collective, qui porte un projet d'école hors les murs pour les jeunes errants de 14 à 25 ans non scolarisés.

Enfin, dans le contexte de la crise sanitaire que nous traversons, nous avons été contraints d'annuler, en juin, avec regret, la 10^e édition du festival SPOT, festival qui a trouvé sa place et qui permet d'illustrer et de mettre en avant les talents des jeunes Nantais. Si le festival n'a pas pu se tenir, par contre et conformément à nos engagements, nous avons proposé de maintenir les subventions et bourses des jeunes qui, pour beaucoup, ont engagé des frais. D'autre part, les réalisations et projets trouveront toute leur place dans les animations d'été ou temps forts programmés au cours des prochains mois.

Pour conclure, je vous invite donc à approuver l'accord du groupement modificatif n° 3 du programme d'investissements d'avenir, à approuver les subventions en faveur des associations pour un montant total de 89 890 €, à approuver les avenants (annexes 3 à 8) et enfin, à autoriser Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Je vous en remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Nicolas Martin.

M. MARTIN, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, je voulais profiter de cette délibération pour saluer effectivement le travail des services auprès des jeunes autour du festival SPOT, qui aurait normalement dû être un grand événement, une grande édition, puisqu'il fêtait ses 10 ans. Malheureusement, avec le confinement, nous n'avons pas pu permettre à ces jeunes d'avoir une expression, mais les services, en tout cas, n'ont pas démerité sur le fait d'avoir pu accompagner ces jeunes jusqu'au bout de leur travail artistique, même s'ils n'ont pas pu avoir une représentation sur l'espace public.

Je voulais aussi profiter de cette délibération pour faire un petit commentaire sur les décisions du gouvernement prises hier en faveur de la jeunesse, avec une certaine ironie, puisque depuis 2017, nous avons tout de même eu une suppression drastique des emplois aidés ainsi qu'une tentative de réduction notamment du service civique au profit du service national universel. Et j'ai eu la joie de constater hier que sur ces deux mesures, en tout cas, la jeunesse était prise en considération, avec une reprise de 300 000 contrats d'insertion ainsi que plus de 100 000 nouveaux postes dans les services civiques, qui feront du bien à nos associations « jeunesse », qui avaient manifesté leurs craintes, il y a encore deux ans, sur ces mesures du gouvernement.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

IV – 48

Mme COLLINEAU, Adjointe, donne lecture du dossier n° 36, intitulé :

Associations œuvrant dans le domaine de la santé – Subvention d’investissement à l’association Clubhouse France – Approbation

Mme COLLINEAU, Adjointe – La délibération que je vous présente fait suite au travail de conviction engagé par Marie-Annick Benâtre, qui occupait jusqu’alors le poste d’adjointe à la santé et que je souhaitais remercier, évidemment, comme d’autres l’ont fait, puisque les choix que nous faisons aujourd’hui résultent aussi du travail qui a été fait par l’équipe sortante. Je souhaite aussi saluer les agents de la direction de la santé publique qui ont suivi ce projet.

Il s’agit ici de nous prononcer sur une subvention d’investissement de 100 000 € au profit de l’association Clubhouse Nantes, qui répond au souci de favoriser les initiatives entrant en résonance avec le projet « santé de la ville » qui avait conduit l’équipe sortante à suivre, depuis 2018, puisque c’est un projet qui est suivi depuis plusieurs années, un projet porté localement par Madame Fabienne Hubert, et qui aboutit aujourd’hui à l’installation d’un Clubhouse Nantes dans le quartier Hauts Pavés – Saint-Félix.

Qu’est-ce qu’un Clubhouse ? Vous avez pu le lire dans la délibération, c’est une association qui œuvre pour l’amélioration de la qualité de vie des personnes vivant avec un trouble psychique, qui sont elles-mêmes membres de la structure, puisque c’est aussi un réseau de mise en relation avec des entreprises prêtes à les accueillir. Mais c’est aussi et d’abord un lieu de vie, un lieu d’activités créées et animées au quotidien par et avec les membres, un lieu d’entraide, de discussion, avec une organisation, des horaires, des tâches quotidiennes, des contraintes, un lieu de cogestion avec les salariés de la structure. Il s’agit donc d’un projet de réinsertion professionnelle par la vie en collectivité, le réapprentissage des règles collectives étant envisagé comme une passerelle vers l’emploi.

Plusieurs d’entre nous l’ont signalé, la crise que nous traversons, grave, charrie son lot de conséquences, un sentiment d’isolement, du surmenage. Le confinement a été un temps de tous les excès, entre colère et comportements d’évitement, peur de contaminer nos proches, de manquer de fournitures de base, pertes financières, manque de transparence sur la sévérité de la pandémie et absence de clarté, parfois, dans les consignes sanitaires. Je me permets de rappeler ici la nécessité de porter le masque, masque que je remettrai immédiatement après la fin de mon intervention.

Nous avons été collectivement soumis à une période stressante et pour certains, les plus vulnérables d’entre nous, traumatisante. Dans un moment comme celui-ci et alors que la psychiatrie est bien souvent la grande oubliée des questions de santé, et les discussions nationales actuelles sur la question du Ségur, malheureusement, ne font pas de la psychiatrie une des priorités, il nous faut pourtant être attentifs aux personnes souffrant de troubles psychiques. Elles le méritent évidemment.

Mes chers collègues, vous l’aurez compris, s’agissant de la santé mentale et de l’insertion professionnelle, tous les leviers doivent être activés. Afin de soutenir le projet, il vous est donc proposé de verser une subvention d’investissement exceptionnelle à hauteur de 100 000 € au bénéfice de l’association Clubhouse Nantes.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Laurence Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Je voulais d’abord vous remercier d’avoir donné suite tout à l’heure à l’intervention de Guillaume Richard et de lui avoir fait réponse sur la question du pont Saint-Mihiel. Nous sommes bien obligés de reconnaître, les uns et les autres, que l’ordre du jour de nos conseils municipaux, et je ne vous en fais pas le reproche, n’est malheureusement pas toujours de nature à passionner les foules. Je crois qu’il

IV – 49

est aussi de notre responsabilité commune de pouvoir évoquer dans cette enceinte les sujets qui préoccupent les Nantais.

Ceci étant dit, je voulais prolonger les propos de Madame Collineau sur ce dossier du Clubhouse que vous nous proposez de soutenir aujourd'hui, pour souligner simplement la grande qualité de ce projet et le soutien que vous nous proposez de lui apporter. C'est un très beau projet, qui, je crois, a beaucoup de sens pour l'insertion des personnes qui souffrent de troubles psychiques, peut-être encore davantage, vous l'avez dit, après la période que nous venons de traverser. C'est un très beau projet qui est porté localement par Fabienne Hubert, que vous avez saluée, ainsi que par Yann Rolland, qui a siégé il y a quelques années, vous y étiez déjà et nous aussi, au sein de cette assemblée. Je voulais simplement souhaiter que ce projet puisse ouvrir ses portes rue de Bel Air dans les meilleurs délais. J'espère que nous pourrons continuer à l'accompagner dans les années à venir, parce que c'est vraiment une chance pour Nantes et que c'est vraiment une chance pour les Nantais que de pouvoir accueillir ce beau projet.

Voilà, Madame le Maire, cette intervention rapide simplement pour dire que nous pouvons bien évidemment saluer, et nous le ferons régulièrement, les actions qui nous paraissent aller dans le bon sens, et que nous pouvons même aussi, de temps en temps, évoquer des sujets qui sont à l'ordre du jour de notre session.

Merci à vous.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. REBOUH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 37, intitulé :

Sports – Troisième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation

M. REBOUH, Adjoint – Il s'agit de vous présenter la troisième répartition des subventions pour les clubs sportifs. Avant tout, je tiens à saluer la présence de deux nouveaux collègues, Émilie Bourdon, qui a en charge le plan handisport, le sport adapté et le sport féminin, qui succède donc à Jean-Jacques Moreau, que je salue à travers cette délibération, et également Frankie Trichet, qui a en charge tout ce qui concerne les pratiques sportives libres, et je ne doute pas qu'il saura mettre beaucoup d'énergie dans cette nouvelle délégation.

S'agissant de la répartition de subventions, vous avez différentes subventions. Il y a des subventions liées au plan handisport et sport adapté. La pratique du sport pour tous se veut effective et nous avons donc un plan depuis quelques années. Nous avons donc des subventions liées à de l'investissement aussi, pour les pratiques de canoë-kayak, pour les pratiques de judo, pour les pratiques de tennis de table, pour le volley... Il y en a beaucoup.

D'autres subventions sont liées à du fonctionnement, cette fois-ci, pour différents clubs : le Nantes basket Hermine amateur, Sports loisirs de Stalingrad, des subventions exceptionnelles pour le centre Léo Lagrange, des subventions d'entretien pour des clubs chargés de la gestion de l'entretien, des subventions pour la fonction sociale de solidarité du sport. On sait que le sport joue un rôle extrêmement important en termes de cohésion sociale.

Nous avons des aides à l'emploi, des subventions pour des clubs sportifs qui, durant l'été, et c'est une des problématiques qui avaient été soulevées, vont occuper au maximum des jeunes qui n'auront pas la chance de partir en vacances. Je fais un petit focus sur ce sujet. Nous avons monté un petit dispositif où les acteurs sportifs pourront proposer des activités soit à Nantes, soit à l'extérieur, pour permettre à beaucoup de jeunes des quartiers d'habitat social de partir en vacances.

IV – 50

Nous avons aussi des subventions qui sont liées au sport de haut niveau amateur. Vous en avez une liste extrêmement forte, avec différentes disciplines, et nous avons des subventions, comme nous avons coutume de vous les présenter au mois de juin, qui concernent plutôt les associations scolaires. C'est la subvention votée par l'OMS.

L'intégralité de cette subvention porte sur un montant de plus de 630 000 €.

Mme la MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci. Le comité directeur de la Fédération française de rugby a décidé, le 3 juillet dernier, de la rétrogradation du Stade nantais en Fédérale 3 pour la saison 2020-2021. Le passif du club aura joué en sa défaveur et constitue un coup rude porté à une institution sportive nantaise dont le projet et les ambitions étaient à la hauteur de la sixième ville de France. La Ville ne peut rester étrangère à cette situation. Si nous voulons que Nantes soit aussi une ville de rugby, comme elle est une ville de hand, de volley ou de foot, pour ne citer que ces disciplines, il est indispensable que les « Éléphants » évoluent le plus rapidement possible en Fédérale 1 pour ensuite, devenir un club professionnel qui fera notre fierté. La Ville doit, aux côtés des licenciés, supporters, partenaires, dirigeants, agir pour que ce rêve devienne une réalité. Pouvez-vous nous indiquer si la Ville entend participer à la concrétisation de cette ambition et si oui, de quelle manière ? Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole au rapporteur, Ali Rebouh.

M. REBOUH, Adjoint – Merci, Monsieur Bainvel. Je peux dire que j'étais quasiment préparé à votre intervention. Vous avez coutume d'intervenir pour défendre ardemment ce club. Bien évidemment, la Ville sera aux côtés du club, mais pour autant, j'aimerais tout de même apporter quelques précisions, qui ont le mérite d'être faites ici, au conseil municipal. D'abord, la Ville partage la déception de cette relégation, qui est une décision de la Fédération française de rugby, malgré les trois appels qu'il y a pu y avoir tant à la Fédération française qu'au CNSS et qu'au tribunal administratif. Cette rétrogradation, malgré ce que l'on peut dire, est le fait du club, d'une mauvaise gestion du club. Le club s'était engagé, il y a deux ans, à la suite d'un plan de redressement, à pouvoir le respecter. La Ville avait déjà fait une avance considérable de trésorerie. On peut donc malgré tout regretter une nouvelle fois que le club se soit mis dans une telle situation auprès de sa fédération, mais aussi que la confiance que nous avons pu lui accorder ait été bien mal récompensée.

Pour autant, nous sommes extrêmement attentifs à la pérennité de ce club, puisque ce club n'est pas une équipe première qui joue en Fédérale 1. Ce sont aussi un certain nombre de licenciés et de bénévoles ainsi qu'un centre de formation. Par conséquent, nous serons en effet à côté du club pour pouvoir l'accompagner, mais j'ai envie de dire que ce ne sera pas non plus dans n'importe quelles conditions. Nous avons entendu les décisions de la Fédération pour recevoir, vendredi dernier, son nouveau président, Monsieur Saulnier. Pour autant, nous voulons à la fois conjuguer des ambitions qui doivent être mesurées et non une situation qui va mettre le club en péril. Je ne ferai pas l'historique, mais certains ici pourraient le faire : à maintes reprises, le club a déjà été sauvé par la Ville, en 2004, lorsqu'il y a eu une liquidation judiciaire, en 2007 également... Donc oui, nous soutiendrons le club, mais, comme je l'ai rappelé, pas à n'importe quel prix et avec une priorité d'abord, qui sera pour nous la formation et l'école de rugby. Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui, et je ne manquerai pas de vous tenir informé, Monsieur Bainvel.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

IV – 51

M. GUISSÉ, Adjoint, donne lecture du dossier n° 38, intitulé :

Actions de coopération et de solidarité internationales – Soutien aux projets – Subventions – Conventions et avenants – Approbation

M. GUISSÉ, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, permettez-moi tout d’abord de remercier mon collègue Gildas, qui avait la charge de cette délégation et surtout, de féliciter, de montrer l’expertise de nos services à travers la mission « solidarité internationale » en ces temps, qui étaient très difficiles avec le Covid-19, où avec nos partenaires, ensemble, nous avons essayé de converger, d’échanger nos expériences d’ici et d’ailleurs.

La Ville de Nantes, par ses actions de solidarité et la coopération décentralisée, est engagée et contribue auprès des associations de solidarité internationale et des actions partenaires pour rendre la mondialisation plus juste, plus solidaire et plus respectueuse des identités de culture et de l’accès aux droits fondamentaux, ce qui a permis à la Ville de Nantes d’être citée, parmi les trois meilleures villes, dans notre pays, comme ville exemplaire dans son engagement dans le cadre de ses projets à l’international.

Les projets que nous soutenons ici montrent l’importance et la réciprocité de nos engagements, qui ne datent pas d’aujourd’hui, mais montrent aussi l’ensemble des décisions qui ont été construites avec des partenaires institutionnels et des partenaires associatifs afin de rendre ce monde plus agréable, de faire de la solidarité un maître mot où chacun a une contribution à apporter pour le bien de l’humanité, pour le respect de l’engagement et de la solidarité internationale.

Les actions de coopération et de solidarité internationale que nous vous soumettons aujourd’hui parlent de cette diversité que nous avons aujourd’hui sur les thématiques de la santé, de l’innovation, du développement durable, de la culture, des projets citoyens. C’est pour cela qu’aujourd’hui, avec le travail qu’avec mon collègue Gildas, dans le passé, nous avons pu faire ensemble, nous proposons à l’assemblée, pour notre première délibération, d’approuver les subventions que nous avons accordées à des associations de solidarité internationale.

Dans le cadre de son dispositif d’appel à projets, la Ville de Nantes apporte son soutien aux associations qui développent des programmes solidaires en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, en Afrique subsaharienne, en Amérique latine, aux Caraïbes et en Asie.

Une somme de 34 000 € a été attribuée à neuf projets au titre de la solidarité internationale. Vous les verrez dans l’annexe. Dans ce cadre, il est proposé d’approuver les conventions avec les associations Les Anneaux de la mémoire et l’ACCOORD, que vous verrez en annexes 2 et 3.

Autre chose : si nous voulons changer ce monde, il faut préparer la jeunesse. La jeunesse nantaise est très active. C’est pour cela qu’il existe un dispositif CLAP solidaire international, à travers lequel les jeunes de la Ville de Nantes apportent leurs projets et s’appuient sur la coopération internationale pour construire un monde meilleur où il fait bon vivre, mais aussi, pour aller voir ce que font tous les autres. Sur ce, nous avons retenu quatorze dossiers pour l’année 2020, pour une somme de 11 500 €, qui permettent à des jeunes d’aller dans différents continents pour échanger et construire un monde meilleur.

Nous avons aussi une subvention à l’association Les 3 Continents (convention en annexe 5). Dans le cadre de la coopération entre les Villes de Nantes et d’Agadir, il est proposé d’attribuer une subvention de 8 000 € à l’association Les 3 Continents pour la réalisation de son projet « Atelier Produire au Sud », qui prévoit une formation destinée à des binômes réalisateurs – producteurs porteurs de projets du Maghreb et de l’Afrique afin de valoriser leur travail en vue de potentielles coproductions internationales. Je vous demande donc d’accorder une subvention destinée à l’association Les 3 Continents à hauteur de 8 000 €.

IV – 52

La quatrième subvention est une subvention à l'association Forum pour le développement et la coopération Sud – Sud et Sud – Nord. Cela s'est déroulé à Agadir du 26 au 28 septembre 2019. Ce forum a permis à des associations du Sud et des associations du Nord d'échanger sur les politiques de la jeunesse. La Ville de Nantes était représentée par notre collègue Aïcha et l'association ACCOORD.

La cinquième subvention est pour l'Association des maires de la Grand'Anse. La Ville de Nantes fait partie depuis 2011 de la coordination des collectivités locales engagées en faveur du département de la Grand'Anse, en Haïti. Cette coordination soutient la structuration de l'Association des sujets portant sur l'agroforesterie durable, le reboisement, l'alternative au charbonnage traditionnel, l'accès à l'eau, l'assainissement, mais surtout, la santé. Nous soumettons à l'assemblée la proposition d'apporter la somme de 32 000 € en contribution à l'hôpital Saint-Antoine de Jérémie pour la lutte contre le Covid 19. Il est proposé de modifier par un avenant n° 1 la convention qui nous lie de 2019 à 2021.

Sixième subvention : initiée en 1992, la coopération entre notre Ville et Dschang a permis d'importantes réalisations dans les champs de la culture, du tourisme, de la démocratie locale. En 2020, une partie de cette subvention est réaffectée pour soutenir les efforts de notre partenaire afin de prendre des dispositions et de diffuser des messages et équipements pour lutter contre l'épidémie de Covid 19. Nous savons que ces pays et nos villes partenaires ont une expérience en termes d'information, d'éducation et de communication. La Ville de Nantes apporte sa contribution en faveur de cette lutte sanitaire.

En annexe 7, vous avez la coopération entre Nantes et Recife. Depuis 2004, l'association Macaíba travaille en partenariat avec les Villes de Nantes et Recife. Nous allons pouvoir donner à cette association une subvention de 2 000 € pour travailler et entretenir des relations étroites avec un groupe partenaire qui se trouve dans les quartiers précaires de Recife et qui leur permet de continuer entre l'utile et l'agréable, mais surtout, de mener un projet de sensibilisation et d'éducation sanitaire pour lutter également contre le Covid 19.

J'en arrive au point 8, la coopération entre Nantes et Recife, pour une subvention exceptionnelle à l'association Nantes lit dans la rue. Cette association permet de faire de la lecture publique. Il s'agit de venir en aide à 1 800 familles, dans une ville qui compte 5 000 personnes, dont 500 familles sont identifiées comme les plus vulnérables. L'objectif est de protéger ces personnes et de leur permettre l'accès à la culture, mais surtout, d'avoir une bonne santé et d'amener leurs enfants à suivre leur scolarité.

La neuvième subvention est une subvention de fonctionnement accordée à l'association Essentiel.

Vous avez vu que la coopération internationale concernant notre ville touche plusieurs thématiques : la culture, l'éducation, la santé et le développement durable, et je voudrais vous dire l'importance que nous portons à pouvoir construire un monde meilleur où chacun a sa place, mais aussi où les jeunes sont conscients de ce problème et soucieux d'apporter leur expérience pour un monde meilleur.

Merci, Madame le Maire.

Mme la MAIRE – Merci. Foulques Chombart de Lauwe.

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Sur ce sujet, je demanderai à ne pas prendre part au vote, ayant un lien avec un potentiel financeur de l'un des projets.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de M. Chombart de Lauwe.

IV – 53

M. MARAIS, Adjoint, donne lecture du dossier n° 39, intitulé :

Échanges internationaux – Soutien aux projets – Subventions – Conventions et avenant – Approbation

M. MARAIS, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, je tiens d'abord à saluer mon collègue, André Sobczak, qui avait en charge la délégation des relations internationales lors du précédent mandat.

Aujourd'hui, il vous est proposé de vous prononcer sur le financement de différents dispositifs favorisant l'ouverture européenne et internationale. Il est ainsi proposé d'accorder une aide financière pour un montant total de 6 500 € à l'espace Cosmopolis au titre de deux expositions qui devraient se tenir à l'automne, d'accorder une subvention aux différentes associations européennes et internationales ainsi qu'aux établissements scolaires, pour un montant total de 34 080 €. Vous avez la liste jointe en annexe. Dans ce cadre, il est proposé de conclure un avenant à la convention passée avec l'association Maison des États-Unis ayant pour objet le versement d'une subvention de 10 000 €.

Enfin, au sujet des différents dispositifs sur lesquels nous avons à nous prononcer, nous avons le programme « Jeune ambassadeur », qui est un soutien de la Ville à l'animation des échanges du jumelage entre Nantes et Sarrebruck. La mise en place de ce programme suppose la passation de trois conventions que vous avez en annexe, notamment une convention avec la Ville de Sarrebruck actant des engagements réciproques des deux Villes.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 40, intitulé :

Comptes de gestion du receveur des finances de la Ville de Nantes pour l'exercice 2019 – Budget principal Ville – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Pour ceux d'entre vous qui l'ignoraient, puisqu'il y a beaucoup de nouveaux collègues, la gestion publique communale crée une sorte de double comptabilité. Rassurez-vous, il n'y a rien d'inquiétant à cela. C'est simplement que c'est le comptable public qui assure la perception des recettes et également, l'exécution des dépenses que nous votons en conseil municipal. Chaque année, au terme d'un exercice, il convient donc d'arrêter le compte de gestion du comptable public et de vérifier qu'il est bien conforme au compte que nous, nous avons tenu, que l'on appelle le compte administratif et dont nous débattons dans quelques minutes.

Cette délibération n° 40 permet de constater que l'exercice 2019 s'est clôturé sur un résultat positif de 24 141 681,35 € et qu'il est conforme, heureusement, à celui observé au compte administratif. Je vous propose donc d'arrêter le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2019 sans observation ni réserve.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'observations particulières, je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme la MAIRE – Nous allons passer à la délibération 41. Je devrais plus exactement dire : « vous allez passer à la délibération 41 », puisque comme le veut la règle conjuguée à la

IV – 54

tradition nantaise, je vais sortir pendant l'examen du compte administratif. Je vais donc laisser la présidence de séance à Bassem Asseh et la présentation de ladite délibération à Pascal Bolo.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci, Madame le Maire. Délibération 41 : compte administratif 2019 – budget principal de la ville. Mon cher Pascal, à toi la parole.

Sortie de Mme la Maire.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 41, intitulé :

Compte administratif 2019 – Budget principal Ville – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Merci, Bassem.

Évidemment, je conçois que commencer un mandat municipal par un compte administratif est un peu rude. Mais, Madame le Maire nous l'a dit en introduction de ce conseil, nous devons adopter ce compte administratif avant le 31 juillet. Nous n'avions donc pas grand choix.

On hésite toujours à donner au compte administratif une place trop importante parce qu'il va relater sous forme chiffrée des actions, des politiques publiques, des investissements, des réalisations, des équipements qui sont passés et donc, sur lesquels on n'a pas le loisir de revenir. Tout commentaire serait certainement très utile, mais finalement, assez vain. C'est notamment le cas lorsqu'il s'agit du compte administratif d'un mandat que nombre d'entre vous n'avez pas assumé, de décisions que nombre d'entre vous n'avez pas votées. L'exercice est donc un peu particulier.

En dehors de la mise en évidence de quelques réalisations qui ont tout de même été un peu significatives, telles que l'ouverture de Citad'elles, qui a été un événement tout à fait considérable et par la symbolique qu'il porte et par la qualité de l'équipement, de l'investissement et du dialogue qui ont présidé à son élaboration, je vous propose surtout de nous concentrer sur ce que veut dire le compte administratif 2019 en termes de situation de la collectivité au moment où collectivement, nous reprenons sa gestion et au moment où nous avons à mettre en œuvre un projet, enfin, pour ceux qui appartiennent à la majorité, dont nous avons dit à quel point il était dense, à quel point il était ambitieux et à quel point il devait se confronter à un contexte qui est celui de la crise sanitaire, du Covid-19, qui n'était évidemment pas envisagée ni envisageable sérieusement au moment où tout cela a été élaboré. C'est donc ce que je vous propose dans cette présentation.

Je vous présente tout de même les chiffres globaux, avec des dépenses totales d'un peu plus de 471 M€. C'est l'ordre de grandeur de ce qu'est le budget de la Ville de Nantes, dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement confondues. Ce sont les masses financières sur lesquelles nous aurons à travailler pendant les six années qui viennent. Vous voyez cet équilibre global et je voudrais attirer votre attention sur le petit espace central gentiment rosé qui décrit ce qui est un peu, je ne dirai pas l'alpha et l'oméga, mais en tout cas, le point central de la gestion locale, c'est-à-dire l'épargne que nous sommes capables de réaliser chaque année : l'épargne de gestion, c'est-à-dire la différence brute entre les dépenses et les recettes, et il faut évidemment qu'il y ait plus de recettes que de dépenses pour qu'il y ait de l'épargne, l'épargne brute, après soustraction des frais financiers, et l'épargne nette, après soustraction des frais financiers et du remboursement de la dette précédente. C'est cette épargne qui va décider de notre capacité à investir.

Nous aurons souvent l'occasion de constater que l'opposition que nous faisons parfois entre une bonne dépense, qui serait la dépense d'investissement, et une mauvaise dépense, qui serait la dépense de fonctionnement, est assez vaine. Vous construisez une crèche, c'est un bon investissement, mais si vous ne mettez pas dedans des puéricultrices et des auxiliaires de puériculture, vous n'aurez pas de service rendu à la population. De la même manière, plus vous

IV – 55

multipliez les investissements, plus vous demandez aux services de remplir la fonction de maîtrise d'ouvrage de la collectivité, plus vous avez besoin d'ingénieurs pour conduire les projets ambitieux que vous leur demandez de réaliser.

Toutefois, l'indicateur de l'épargne reste absolument central et c'est lui qui va permettre non seulement d'autofinancer une part des investissements, mais qui va permettre aussi, par effet de levier, de solliciter les concours financiers des autres collectivités ou institutions qui souhaitent y participer. Je pense notamment à la Caisse d'allocations familiales, mais aussi, même si c'est de moins en moins le cas, le Département, la Région, l'État, l'Europe, et également évidemment les concours bancaires, qui, actuellement, sont facilement accessibles et très peu onéreux, ce qui est quand même un « sacré morceau de chance » quand on a des investissements aussi importants que ceux que nous prévoyons dans les années à venir. Voilà donc la situation telle qu'elle se présentait en 2019. Nous allons regarder un peu plus dans le détail.

Je le disais, les ratios d'épargne ont été maintenus et nous avons donc une collectivité qui est en bonne santé financière et qui, avec 11,7 % de taux d'épargne brute, même s'il est en légère diminution par rapport à 2018, reste au-dessus de ce qu'était une stratégie financière établie en début de mandat précédent, qui voulait que l'on ne descende pas en dessous de 9 % de taux d'épargne brute si nous voulions tenir la capacité, le rythme d'investissement déjà ambitieux que nous avons envisagé. Le niveau d'investissement en 2019 est exceptionnel : 75,8 M€. C'est évidemment le plus fort du mandat.

Cela me permet de vous inciter à la patience. « Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage », disait Jean de La Fontaine. Pour sortir un projet public, notamment s'il y a un volet immobilier, il faut un temps auquel je ne m'habitue pas personnellement et auquel je crains que vous ne vous habituiez pas non plus. Mais il faut savoir être patient et il faut comprendre que si 2019 a un montant budgétaire de dépenses d'investissement aussi important, c'est parce que le cycle normal d'investissements fait que c'est au bout de quatre, cinq ou six ans que l'on peut enfin sortir les équipements et donc, les payer, et donc, avoir un montant d'investissement très important en fin de mandat. Tout cela est parfaitement logique.

Ceci s'est fait avec une gestion de l'encours de dette qui a été extrêmement raisonnable, au vu d'un autre indicateur que vous retrouverez tout au long de ces six années, la capacité de désendettement. Combien d'années de notre épargne faudrait-il utiliser pour rembourser toute notre dette ? On considère généralement que jusqu'à huit ans, cela va, qu'au-delà de huit ans, cela commence à être délicat et qu'au-delà de dix ou douze ans, ce n'est plus acceptable, aujourd'hui. Nous avons une capacité de désendettement de 3,8 années en 2019. C'est le deuxième indicateur essentiel, qui montre que notre collectivité est en très bonne santé financière.

L'épargne de gestion est en légère hausse, nous l'avons dit, je ne m'y attarde pas. Vous voyez un petit diagramme récapitulatif qui montre que nous avons tenu vaille que vaille, malgré les diverses... j'allais dire « méchancetés », mais ce n'est pas le terme qui convient... J'ai l'habitude de dire que Monsieur Sarkozy, pendant son quinquennat, nous avait saignés, que Monsieur Hollande, pendant le sien, nous a invités au don du sang, ce qui était évidemment très différent, et que Monsieur Macron a inventé la contractualisation, mais nous y reviendrons dans un instant. Malgré tout cela et grâce à l'effort permanent de nos services pour ajuster la dépense, nous avons réussi à maintenir cette épargne de gestion à un niveau satisfaisant.

Autre indicateur de la qualité de la gestion de la collectivité, ce sont les taux de réalisation. Rien n'est plus facile, certaines collectivités ne s'en privent d'ailleurs pas, et je ne parle pas de celles que nous connaissons dans une situation proche, que d'annoncer des budgets d'investissement mirifiques au budget prévisionnel et de constater que l'on n'en a pas réalisé la moitié au compte administratif. La qualité de la gestion de la prévision budgétaire est pour moi quelque chose de

IV – 56

déterminant et là aussi, il faut saluer nos services des finances, qui travaillent de manière extrêmement efficace. Grâce à eux, nous avons, en fonctionnement, des taux de réalisation, c'est-à-dire des taux de conformité entre ce qui était prévu et ce que nous avons fait, de 96,8 %, et en investissement, de plus de 94 %. Ces chiffres-là sont tout à fait spectaculaires et témoignent à la fois de la qualité de la prévision budgétaire, mais aussi de la qualité de la gestion quotidienne, qui fait que nous tenons nos budgets, que nous réalisons nos budgets et que nos budgets sont vraiment, comme ils doivent l'être, l'illustration chiffrée de volontés politiques et d'actions en faveur de notre ville et de ses habitants.

Nos recettes de fonctionnement sont à 419,7 M€. Elles ont progressé de 3,4 %, soit près de 14 M€, en 2019, tout cela pour une caractéristique que, je l'espère, nous allons retrouver à l'avenir, celle de recettes de fiscalité dynamiques, parce que notre territoire se développe et parce que le développement du territoire a une conséquence immédiate sur nos impôts et taxes, même quand nous ne touchons pas aux taux, ce qui a été le cas. Les dotations de l'État sont en légère augmentation. Il faut saluer cette différence avec les périodes précédentes. Mais c'est essentiellement dû à l'évolution démographique de notre ville et aux autres recettes de fonctionnement, qui sont là aussi dynamiques.

Notre produit fiscal, je l'ai dit, a été assez dynamique, lui aussi, avec une belle croissance. Cela tient pour une part à la valeur physique des bases, c'est-à-dire au nombre de logements, +1 %, et à l'actualisation des valeurs locatives, qui est décidée chaque année en loi de finances. Les choses changent tout le temps et actuellement, nos prévisions budgétaires pour les années à venir viennent d'être encore modifiées par l'annonce du président de la République que finalement, il reportait sine die la suppression de la taxe d'habitation pour les ménages les plus aisés.

Non pas que ce ne soit pas une mesure qui ait une certaine justice, quoique nous aurions peut-être pu faire porter l'effort sur d'autres choses que sur la taxe d'habitation, si l'on nous avait demandé notre avis. Mais nous demanderons à nos parlementaires pourquoi et comment ils votent des choses aussi bizarres. Je n'insiste pas sur le sujet pour l'instant. Toujours est-il que nous avons une difficulté permanente de visibilité, et je n'en fais pas grief qu'à ce quinquennat et qu'à ce gouvernement : les conditions de détermination de nos moyens financiers changent tout le temps et à partir de là, il est extrêmement difficile d'avoir des prévisions qui soient fiables et une gestion qui puisse se faire en toute connaissance de cause, éclairée par une stabilité de types de produits. Nous allons le voir dans quelques instants, dans une autre délibération.

Les taxes foncières sont majoritaires dans notre produit fiscal, et elles le sont parce que nous avons développé, depuis plusieurs années, une politique d'abattements en faveur des familles, en faveur des familles modestes, en faveur des personnes en situation de handicap. Nous avons utilisé toutes les possibilités qu'offrait la loi pour rendre la taxe foncière qui est un impôt mal fichu depuis le début, nous en sommes bien d'accord, mais pour la rendre la plus équitable possible. La réalité est que cela a conduit à demander aux propriétaires, à la fois aux propriétaires occupants, aux propriétaires bailleurs, aux propriétaires de locaux industriels et commerciaux, un effort supplémentaire qui fait qu'ils sont majoritaires dans la part de notre produit fiscal.

Je disais un mot de la taxe d'habitation et des foyers nantais avec l'annonce du président de la République. 71,5 % des foyers nantais sont aujourd'hui exonérés de taxe d'habitation partiellement imposée ou bénéficient du dégrèvement instauré depuis 2018. Je ne sais pas ce que vaut ce diagramme aujourd'hui ni et encore moins ce qu'il vaudra demain.

Les dotations de l'État, je l'ai dit, sont en augmentation légère, grâce essentiellement à 3 655 habitants supplémentaires dans la population, qui détermine notre dotation globale de fonctionnement, et également, grâce à la réforme de la dotation de solidarité urbaine. Vous

IV – 57

savez que Nantes est l'une des rares grandes villes à avoir ses grands quartiers d'habitat social à l'intérieur de la commune et non pas dans des banlieues. Cela a pour conséquence le fait que Nantes est éligible à la dotation de solidarité urbaine, celle qui permet aux communes les plus riches de doter un fonds qui sera reversé aux communes ayant des charges particulières du fait d'un nombre important de logements sociaux et d'une population plus précarisée en nombre important.

Les dotations de Nantes Métropole sont une part importante de nos recettes. Nous avons la métropole, une des deux ou trois métropoles qui reversent le plus à ses communes, et c'est un choix qui est fait chaque année ou au moins, à chaque mandat, à la Métropole : quelle part doit-on faire au reversement aux communes qui ont des difficultés à boucler leur budget de fonctionnement, et c'est une réalité que partagent les 24 communes de l'agglomération, car la situation est tendue, y compris à Nantes, de ce point de vue. Nous aurons l'occasion d'en reparler. Et quelle est la part que l'on réserve à l'épargne qui va financer l'investissement de la Métropole ? Ce sont des vases communicants. Si vous faites plus dans un domaine, vous risquez de ne pouvoir faire que moins dans un autre.

Enfin, les autres recettes de fonctionnement, pour 85 M€, comprennent des choses aussi essentielles que les droits de mutation, en lien avec le marché immobilier, les droits de mutation immobilière. C'est là aussi un secteur extrêmement dynamique, à Nantes, où nous avons un marché de l'immobilier très porteur. Cela a des conséquences heureuses pour le budget de la Ville et donc pour sa capacité à financer les politiques de cohésion sociale que nous souhaitons mettre en place.

La participation des autres organismes est en augmentation significative. C'est essentiellement la Caisse d'allocations familiales, qui nous accompagne de manière tout à fait importante, chaque fois notamment que nous créons des places en crèche.

Les recettes tarifaires ont connu une augmentation, en 2019, essentiellement due aux droits de stationnement. Vous voyez sur cette diapositive des éléments qui ne sont pas sans nous inquiéter s'agissant de l'exercice en cours, c'est-à-dire l'exercice 2020, où nous avons à la fois consenti des gratuités qui étaient tout à fait pertinentes et légitimes sur nos recettes tarifaires, mais où également, le marché immobilier a été à l'arrêt pendant deux mois et demi ou trois mois. Cela repart plutôt bien, mais il n'est pas évident que nous pourrions tout rattraper. C'est la raison pour laquelle l'exercice 2020 sera probablement un exercice un peu dégradé, mais dégradé à partir de la situation financière saine que je vous décris. Imaginons s'il avait fallu assumer les dépenses exceptionnelles de 2020 dues à la crise du Covid avec une financière dégradée... Cela aurait été beaucoup, beaucoup plus compliqué.

S'agissant des dépenses, vous voyez sur ce diagramme la part importante que prennent les dépenses d'éducation, de culture, de patrimoine. Il s'agit là à la fois de la traduction de choix politiques qui sont assumés et également, de répartition des compétences entre la Ville et la Métropole sur le même territoire. Il est évident que si nous avions à inscrire dans ce diagramme la politique des déchets, la politique de l'eau, que ce soit l'eau potable ou l'assainissement, les grands services urbains, qui sont extrêmement coûteux, nous le verrons, pour ceux d'entre vous qui siègent à la Métropole, nous aurions des parts différentes. Mais là, très clairement, les solidarités, la vie sociale, la relation aux usagers, la gestion des services publics et l'entretien durable du patrimoine, tout cela sur le fonctionnement, essentiellement, est tout à fait significatif.

Les dépenses de gestion sont celles qui concernent le tout-venant de la vie quotidienne. Elles sont en hausse de 3,5 %. C'est une hausse relativement importante et là, c'est le moment de dire que depuis des années et des années, nos services font des efforts d'économies tout à fait importants, tout à fait remarquables. Il faut vraiment le souligner. Et comme je le dis souvent, nous sommes arrivés à l'os, c'est-à-dire que nous sommes arrivés à un moment où l'on ne peut

IV – 58

pas demander toujours à nos services de faire plus avec moins de ressources, et que très clairement, il nous faudra faire des choix qui seront forcément difficiles, parce que l'augmentation naturelle d'un certain nombre de dépenses, les dépenses d'éducation, les dépenses sociales, ne correspondra pas forcément à l'augmentation naturelle de nos recettes. En tout cas, nous ne pourrons plus, pendant ce mandat, ou en tout cas, nous pourrons moins compter sur les efforts d'économies de gestion et les efforts d'optimisation qui ont été faits durant de nombreuses années.

Les dépenses de personnel représentent 52 % de ces dépenses de gestion. Nous voyons bien là que c'est un enjeu absolument essentiel. Elles progressent de 2,1 % en 2019 : près de 4 M€ supplémentaires. C'est lié à la fois à des mesures sociales nationales et locales mais également, au fait que 2019 a été une année d'élections européennes et que la tenue des bureaux de vote a un coût. Eh oui, la démocratie n'a pas de prix, mais elle a un coût... Il faut donc évidemment l'assumer. Nous avons donc, comme nous continuons à le faire, renforcé le secteur de l'éducation. Et je citais la création de Citad'elles, investissement, mais aussi fonctionnement, pour que le lieu soit ouvert 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, notamment.

S'agissant des transferts versés aux organismes extérieurs, vous avez là une grande masse de presque 110 M€ dont il faut tout de même extraire ce qui concerne le soutien, la subvention au CCAS, 27,5 M€, à l'ACCOORD, 17,7 M€, à l'accueil périscolaire, 16,7 M€, aux équipements sportifs du Petit Port, pour 3 M€, c'est plus modeste, mais tout de même..., et la subvention à l'enseignement privé sous contrat pour près de 6 M€. Cela représente donc évidemment une part considérable de ces 109 M€. Le reste correspond au soutien à la vie associative, au soutien aux organismes qui concourent par leur action à l'accompagnement de nos politiques publiques dans tous les domaines, et nous en avons voté quelques exemples il y a quelques instants. Vous voyez là les dépenses de transfert représentées par ce petit diagramme traditionnel. Je n'y reviens pas.

Dans les autres dépenses de gestion, nous allons trouver les charges de structure, qui sont en baisse régulière parce que nous nous efforçons par exemple de nous rendre propriétaires de nos locaux administratifs, parce que nous essayons de maîtriser nos charges de fluides, d'électricité, et que tout cela a pu être fait en diminution en 2019, malgré le relogement nécessaire de certains services. Nous avons eu notamment des accidents immobiliers à la Manu qui sont en voie de se régler.

L'augmentation de 5,4 % des charges liées à l'activité est essentiellement due à l'augmentation de la démographie scolaire. La limitation de tout cela, ce sont les efforts d'optimisation dont je vous ai parlé.

Les frais financiers, à une époque, représentaient 12 M€. C'est vous dire que notre travail de gestion active de notre endettement qui nous amène à renégocier chaque fois que c'est possible pour des conditions plus intéressantes, et le désendettement, depuis 2014, ainsi que le contexte de taux d'intérêt très favorables, font qu'aujourd'hui, les frais financiers représentent une part extrêmement réduite de nos charges de fonctionnement. Pourvu que cela dure !

Je vous parlais de contractualisation. Nous n'allons pas y passer des heures, mais pour résumer, l'État considère que les collectivités dépensent trop et sont trop endettées. Nous sommes tout de même tentés de lui répondre que nous, nous n'empruntons pas pour payer nos fonctionnaires à la fin du mois, que tous nos investissements sont des équipements de préparation de l'avenir et utiles, ce qui n'est pas toujours le cas pour l'État et qu'en termes de qualité de gestion, très franchement, les collectivités non pas de leçon à recevoir. Mais je veux bien entendre que les situations sont extrêmement contrastées d'une collectivité à l'autre. L'État a eu une idée généreuse : « plutôt que de faire des coupes claires dans vos dotations, plutôt que de pratiquer soit la saignée, soit le don de sang », comme je l'expliquais tout à l'heure,

IV – 59

« nous allons vous proposer une contractualisation ». Sur le principe, qui peut être contre cela, contre cette notion de contrat ?

Le problème est qu'un contrat, on le dit synallagmatique quand il est équilibré entre les parties. Or là, c'est un contrat que nous avons signé, comme je l'ai dit à l'époque, « avec un flingue sur la tempe », pour jouer les Tontons Flingueurs. La réalité était que si nous ne signions pas le contrat et que nous n'en respections pas les termes fixés unilatéralement par l'État, nous étions sanctionnés immédiatement et sans discussion possible, et que si nous le signions, les termes fixés unilatéralement par l'État entraînaient des sanctions financières, mais sur lesquelles nous avons une petite marge de discussion. Quand il s'est agi, en 2018 et 2019, d'avoir des dépenses qui étaient assumées par la Ville ou le CCAS, mais qui étaient notoirement à la charge de l'État aux termes de la loi, évidemment, il y avait de quoi discuter. La discussion ne s'est plutôt pas trop mal passée, mais tout de même et inévitablement, nous avons eu des charges de fonctionnement qui ont augmenté plus vite que ce que prévoyait le contrat. Nous avons donc eu, en 2019, une reprise de 500 000 €, prélevés sur nos recettes fiscales au titre du compte administratif 2018, lorsqu'il a fallu prendre en charge l'accueil des migrants, assumer les conséquences des violences urbaines et des manifestations et assumer des dépenses supplémentaires que nous souhaitions faire, notamment pour le plan de réussite éducative, et des efforts supplémentaires sur l'éducation. Voilà ce qui s'est passé en 2019 sur la contractualisation. Il se passera aussi peut-être quelque chose en 2020. Nous ne le savons pas encore. La crise du Covid a interrompu les discussions, mais je pense que nous y verrons plus clair.

Très rapidement, je vous ai dit que l'investissement était tout à fait important. Ensuite, en matière de dépenses d'équipement, vous le voyez, la part du lion revient à l'éducation, avec 23,4 M€. L'entretien durable du patrimoine, la dénomination n'est pas très heureuse, mais à force de ne pas en trouver d'autres, nous finissons par la garder, c'est tout ce que nous faisons pour entretenir le patrimoine immobilier de la Ville. Nous avons un patrimoine scolaire, un patrimoine sportif, un patrimoine culturel immobilier tout à fait important, qui nécessite un entretien régulier et qui nécessite aussi de voir ses performances énergétiques améliorées. Ce sont très largement ces dépenses qui figurent ici, avec également tout ce qui concerne les obligations liées à la légalité et à l'accessibilité universelle.

Je ne m'arrête pas sur les recettes d'investissement. Ce n'est pas grand-chose, même si au total, cela fait 15,5 M€. Cela provient essentiellement du FCTVA.

S'agissant des emprunts, nous avons emprunté 30 M€ en 2019 pour assumer les montants d'investissements exceptionnels que nous avons. Emprunter, pour une collectivité, n'est pas forcément une mauvaise chose. Cela veut dire qu'elle fait supporter à son budget le poids d'un investissement sur la durée d'utilisation de cet investissement. Et comme nous n'investissons que pour des équipements, finalement, quand vous entendez des collectivités dire : nous, nous avons zéro dette, eh bien zéro dette, ce n'est pas de la bonne gestion des collectivités parce que zéro dette, cela veut dire que vous payez par anticipation l'utilisation, chaque fois que vous faites un gymnase ou un groupe scolaire. Nous avons donc un taux moyen de la dette qui est très faible. Cette dette est tout à fait saine et nous veillons à la diversification de nos prêteurs. Nous avons des dépenses d'investissement qui ont été tout à fait considérables. Nous avons aussi un peu d'argent de côté : notre fonds de roulement nous a permis de dégager près de 6 M€.

Voilà. J'ai été trop long, mais je crois que nous sommes arrivés au bout, avec un traditionnel petit diagramme qui représente la part des recettes et des dépenses par secteur d'activité.

Je vous remercie de votre patience.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Monsieur Chombart de Lauwe.

IV – 60

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Je vous remercie. Il est difficile d'intervenir après le brio de Monsieur Bolo au sujet d'une matière qui est relativement récente pour moi. Je vais néanmoins essayer de réagir à certains points, sur des chiffres qui nous ont été transmis tout de même relativement tard. Nous comprenons les contraintes qu'il y avait, mais il n'est pas évident d'avoir une lecture extrêmement fine.

Monsieur le 1^{er} Adjoint, je vous remercie pour cette présentation des comptes de la Ville. Effectivement, nous allons être appelés à collaborer assez étroitement au sein de la commission des finances. Je m'en réjouis. Je vous ai donc écouté assez religieusement.

En propos liminaire, je voudrais exprimer trois regrets. Le premier, ce sont vos propos sur l'opposition, à l'instant, quand vous nous dites que ce projet, ce sont uniquement les élus de la majorité qui le mettent en œuvre. Effectivement, vous portez un projet politique, mais je pense que ce Conseil municipal est tout de même l'instance où il est débattu. Nous avons l'immodestie de penser que parfois, nous pouvons apporter des amendements, voire des évolutions, et qu'une partie des choses, dans le projet que vous portez, seront soutenues par nous pendant ce mandat, à l'image des nombreuses délibérations que nous avons approuvées aujourd'hui. Tout le monde sait aussi, sauf peut-être les téléspectateurs, qu'une grosse partie des discussions entre l'opposition et la majorité se situent en amont de ces conseils. Et de ce point de vue, nous espérons être une opposition intelligente, une minorité, puisque c'est le mot consacré aujourd'hui. Nous espérons donc bien faire partie, d'une certaine manière, d'un projet qui fera avancer Nantes, même si nous aurions aimé le porter nous-mêmes.

Le deuxième regret est le fait que nous n'examinions cette reddition des comptes qu'à ce moment-là du conseil municipal. C'est tout de même un point important et les Nantais qui nous ont élus étaient effectivement assez peu nombreux à se déplacer aux urnes. Je me demande combien auront eu le courage de nous écouter jusqu'au bout. Essayons donc, ensemble, de rendre simple et accessible cette information financière. Je reconnais que vous êtes assez pédagogue en la matière et je vous en remercie. In fine, il s'agit d'argent public. Or, comme le disait une femme politique chère à votre cœur, Margaret Thatcher, « l'argent public n'existe pas : il n'y a que l'argent du contribuable ».

Mon troisième regret est d'avoir dû examiner cette importante masse de documents financiers en urgence et surtout, sans commission pour pouvoir éclaircir les points qui le méritent. Mes propos seront donc assez prudents.

Sur le fond, je voudrais mettre l'accent sur quelques aspects qui méritent notre vigilance collective. D'abord, la fiscalité. Madame le Maire rappelle en introduction du rapport financier son engagement de ne pas recourir au levier fiscal. S'agissant de la Ville, à strictement parler, c'est vrai. Je tiens néanmoins à rappeler que les Nantais qui l'avaient élue maire en 2014 ont eu la surprise de voir la Métropole augmenter la taxe d'habitation de 18 % et la taxe sur le foncier bâti de 873 % en 2015, suivie d'une hausse de la cotisation des entreprises, la CFE, de 3 % en 2016. Or vous savez comme moi qu'une grande partie des Nantais ne font pas la différence entre la Ville et la Métropole, en tout cas, entre leurs compétences, et que notre légitimité, votre légitimité métropolitaine puisque je n'y siège pas, vient de votre mandat à la Ville de Nantes. In fine, la réalité est que la pression fiscale s'est accrue pour les Nantais.

Pour la taxe d'habitation, pour mémoire, Nantes se situe au quatrième rang des 22 plus grandes villes françaises, pour la taxe sur le foncier bâti, au sixième rang, et pour la taxe sur le foncier non bâti, au neuvième rang. Je vous invite à vérifier mes propos. Nous pourrions échanger à ce sujet. Cette pression s'est aussi accrue parce que l'actualisation des valeurs locatives, vous en avez parlé, se mène tambour battant et se concentre sur toujours moins de contribuables. En cinq ans, le produit de la fiscalité directe locale a augmenté, à Nantes, de 12 %. Avec la dynamique des bases fiscales que nous connaissons aujourd'hui, vous bénéficiez d'un bonus fiscal, et ce bonus fiscal ne sera pas éternel.

IV – 61

Madame le Maire, votre position pendant la campagne sur cette question n'était pas claire. Vous avez parlé de fiscalité constante. Je suis allé chercher un synonyme dans le Larousse et j'ai trouvé : « stable ». Est-ce que vous vous engagez clairement, vis-à-vis des Nantais, à ne pas augmenter la fiscalité de la Ville comme de la Métropole ? Les Nantais seront intéressés par votre clarification sur ce point.

Deuxième point, les dépenses de fonctionnement. Vous les appelez pudiquement « de gestion » et effectivement, il y a une nuance, mais elles augmentent tout de même sensiblement, et vous invoquez à plusieurs reprises les dépenses liées aux migrants pour expliquer cette hausse. Vous avez déclaré assumer ce choix à plusieurs reprises, mais vous avez néanmoins envoyé la facture à l'État. J'imagine que c'est là votre version du « en même temps ». D'ailleurs, pouvez-vous nous dire, in fine, comment a été traitée comptablement la demande de remboursement des frais liés aux personnes migrantes que vous avez envoyée à l'État ? Je crois comprendre qu'un titre de recettes a été émis. Est-il aujourd'hui dans les restes à réaliser ou est-il considéré comme une recette sur laquelle nous ne pouvons pas compter ? Ce n'est pas clair pour moi. J'ai regardé attentivement, mais il n'y a pas ce détail dans le compte administratif ou en tout cas, je ne l'ai pas trouvé. Avec le projet des 5Ponts, ces dépenses liées à l'accueil des migrants représentent, vous le notez vous-même dans le rapport financier, 0,4 point sur les 3,9 % de hausse des dépenses de gestion. Sans ces dépenses dites exceptionnelles, la hausse des dépenses de gestion est tout de même de 3,5 %. Pour faire simple, les dépenses de gestion, c'est le train de vie quotidien du ménage. Qui, aujourd'hui, peut se permettre d'augmenter de 3,5 % ses dépenses quand l'inflation est nulle et que les salaires stagnent ? Tout comme d'ailleurs les dotations que perçoit la collectivité, je vous l'accorde.

La crise économique qui démarre doit nous inciter à la prudence et les recettes fiscales et les dotations, comme notamment le FCTVA, qui est très lié à l'activité économique, qui est clairement en berne, vont baisser. Il n'y a donc pas de satisfecit possible sur ce point et une vigilance de notre part.

Dernier point sur les dépenses de gestion, j'aurais aimé avoir de votre part une explication sur le surcoût de 2,7 M€ lié au forfait de post-stationnement. C'est un point qui n'est pas clair. Mais je n'ai pas assisté aux débats des anciens conseils.

Enfin, sur les ratios de gestion, effectivement, pour avoir étudié les comptes d'un certain nombre de collectivités, ils sont satisfaisants. Mais on note tout de même un tassement de la capacité d'autofinancement, qui passe de 60 à 50 M€, et repasse sous les 12 % des recettes réelles de fonctionnement que vous vous étiez fixés comme objectif. Votre ratio de désendettement est bon, mais il augmente double tout de même depuis 2017. Et enfin, le stock de dettes est effectivement maîtrisé, à 591 € par habitant, mais nous pouvons aussi nous comparer à d'autres villes, comme Toulouse, qui était l'an dernier sous les 300 €.

Quant à l'investissement, là, nous sentons effectivement que les élections approchaient. Avec la hausse de 43 % des dépenses d'investissement, nous avons frisé la surchauffe, l'an dernier. Nous avons atteint 70 M€ et nous pouvons tout de même noter que le recours à l'emprunt pour les financer a triplé, passant de 10 à 30 M€, même si la gestion de la dette est clairement saine. Cette fois-ci, vous vous rapprochez du montant d'investissement que vous aviez voté au budget primitif. Le vrai acte politique, c'est le budget et là, je ne prends pas en compte toutes les décisions modificatives, le budget supplémentaire qui vous ont permis de vous rapprocher du montant final. Vous aviez voté 80 M€, vous exécutez 70 M€, vous êtes donc à 87,5 % d'exécution et non pas à 94,6 % comme évoqué. Au moins, partons du premier acte politique que vous avez posé, qui était le budget. Effectivement, en 2018, vous n'aviez engagé que 75 % des investissements prévus au BP initial. C'est donc un mieux et nous y serons particulièrement attentifs pendant tout le mandat. Nous veillerons à ce que le budget soit sincère et que les sommes votées ne soient pas un pur affichage que l'on détricote au budget supplémentaire et à la décision modificative. J'ajoute, pour reprendre vos propos, Monsieur l'Adjoint, que ce n'est

IV – 62

pas une question de patience, pour le rythme d'exécution des investissements. C'est une question de méthode. Vous finissez le mandat en lançant de grandes opérations. Pour ces grandes opérations, les travaux vont commencer en année 1, en année 2, en année 3. Il y a donc tout à fait la possibilité de lisser les investissements sur la période.

Enfin, sur vos choix de politique publique, nous y reviendrons en détail lors du vote du prochain budget primitif. Ce n'est pas le lieu et nous n'avons pas le temps. Je veux néanmoins, puisque c'est un sujet que je suis particulièrement au sein de ce Conseil, m'étonner du poids très faible des dépenses liées à la sécurité et aux relations avec les usagers : 7 % des dépenses de fonctionnement, 2 % des dépenses d'investissement. Cela vous fait rire, Monsieur Bolo, mais pas tous les Nantais. Vous avez dit que vous en feriez une priorité, pendant la campagne électorale. Les Nantais attendent beaucoup de vous sur ce point. Et ce n'est pas notre groupe d'opposition, en l'occurrence, qui attend beaucoup de vous sur ce point, ce sont les Nantais. Et pas seulement de la part de l'État, très clairement. Nous espérons que le prochain budget sera l'occasion de montrer que de vrais choix sont faits pour que Nantes redevienne une ville paisible pour tous.

Pour toutes ces raisons, notre groupe s'abstiendra sur le vote du compte administratif. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Monsieur Salecroix.

M. SALECROIX, Conseiller municipal – Merci, Monsieur l'Adjoint. Mes chers collègues, quand on cite quelqu'un, je trouve que cela dit beaucoup du cap politique que l'on souhaite imprimer et là, j'avoue que pour Monsieur Chombart de Lauwe, citer Madame Thatcher, l'artisane de politiques de casse sociale assez impressionnantes, à l'époque, n'est pas d'une modernité flagrante. D'ailleurs, je pense que les Nantais s'en sont bien rendu compte lors du dernier scrutin et ont clairement fait part de leurs orientations, de leur appréciation sur ce type de discours. D'ailleurs, vous avez passé votre temps à critiquer les dépenses de fonctionnement inscrites à ce compte administratif, mais vous ne dites rien sur les postes qu'il faudrait supprimer pour avoir une meilleure orientation et un meilleur cap, selon vous. Aucune proposition, juste quelques critiques comptables.

La présentation du compte administratif qui nous a été faite par notre collègue Pascal Bolo nous conforte, à l'inverse, dans les choix réalisés par la majorité municipale sortante. Ces choix, responsables et réfléchis, sont venus traduire en actes le programme de la précédente majorité pour l'année 2019, comme vous l'avez dit. Le compte administratif n'est pas qu'une suite de données comptables, mais il s'agit bien de la déclinaison opérationnelle et donc, profondément politique des engagements pris par la gauche pour notre ville. Face au dynamisme de notre territoire, à sa croissance démographique, notre collectivité a fait le choix d'accompagner ces évolutions par un fort niveau d'investissement public l'année dernière et in fine, par l'accroissement de l'offre de services publics.

Parce que nous nous félicitons de ces investissements au service des Nantais d'aujourd'hui et de demain dans le domaine de l'éducation, notamment, nous ne pouvons à cette occasion que souligner l'importance d'accompagner ceux-ci du recrutement d'agents en nombre et en profil suffisants. Dans ce sens, nous ne pouvons évidemment que saluer les créations de postes de 2019.

Cependant, cette croissance des investissements, des personnels et in fine, des services publics, ne saurait masquer certaines réalités. La situation financière de la Ville est bonne, cela a été rappelé par de nombreux collègues, et nous nous en félicitons. Tous les indicateurs sont au

IV – 63

vert, qu'il s'agisse du taux d'endettement comparé à celui des villes de notre strate ou encore du niveau de réalisation du budget, qui sanctionne la bonne gestion de celui-ci.

Impossible pour autant de ne pas évoquer la contractualisation avec l'État, qui tord le bras aux élus des territoires, qui met un coup de canif dans le principe de libre administration des collectivités en plus de venir nous mettre à l'amende lorsque nous dépassons le pourcentage de progression de ces dépenses décidées à Paris. Nous le redisons avec force à l'occasion de ce début de mandat : les élus du groupe « Gauche commune » n'accepteront jamais cette mise sous tutelle à peine voilée, alors que l'État manque à tant de ses devoirs dans la période. Nous pouvons évidemment interroger, comme je l'ai fait tout à l'heure, l'implication financière de l'État dans l'accueil des réfugiés, ce qui est de sa compétence, ou encore dans ses politiques d'accompagnement des femmes victimes de violences, notamment au travers du projet Citad'elles.

À travers l'étude de ce compte administratif, ce sont donc bien des clivages politiques qui se font jour et des conceptions différentes de la démocratie qui se dessine. Les élus du groupe « Gauche commune », attachés à l'autonomie et à la libre administration des collectivités, soutiennent donc les efforts d'investissement et de fonctionnement réalisés par la Ville de Nantes et expriment à cette occasion leur reconnaissance du travail réalisé par les agents tout au long de l'exercice 2019.

L'encadrement des hausses de dépenses de fonctionnement, comme je l'ai évoqué, et la perte probable de recettes fiscales dynamiques avec la disparition de la taxe d'habitation, sont autant de menaces qui pèsent sur notre avenir et un moyen, pour le pouvoir central, il ne faut pas se le cacher, de contrer cette libre administration héritée de la Révolution.

Alors que le gouvernement compte demander encore des efforts supplémentaires au personnel au cours des années à venir, notre groupe travaillera, à l'inverse, à la défense et à l'amplification de l'investissement public municipal et à l'amélioration des conditions de travail de ceux-ci. Cela passe, selon nous, par un plan partagé avec les organisations syndicales de résorption de la précarité. Comptez donc sur notre vigilance, lors du mandat à venir, concernant la bonne mise en œuvre du programme pour lequel les Nantais nous ont élus et sur notre contribution à la revivification du service public, dont le compte administratif est un des indicateurs.

Je vous remercie de votre attention.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur Huchet.

M. HUCHET, Conseiller municipal – Merci, Monsieur Basseh, merci, Monsieur l'Adjoint aux finances. Je ne serai pas dans les caricatures que vient de faire mon collègue Monsieur Robin Salecroix, mais il est dans son rôle, après tout, ce n'est pas grave.

Tout d'abord, je veux relater plusieurs éléments qui ont impacté notre ville en 2019 et qui ont trait à la réalisation des comptes de notre collectivité. En 2019, nous constatons, il faut le dire, Monsieur Bolo, plus de recettes. Il est vrai qu'avant la période que nous venons de vivre, la France se portait bien, mieux en tout cas que précédemment. Les recettes ont été plus importantes que prévu. Les droits de mutation ont été au rendez-vous. Je note aussi la bonne résistance, malgré les larmes de crocodile de Monsieur Bolo, des dotations de l'État, et cette année encore, la participation très conséquente de l'État dans le cadre de la situation d'urgence que nous connaissons.

Et pour que la France aille mieux, il n'y a pas de miracle : c'est parce que la croissance, la confiance des investisseurs et des ménages en notre avenir commun étaient revenues. Aussi, le bon état général de l'activité a eu un impact bénéfique localement et par voie de conséquence,

IV – 64

pour la Ville de Nantes. Le chômage a reculé à 6,5 %, fin 2019, à Nantes. 6,5 % ! Au plus bas depuis 2008...

Concernant cette délibération, nous ne voterons pas le compte administratif et vous en avez parlé, Monsieur Bolo, notamment parce qu'elle relève de votre gestion passée, à une époque où nous ne siégeons pas dans cette assemblée. Néanmoins, nous avons pu mettre en exergue, pendant la campagne, un certain nombre de sujets concernant les finances de la Ville. Tout d'abord, la maîtrise du budget actuel tient pour une bonne part au transfert de charges sur la Métropole et à l'augmentation, vous en avez parlé tout à l'heure, de la pression fiscale en 2016. Évidemment, ensuite, cela donne des marges de manœuvre budgétaires non négligeables. Aussi devons-nous rester vigilants sur le fait que tout dérapage intervenant sur la période à venir dans l'évolution des dépenses pourrait conduire à un déséquilibre budgétaire qui risquerait d'être compensé par une nouvelle augmentation de la pression fiscale.

Enfin, c'est pourquoi je déborde sur la délibération qui va intervenir juste après, mais cela m'évitera d'y revenir, nous venons de subir une crise sanitaire majeure inédite. Nous le verrons dans la prochaine délibération, la décision modificative, et dans les dépenses de subventions que nous venons de voter, cette crise n'est sans doute pas finie. Aussi notre collectivité est-elle confrontée comme les autres, comme l'État, d'une part à une baisse de ses recettes, une augmentation de ses dépenses, et d'autre part, pour nous, à une obligation vis-à-vis des Nantais de ne pas augmenter les impôts en temps de crise. C'est le paradoxe, la quadrature du cercle dans laquelle nous sommes, à laquelle notre collectivité est confrontée.

Nous souhaitons donc, nous espérons que la Ville trouve les moyens, en bonne intelligence, et je dis « en bonne intelligence » parce que je crois que lorsque l'on est face à des gens qui vont participer au financement des investissements, on a plutôt intérêt à ne pas trop les « engueuler », parce que cela peut créer quelques crispations, nous espérons donc que la Ville trouve les moyens avec l'État, avec les banques, avec les services, avec les partenaires de la Ville, pour relancer des projets utiles et créer du dynamisme et de la croissance. Car en tant qu'acteur local, la Ville peut aussi avoir des projets générateurs de recettes pour que l'emploi ne diminue pas et que nos entreprises prospèrent et engendrent suffisamment de recettes pour nos finances publiques, ceci afin de garantir la stabilité de notre budget et les solidarités indispensables.

Je vous remercie de votre attention.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? En l'occurrence, je vais dire quelques mots au nom de notre groupe d'élus. Puisque nous parlions de budget et de compte administratif, Pascal Bolo rappelle souvent que le budget, c'est l'intention politique et que le compte administratif, dont nous parlons aujourd'hui, c'est la réalisation effective de cette intention. Ce rapport de 2019 permet donc de voir où nous en sommes à la fois sur l'investissement, notre intention politique, et sur l'épargne, notre situation financière, qui nous prépare pour l'avenir.

S'agissant de la situation financière, elle est saine, vous l'avez évoqué à plusieurs reprises. La situation est saine du point de vue financier et elle permet de mettre en avant nos choix et nos priorités. Monsieur Chombart évoquait tout à l'heure un personnage anglais qui disait régulièrement qu'il n'y avait pas d'alternative. En l'occurrence, plusieurs options s'offraient devant nous, mais des choix ont été faits par notre majorité et ces choix qui ont été faits ont permis d'effectuer un certain nombre d'investissements qui répondent aux attentes des Nantaises et des Nantais, qui répondent par exemple aux attentes en termes de lutte contre les violences faites aux femmes, au travers du projet Citad'elles, qui permettent de répondre aux attentes des parents et des enfants, des élèves, notamment via le schéma directeur des écoles nantaises, qui permettent de répondre aux attentes des plus précaires dans cette ville,

IV – 65

notamment au travers de l'espace Agnès Varda, restaurant social et bains-douches réunis sur le même lieu.

Il y a donc bien des choix qui sont possibles, une intention politique qui est dite et explicitement dite lors du vote du budget, et dont nous vérifions la réalisation effective aujourd'hui, au travers de ce rapport sur le compte administratif. Par conséquent, à ce stade, je ne serai pas beaucoup plus long. Je souligne uniquement la qualité de la situation financière de la Ville à ce jour. C'est ce qui nous permet d'affronter la situation actuelle, la situation compliquée et inédite dans laquelle nous vivons et c'est ce qui nous permet de nous préparer pour l'avenir et pour les prochaines années.

Merci de votre attention. Monsieur Bolo, vous souhaitez peut-être répondre aux différentes interventions. Nous avons aussi une demande de Marlène Collineau.

Mme COLLINEAU, Adjointe – Je me permets simplement de répondre à Monsieur Huchet. Je suis moi-même nouvelle dans cet hémicycle. S'agissant d'un conseil municipal réunissant des élus de la République et vu les taux de participation évoqués lors du conseil municipal d'installation, il me semble qu'il serait utile que chacune et chacun d'entre nous évitent de qualifier de caricaturale une prise de position d'un autre élu. S'inscrire dans le cadre de la discussion et du débat, oui. Être en désaccord, évidemment. Tout est permis et c'est même la grandeur de la démocratie que de rendre possible l'expression de ces désaccords. Mais masquer les divergences sous des quolibets, il me semble que ce n'est pas possible et cela devrait être la règle élémentaire de la discussion collective. Merci.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci, Madame Collineau. Monsieur Bolo, pour les réponses.

M. BOLO, Adjoint – J'avoue, Marlène, qu'Erwan étant un ami de trente ans, j'allais lui répondre que rien de ce qui était caricatural ne lui était étranger, ce qui était tout de même de bonne guerre. Merci, Robin, pour ton soutien et merci Bassem, également, pour cet état des lieux, qui est objectif, parce que les chiffres ne mentent pas. L'utilisation que l'on essaie parfois d'en faire peut être plus problématique, mais les chiffres ne mentent pas.

Monsieur Chombart de Lauwe, je me réjouis de notre collaboration future, moi aussi, et je ne peux que vous donner acte que si vous suivez la tendance de vos prédécesseurs, je parle de votre minorité, que nous allons tout de même appeler « opposition », de temps en temps, vous voterez beaucoup les dépenses, et les recettes, beaucoup moins, ce qui est une habitude qui se retrouve aussi bien au conseil municipal qu'au conseil métropolitain. Je crois que nous vous avons plusieurs fois appelés à la clarté. Pendant toute la campagne municipale, vous avez martelé que votre projet n'avait rien à voir avec le nôtre, que le vrai changement, c'était la liste incarnée brillamment par Madame Laurence Garnier. Et maintenant, vous venez nous dire que finalement, tout est dans tout, que tout le monde pourrait collaborer à tout, qu'il n'y a pas de différences, etc. Je vais être très clair moi aussi : tous les soutiens sont les bienvenus, tous les concours sincères sont les bienvenus, mais essayer de faire croire que nous défendrions le même projet pour Nantes, c'est dire le contraire que ce que vous avez dit pendant toute la campagne électorale. Donc aujourd'hui, autant vous devez être respectés en tant que minorité, même respectés en tant qu'opposition, autant, en revanche, n'allez pas nous faire croire que nous partageons le même projet pour Nantes et que nous pourrions le conduire ensemble.

Je voudrais maintenant vous répondre sur des choses plus précises. S'agissant du FPS, le forfait post-stationnement, qui, vous le savez, a remplacé les amendes de police qui étaient versées, nous avons un problème d'évaluation, chaque année, de ce montant, tout simplement parce que certains ont crié que c'était une vache à lait pour les collectivités locales. En fait, pas du tout. Cela rapporte moins que prévu en règle générale et cela permet surtout d'avoir un comportement plus civique de nos concitoyens, qui paient mieux leur stationnement. Financièrement, ce n'est pas une bonne affaire pour la Ville : quand ils payent bien leur

IV – 66

stationnement, mais qu'ils ont moins d'amendes, cela rapporte moins. Mais la Ville fonctionne mieux et c'est tout de même essentiellement fait pour. En l'occurrence, pour le FPS, il faut que vous sachiez que si c'est la Ville qui l'encaisse, elle le reverse illico à la Métropole et donc, que le montant que vous avez se retrouve en recettes et en dépenses. C'est donc nul dans l'équilibre du budget de la Ville.

Par ailleurs, s'agissant du taux d'exécution, nous maintenons notre chiffre sur l'investissement et sur le taux d'exécution des investissements. Je précise que ces taux sont après décision modificative. Je vous en donne volontiers acte.

Sur les questions de part des relations avec les usagers, dont les questions de sécurité, dans le budget de la Ville, je vous ai rappelé, mais vous n'avez pas voulu l'entendre, que ces taux de comparaison entre les différents blocs de dépenses valent dans un cadre de compétence, dans une sphère de compétence. Vous ne trouverez rien sur les déchets : zéro sur les déchets. Est-ce que cela veut dire que le Conseil municipal de Nantes se désintéresse de la manière dont sont collectés et traités les déchets sur le territoire de la ville ? En aucun cas. Simplement, ce n'est pas au budget de la Ville de Nantes : ce sera sur celui de la Métropole. Et quand vous parlez de sécurité, outre le fait que je rappelle tout de même que la compétence principale revient à l'État, même si nous ne nous en désintéressons pas (et nous le démontrerons durant ce mandat, vous pouvez me faire confiance comme vous avez pu faire confiance à Gilles Nicolas, légitimement, dans les six années précédentes), tout ce qui concerne par exemple le centre de supervision urbain est porté par la Métropole. C'est pourquoi je disais que l'on fait dire aux chiffres des choses parfois un peu hasardeuses. Ne vous aventurez pas sur ce terrain, même si l'on sait malheureusement que l'instrumentalisation des questions de sécurité vous est habituelle.

Je crois que j'ai répondu à l'essentiel. Erwan n'est pas content parce que j'ai dit des choses justes sur la manière dont le gouvernement nous traitait. Oui, nous avons un territoire qui est en bonne santé, plutôt en bonne santé, avec un taux de chômage inférieur à la moyenne. Oui, son dynamisme économique concourt à la santé financière de notre collectivité. C'est une évidence. Mais c'est ce cercle vertueux que nous souhaitons poursuivre, et nous souhaitons poursuivre notamment des politiques de haut niveau de service et de haut niveau de cohésion sociale qui permettront, qui favoriseront la continuation de ce cercle vertueux. Et je terminerai par-là : une collectivité qui n'offre aucun service à ses habitants, ou très peu, ou le minimum, demande évidemment moins à ses contribuables. C'est pour cela que là aussi que des comparaisons entre Ville et Métropole sur les taux de fiscalité ne peuvent pas être légitimes si elles ne s'accompagnent pas d'une comparaison des services mis à disposition et du monde économique, et des citoyens, et de la cohésion sociale.

Voilà ce que je pouvais vous dire, en vous remerciant à nouveau de donner quitus, parce que c'est aussi cela, le sens du compte administratif, à Madame le Maire, pour cette gestion 2019.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve (13 abstentions des groupes« Mieux vivre à Nantes – Union de la droite et du centre » et « République en marche »).

Nous passons à la délibération 42 et ensuite, nous nous arrêterons pour déjeuner.

Retour de Mme la Maire.

IV – 67

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 42, intitulé :

Affectation du résultat des budgets Ville – Approbation

M. BOLO, Adjoint – C'est la suite logique et très technique du compte administratif, puisque nous avons un excédent de fonctionnement qui s'élève à 42 070 435,06 €, qui est affecté principalement à la section d'investissement, à la fois pour couvrir le déficit des restes à réaliser constatés à la clôture de l'exercice et également, pour concourir au financement de la section d'investissement du budget 2020. C'est donc majoritairement l'investissement qui se taille la part du lion pour récupérer cette part que je n'ose appeler « de bénéfices », cet excédent de fonctionnement, et pour la section de fonctionnement, 720 250,32 € seront affectés à la décision modificative que nous adopterons, je pense et je l'espère, après le déjeuner.

Mme la MAIRE – Merci. Je vous invite à approuver cette délibération.

Le Conseil approuve (13 abstentions des groupes « Mieux vivre à Nantes – Union de la droite et du centre » et « République en marche »).

Mme la MAIRE – Je vous propose de passer à la pause déjeuner et que nous nous retrouvions d'ici une heure pour continuer et terminer notre conseil. Merci.

Pause déjeuner : 13 heures 30

Reprise de séance : 14 heures 40

Mme la MAIRE – Chers collègues, je vous propose de vous asseoir. Nous allons pouvoir redémarrer. Je donne la parole à Pascal Bolo pour la délibération numéro 43.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 43, intitulé :

Décision modificative 2020 n° 2 et dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Il s'agit de la décision modificative du budget de 2020, qui va notamment prendre en compte les dépenses et les ajustements de recettes qui sont liés à la crise du Covid dont je parlais tout à l'heure. C'est une décision qui compte d'autres dispositions financières.

Cette décision modificative acte de réductions de recettes et de dépenses de fonctionnement qui sont équilibrées et acte de recettes et de dépenses d'investissement. Elle attribue naturellement, elle reprend l'affectation des résultats de l'exercice 2019 avec les ajustements budgétaires dont je vous parlais à l'instant.

Vous avez ces ajustements : il y a 229 000 € pour l'achat de gel hydroalcoolique, de kits de séparation pour les lieux d'accueils municipaux, etc. Il y a l'acquisition de matériel et de logiciels informatiques pour plus de 700 000 €, liée au plan de continuation de l'activité et notamment, au fait que pour permettre à des agents de faire du télétravail, il a fallu les doter en matériel informatique. Il y a des locaux commerciaux en acquisition en remplacement de ceux incendiés dans le centre commercial du Breil, des aménagements d'espaces verts place des Lauriers, un local d'activité boulevard de Sarrebruck et 600 000 € qui sont inscrits à la direction des finances sur divers chapitres budgétaires.

À ce sujet, il faut que je vous explique : il n'y a pas un centime qui sort des caisses de la Ville, ni d'ailleurs un centime qui y entre, sans que nous les ayons votés, sans que nous les ayons décidés. Simplement, si l'on a une vision trop rigide de cette règle, on est obligé de réunir le Conseil municipal chaque fois qu'un imprévu se présente. Donc, dans des conditions prévues

IV – 68

par les textes et très limitées sur le plan des montants, il y a possibilité d'affecter, sur divers chapitres budgétaires, c'est-à-dire sur divers types de dépenses, des montants à la direction des finances, ce qui permet ensuite d'avoir une réactivité lorsqu'il faut engager des dépenses très rapidement, par exemple lorsqu'il y a un imprévu tel que la crise du Covid.

Nous avons donc cette obligation de laisser à nos services une certaine marge de souplesse, mais il en est ensuite fait mention, et vous en avez le compte rendu, dans la délibération qui intervient notamment en début de conseil municipal, où les décisions des élus prises en vertu de leurs délégations et dans ces limites financières sont généralement décrites.

Voilà pour l'essentiel des dépenses nouvelles liées à la crise du Covid.

En matière de recettes, nous avons inscrit 2,1 M€ de participations de la Région pour la construction de l'école du Champ de manœuvres. Ceci est en investissement. En fonctionnement, nous avons, en dépenses, 1,85 M€ pour le CCAS, 4 M€ pour la protection des habitants et des agents de manière courante et habituelle, désormais, 2 M€ pour le fonds de soutien aux acteurs associatifs et culturels (c'est ce que nous avons voté tout à l'heure) et des dépenses numériques et informatiques urgentes, avec 1,5 M€ inscrit à la direction des finances. De la même manière que nous le faisons en investissement pour 600 000 €, nous le faisons pour les dépenses imprévues qui pourraient survenir en lien avec la crise sanitaire.

En recettes, il y a des recettes fiscales et participations de l'État notifiées. Lorsque l'État a dit qu'il allait participer à l'achat de masques en fait, c'était une partie sur un montant plafonné qui ne correspondait pas au prix du marché. Mais cela fait toujours un peu de participations de l'État supplémentaires. Et en moins de recettes, nous avons des recettes dont je vous ai parlé tout à l'heure : des recettes d'horodateurs, de droits de place, du fait de gratuité accordée, et les 750 000 € de subvention de l'État pour l'achat de masques pour la population.

Voilà donc l'équilibre de cette décision modificative, qui est traditionnelle dans le calendrier budgétaire puisque venant après l'affectation du résultat du compte administratif 2019.

Dans cette délibération, nous avons également traditionnellement des subventions et prix :

- le jury CLAP, qui attribue un certain nombre de subventions à des projets ;
- des dispositifs d'aide à la première mobilité internationale ;
- l'accessibilité universelle, avec diverses participations ;
- l'égalité femmes/hommes, où vous retrouvez un certain nombre de subventions dont je précise qu'elles sont prévues au budget et que c'est l'application individualisée de choses qui ont été votées au budget de 2020 ;
- les attributions de subventions aux tiers, avec l'association 60 B, pour des activités de promotion du réemploi ou d'auto-réparation d'objets ; Mobicréa, qui développe des actions de promotion et de valorisation de l'économie circulaire ; Môm'Ouest, qui propose des projets pour les enfants de 6 à 11 ans ; l'association RAPI, que nous connaissons bien ; l'association ÉCOS, reconnue d'utilité publique dans le domaine de l'environnement... Tout cela, ce sont des participations de la Ville. Je n'entre pas dans le détail : vous l'avez vu en préparant ce conseil et vous l'avez sous les yeux ;
- les subventions aux actions éducatives dans le champ du périscolaire.

Voilà pour les subventions, pour l'essentiel.

Nous avons également des dispositions tarifaires :

- la mise à disposition des équipements sportifs aux lycées privés et publics. Il est normal qu'ils nous versent une redevance ;
- la taxe locale sur la publicité extérieure. Ce sont des augmentations de tarif légitimes et normales. Il faut se souvenir que la taxe locale sur la publicité extérieure n'a pas été créée comme étant une recette de poche supplémentaire pour les villes. Elle a vraiment été créée comme une incitation à diminuer la pollution visuelle par les enseignes et la publicité extérieure.

IV – 69

Cette action a conduit certains commerces qui, par exemple, avaient une surface modeste et un chiffre d'affaires également modeste, mais qui avaient des enseignes absolument monstrueuses, avec les montants très progressifs de la taxe sur la publicité extérieure en fonction du nombre de mètres carrés, à résorber et à réduire ce qu'il faut bien reconnaître comme étant peu ou prou une pollution visuelle. Nous avons tout de même, dans un accord passé historiquement avec la Chambre de commerce et d'industrie, veillé à ce que les petites enseignes, notamment des commerces de centre-ville, soient plutôt épargnées par cette taxe supplémentaire ;

– la gratuité des séjours de vacances, qui est une réponse également à la crise sanitaire que nous traversons ;

– la gratuité des accueils périscolaires au mois de mai 2020 évidemment et également, du 2 juin au 3 juillet 2020.

Nous avons également diverses dispositions financières. Je parlais des capacités de réactivité lorsque nous avons une dépense à faire quand il y a une situation de crise. Nous avons constaté, à l'occasion de la crise du Covid, que nous étions mal équipés en la matière, que notre régie d'avance, puisque cela passe par ce système-là, n'était pas dotée de montants suffisants et que lorsqu'il s'est agi de chasser le masque, quand on en trouvait, il fallait réagir rapidement. Le plus rapide a été l'utilisation de la carte bleue personnelle d'un directeur général, qui a donc acquis pour 660 € de masques ou autres matériels de protection. Il appartient évidemment à la collectivité de les lui rembourser. Nous avons également le remboursement de l'accès à Internet pour l'ADAPEI et des remboursements divers...

Vous voyez donc, pour les nouveaux parmi nous, qu'il n'y a pas un centime qui puisse être remboursé à qui que ce soit sans qu'un titre de recette ait été voté par le Conseil municipal.

C'est généralement aussi dans cette délibération que l'on met toutes les exonérations que nous pouvons voter ou décider à titre divers.

Vous avez par ailleurs des conventions entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes pour les modalités de mise en œuvre de la stratégie métropolitaine de lutte contre la pauvreté. C'est un point important, parce qu'il agit sur des compétences qui peuvent être croisées entre la Métropole et la Ville en la matière.

Il y a également des remises gracieuses et annulations de titres, dont vous avez la liste, sur des montants extrêmement divers, pour des motifs extrêmement variés.

Vous avez enfin des constatations de créances éteintes : il faut que nous autorisions régulièrement le comptable public à renoncer à poursuivre des recettes dont on sait qu'elles n'arriveront jamais dans nos caisses et qu'il n'est pas utile de lui en laisser la responsabilité, quand tout le monde sait qu'elles deviennent irrécouvrables. En l'occurrence, ce sont des créances éteintes. Souvent, on dit des créances irrécouvrables, mais il y en a de diverses natures.

Mme la MAIRE – Merci. Julie Laernoes.

Mme LAERNOES, Adjointe – Madame la Maire, mes chers collègues, il faut se féliciter des décisions rapportées dans cette décision modificative, dont Pascal Bolo vient de faire la lecture, car elles soulignent comment notre collectivité a su se mobiliser en urgence pour accompagner les Nantaises et les Nantais afin de les aider et de les soutenir concrètement. Notre Ville, les agents municipaux, il faut les en remercier, ont été présents d'abord sur le champ de la protection contre le virus par la distribution de matériel et plus encore, la Ville a répondu présent sur le champ de la solidarité, sur l'aide alimentaire, sur le soutien aux associations qui étaient en première ligne. Notre collectivité a su se mobiliser pour accompagner les Nantais et surtout, les publics les plus fragiles. Dès ce printemps, l'action municipale a été évidemment très utile, voire décisive auprès de celles et ceux qui en avaient le plus besoin. Et nul doute que

IV – 70

nous continuerons sur la même voie cet été, avec notamment l'inscription à notre budget de lignes de dépenses réservées pour faire face, si besoin, à des situations nouvelles.

Mais il nous faut dorénavant aller plus loin dans l'analyse. La crise du Covid-19 n'est pas que conjoncturelle. Elle révèle la faillite du modèle néolibéral que les écologistes dénoncent depuis plus de quarante ans. Ce capitalisme est par essence une plaie pour l'humanité. Il détruit les ressources et la biodiversité, organise les délocalisations, mais aussi, le dumping salarial entre pays et le non-respect des droits humains. On parle aujourd'hui de « zoonoses », c'est-à-dire que l'érosion de la biodiversité par l'exploitation massive des ressources naturelles fait que ce type de maladies arrivent. Le modèle néolibéral affaiblit et détruit les écosystèmes écologiques et sociaux et ce qu'une telle crise sanitaire révèle, c'est que nous ne pouvons nous résoudre au démantèlement des services publics qu'il induit, pourtant seuls à même de protéger vraiment les citoyens.

Nous avons toutes et tous observé que la baisse structurelle des dépenses publiques et l'austérité budgétaire ont incroyablement fragilisé notre système de santé. Oui, il a été à deux doigts de craquer, sauvé sans doute par l'incroyable mobilisation des personnels soignants et non soignants qui, eux, n'ont pas mesuré leur énergie et leur détermination. Mais qui sait si demain ou après-demain, il ne craquera pas ? Il n'est pas sûr que la mobilisation des agents du système sanitaire suffira cette fois-ci. Il est donc urgent de voir loin, plus loin, d'avoir une vision prospective des choses, de mettre en œuvre aujourd'hui, d'anticiper, de protéger, de réparer pour mieux résister aux chocs et aux crises à venir, d'agir résolument. Et la Ville est un acteur fondamental par son action de proximité.

Nous avons évoqué au moment du compte administratif la contractualisation avec l'État, qui, aujourd'hui, est mise en suspens par une circulaire, a eu et continuera à avoir des effets pervers, notamment liés aux dépenses de fonctionnement. Un exemple en est que nous ne pouvons pas avoir recours à des fonds européens pour financer du fonctionnement, puisque nous nous faisons alors taper sur les doigts. Il en va de même lorsque la collectivité supplée aux missions de l'État, qui sont de mettre à l'abri celles et ceux qui sont à la rue. Là aussi, non seulement quand nous présentons la facture à l'État, nous ne recouvrons pas ce que nous avons engagé pour suppléer sa défaillance, mais en plus, on nous tape sur les doigts pour cela.

Il est donc déterminant d'entamer au plus vite les réflexions de fond sur les moyens pour adoucir les conséquences de la crise économique, qui promet d'être forte, et de la crise sociale, qui pourrait être dévastatrice. Il faudra des mesures d'urgence, bien sûr, mais aussi des actions de fond visant le moyen et le long terme. Nous avons bien entendu hier les annonces du président Macron. Des annonces, encore, et des moyens qui restent à définir, qui restent dans le flou, encore. Oui, il y a urgence à traiter la crise économique et sociale et oui, les jeunes et leur intégration sont une priorité. Mais il est sûr que les mesures annoncées hier ne suffiront pas. Le retour de ce que l'on peut appeler génériquement un « dispositif emploi jeune » ne suffira pas. Il est de court terme. Il ne transformera pas la structure de l'activité de l'emploi. Il ne permettra pas de lancer les emplois de demain dans les nouveaux secteurs qui changeraient notre société. Le saupoudrage annoncé hier ne transformera rien. On n'y retrouve pas grand-chose sur l'écologie et le climat : un peu de ferroviaire, sans plus de précisions, pas de changement de modèle pour la voiture et l'aérien, sinon un peu plus d'incitatif, dont nous savons qu'il ne suffira pas à faire levier sur la société. Il en va de même sur un sujet fondamental que nous avons pris à bras le corps ici, et nous n'avons pas attendu l'État pour cela, mais pour aller plus loin, il faudra des concours et des moyens concrets sur la rénovation du bâtiment, sur la rénovation de nos écoles, de nos crèches également, et sur l'interdiction de louer des passoires énergétiques.

Au-delà des effets d'annonce, il nous revient donc concrètement et sur le terrain, avec les citoyens, de changer notre société. Allons vers de vrais circuits courts, de la solidarité et de la proximité dans chaque quartier et en résonance avec les circuits courts de l'alimentation, avec

IV – 71

de nouveaux circuits dynamiques de la mobilité décarbonée, avec un dialogue nouveau avec le monde économique, encadré par de vraies conditionnalités écologiques et sociales. Car la relance économique et l'accompagnement solidaire des personnes ne pourront être conduits dans un monde d'après qui ressemblerait au monde d'avant. Il est utopique de penser cela. La puissance publique tout entière doit travailler de manière coordonnée et, au-delà des aides d'urgence, doit faire avancer durablement et profondément les chantiers essentiels de la résilience, de la transition et d'une vraie solidarité.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Guillaume Richard.

M. RICHARD, Conseiller municipal – Oui, rapidement... J'ai écouté le discours de Madame Laernoës, qui parle de faillite du monde néolibéral. Je vois que dans ses propos, les extrêmes verts rejoignent les extrêmes rouges de ce matin. Je pense que c'est peut-être l'effet du mot « Thatcher » de ce matin. Mais je crois qu'il faut rappeler que c'est ce monde néolibéral, comme vous l'appellez, qui fait que nous avons pu avancer sur les questions du Covid, qui fait qu'aujourd'hui, nous partageons les ressources médicales qui nous permettront de créer le vaccin. Je crois que sans ce monde libéral, nous ne pourrions peut-être pas tous avoir un masque sur la bouche aujourd'hui.

Mme la MAIRE – Merci. Juste un mot. Je ne sais pas ce que vous qualifiez d'extrême dans le discours de Julie Laernoës, mais oui, je peux vous confirmer que l'engagement de cette majorité sera total sur le changement de modèle, parce que c'est bien de cela qu'il s'agit. Je veux ici appuyer les propos de Julie Laernoës, particulièrement quand elle dit que le sujet de notre jeunesse, de nos jeunes, demain, est d'abord le sujet de l'emploi. Je rappelle que sur les trois derniers mois, il y a eu plus de 30 % d'augmentation du taux de chômage des jeunes. Je rappelle qu'à dix ans, on estime un potentiel majeur dans les nouveaux métiers liés aux filières de la transition écologique et ce, du CAP jusqu'au bac + 5. Donc oui, à notre niveau, l'engagement de la majorité sera total pour aller vers un changement d'échelle, vers un changement de modèle qui doit donner une chance à chacun, y compris aux jeunes dans notre pays et, en ce qui nous concerne, ici, à Nantes.

M. RIOM, Adjoint – Madame le Maire, mes chers collègues, j'aimerais attirer votre attention sur un point de la délibération 43 traitant de la taxe locale sur la publicité extérieure. Il nous est proposé de reconduire cette taxe avec une hausse de 1,5 % par rapport à l'année dernière. Notons donc que ce sujet apparaît en fin de conseil, à la page 159 de la compilation qui nous a été remise et sur une délibération qui touche au budget. Je remercie Monsieur Bolo pour les précisions qu'il nous a apportées à ce sujet, puisque dans la délibération, il y avait assez peu de contexte politique ou même de contexte tout court par rapport à ce qu'est précisément cette taxe. En fait, c'est symptomatique de la place que prend ou plutôt, de l'absence de place que prend la publicité dans le débat public.

La convention citoyenne pour le climat vient pourtant de prendre une position. Elle demande de réguler la publicité dans le but de réduire les incitations à la surconsommation. Comment voulez-vous encourager les Nantais à prendre le bus quand, à leur arrêt, on vante la dernière voiture qu'ils vont pouvoir s'offrir grâce à un prêt à la consommation ? Comment voulez-vous qu'ils fassent du vélo sereinement quand leur piste est à moitié obstruée ou qu'ils sont éblouis par un écran numérique flambant neuf, comme c'est le cas, récemment, le long du tramway, entre la manufacture et la gare ? Comment voulez-vous qu'ils partent en vacances dans la région quand les tramways sont floqués aux couleurs d'une compagnie aérienne low cost, comme nous avons pu le voir l'année dernière ? Je citerai un autre anglophone, Samuel Beckett, qui disait : « à force d'appeler ça ma vie, je vais finir par y croire. C'est le principe de la publicité. » Si nous continuons à vendre cette société consumériste aux Nantais, il sera difficile d'engager concrètement la transition à Nantes.

IV – 72

Le programme qui a été validé par les Nantaises et les Nantais est un projet de transformation radicale de notre ville pour mettre l'écologie au cœur des politiques publiques. La publicité ne peut donc plus être un sujet annexe. Je vous rappelle la mesure 32 du programme qui nous a amenés à la mairie, pour la majorité : nous nous sommes engagés à refonder le règlement de publicité pour une réduction forte de la publicité, de la publicité numérique et lumineuse, et notamment, la nuit. Eh bien allons-y ! Des villes nous montrent déjà l'exemple. Alors qu'elle risquait une tutelle financière, la Ville de Grenoble a eu le courage de limiter la place de la publicité en son sein et une fois la décision prise, plus personne, opposition comprise, n'osait revenir en arrière.

J'aimerais finir par ceci : quand on parle de sexisme, le symbolique et l'occupation de l'espace public ont leur importance. Nous en avons parlé aujourd'hui : pour faire de Nantes la première ville non sexiste de France, il faudra passer par là. Et quand on parle de course à la consommation, de gâchis, d'écologie politique ambitieuse et sincère, le symbolique et l'occupation de l'espace public ont aussi leur importance. Nous devons donc ouvrir un débat sur la place de la publicité dans notre ville, dans notre espace public et aussi, Monsieur Bolo, dans nos finances publiques.

Au nom du groupe, je propose donc que l'on dissocie le point 14 de la délibération numéro 43, afin que nous puissions voter les autres points de la délibération et ne pas prendre part au vote sur le point 14. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Monsieur Chombart de Lauwe.

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Je vous remercie. Je serai plus bref que lors de ma précédente intervention, à la demande de Monsieur Dantec, qui m'a donné une mauvaise note sur la longueur. Nous n'avons pas eu de commission préparatoire et assez peu de détails sont fournis sur la partie purement relative à la décision modificative. Il est donc assez difficile d'émettre un avis sur cette partie-là. Nous serions donc intéressés, dorénavant, typiquement, quand il y a des dépenses comme les 4 M€ pour la protection des habitants, les masques et les solutions hydroalcooliques, d'avoir un peu plus de détails en annexe qui nous expliquent à quoi correspondent à ce type de dépenses. Pour ce montant-là, on imagine que l'on peut tout de même en acheter pas mal.

Bien sûr, nous ne contestons pas sur le fond le principe de ces dépenses qui correspondent à la crise. D'ailleurs, je n'y étais pas à l'époque, mais nous nous sommes volontiers associés à la gestion de la crise sanitaire. Néanmoins, nous voudrions pouvoir dissocier le vote de la DM, qui est assez différente de toute la suite de la délibération, puisque sur la DM comme pour tout acte budgétaire, nous souhaiterions pouvoir voter contre, et sur les autres points de la délibération, voter pour, si c'est possible.

Merci.

Mme la MAIRE – Pour préciser votre demande, vous souhaitez pouvoir dissocier le vote sur la DM stricte et ensuite, l'ensemble des subventions qui sont mentionnées ? C'est bien ce dont il s'agit ?

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Tout à fait, si c'est possible.

M. BOLO, Adjoint – L'un permettant de financer les autres, naturellement...

Mme la MAIRE – Y a-t-il d'autres interventions ? Pascal Bolo ?

M. BOLO, Adjoint – S'agissant de la demande de Monsieur Chombart de Lauwe, et nous sommes tout à fait dans ce que je disais au début, vous êtes prêts à voter les dépenses, mais quand il y a la colonne des recettes, cela vous ennuie beaucoup plus. Je vous donne acte, aussi bien à Monsieur Chombart de Lauwe qu'à Tristan Riom, que c'est une délibération qui intervient dans le cours de l'exécution d'un budget 2020 que vous n'avez pas voté, pour beaucoup d'entre

IV – 73

vous, mes chers collègues. Et effectivement, ce qu'il y a dans cette délibération, c'est la stricte application, décision modificative à part, de décisions budgétaires qui ont déjà été prises. Et il est vrai que du point de vue de Tristan, arrivant dans ce Conseil municipal, délibérer sur la TLPE paraît un peu... En fait, nous ne délibérons que sur son augmentation. C'est une délibération de tarifs, d'application technique de décisions qui, de fait, ont été prises au moment du vote du budget. Le débat que Tristan appelle tout à fait légitimement de ses vœux, c'est au moment du vote du budget qu'il doit avoir lieu et qu'il doit pouvoir se tenir.

Je préciserai juste sur le fond, sans entamer le débat sur la publicité en ville, qui nous emmènerait au-delà du raisonnable à bien des points de vue, qu'il y aurait un paradoxe à refuser de voter une taxe qui a été créée pour limiter l'impact visuel de la publicité dans nos villes au motif que cela rapporterait une somme qui ne serait pas convenable. Il peut y avoir aussi une petite contradiction dans la posture. Je répète que la TLPE n'a pas été créée pour faire une recette pour les collectivités. Elle a été créée pour dissuader les commerçants d'avoir des enseignes trop agressives, trop visuelles et qui, effectivement, nuisent au paysage. Je ne peux pas vous en dire beaucoup plus. Je pense que c'est un vrai débat. Je ne crois pas que ce soit au moment du vote de l'augmentation de 1,5 %, car c'est de cela que nous décidons et de rien d'autre, qu'il soit opportun de le poser.

Mme la MAIRE – Merci. Eu égard à ce qui vient d'être évoqué, j'accède aux deux demandes de dissociation de vote. J'ajoute juste un point sur la question de la publicité, pour que chacun puisse aussi percevoir et préparer les éléments du débat qui viendra, parce que oui, ce débat doit venir. Cela fait partie de nos engagements, cela fait partie des orientations sur lesquelles les Nantais nous ont donné mandat. C'est bien dans le cadre du règlement local de publicité, qui, je le rappelle, s'exercera à l'échelle de la Métropole, que nous allons pouvoir porter ces orientations et les convictions qui sont les nôtres sur ce sujet.

Je mets donc aux voix la partie que je qualifierai de partie de la décision modificative au sens strict, sans les subventions, cf. la demande de dissociation portée par Monsieur Chombart de Lauwe, et sans la TLPE. Je mets donc aux voix ce premier point de la délibération.

Le Conseil approuve l'ensemble des modifications budgétaire du budget principal de la Ville, conformément aux maquettes budgétaires annexées (9 voix contre du groupe « Mieux vivre à Nantes – Union de la droite et du centre », 3 abstentions du groupe « République en marche »).

Mme la MAIRE – Je mets maintenant aux voix, pour répondre à la demande de dissociation portée par Tristan Riom, la partie de la délibération qui porte précisément sur la TLPE. Je mets ce point aux voix.

M. RIOM, Adjoint – La demande était de ne pas prendre part au vote.

Le Conseil approuve à l'unanimité les dispositions et tarifs applicables pour la taxe locale sur la publicité extérieure en 2021.

21 non-participations au vote du groupe EELV.

Mme la MAIRE – Je mets maintenant aux voix la dernière partie de la délibération, qui concerne l'ensemble des subventions et différents points hors DM, décision modificative entendue au sens strict.

Le Conseil approuve à l'unanimité le reste de la délibération.

IV – 74

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 44, intitulé :

Dispositions fiscales diverses – Neutralisation des effets de la réforme de la fiscalité directe locale – Mise en place d’une exonération partielle de deux ans de taxe foncière bâtie pour les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d’habitation – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Comme je regrette, Madame la Maire, l’absence de nos deux parlementaires... Vraiment... Parce que là, nous touchons à la quintessence de ce que vote parfois la représentation nationale, qui nous oblige à des acrobaties incroyables. Il était une fois la taxe d’habitation, supprimée dans les conditions que l’on sait, je n’y reviens pas... « Mais bon sang ! », se dit le gouvernement avec sa majorité parlementaire, « cela va priver les collectivités d’une part importante de recettes ! Il convient de les leur compenser... Nous avons la solution : nous allons attribuer... », j’allais dire « tripatouiller », mais ce ne serait pas gentil, « nous allons prendre, pour compenser la perte de taxe d’habitation pour les communes, une part de la taxe foncière qui était celle du Département, et nous allons l’attribuer aux communes, quitte à ajouter un peu de sous si », comme c’est le cas pour nous, « la part de taxe foncière que les propriétaires nantais payent au Département ne compense pas la part de taxe d’habitation que les habitants nantais ne paieront plus, pour tout ou partie... » Les dernières déclarations du président de la République jettent un peu de trouble sur ce point. Mais a priori, cela ne remet pas en cause l’ensemble de la réforme.

Or, de plein droit, s’appliquait à la part de taxe foncière des départements une exonération pour toutes les constructions neuves datant de moins de deux ans, une exonération de droits à 100 %. Cette exonération existe aussi pour les villes, mais elle est facultative, et nous n’avions pas fait le choix d’en ouvrir la possibilité. Par conséquent, au moment où l’on prend la part du Département pour la mettre à la Ville, que deviennent les exonérations en cours ? Que devient le principe selon lequel les propriétaires ou futurs propriétaires constructeurs croyaient pouvoir s’appuyer sur la part départementale ? Problème... Parce que l’on ne peut pas faire deux types d’exonérations ou deux types de propriétaires sur le territoire de la Ville de Nantes, ceux qui viendraient avec le bénéfice de l’exonération départementale et ceux qui seraient sans aucun bénéfice d’exonération.

Il nous faut donc trouver un système qui, premièrement, ne lèse pas les contribuables concernés, ce qui est tout de même assez logique et qui, deuxièmement, ne fasse pas perdre d’argent à la collectivité communale, qui en a tout de même un petit peu besoin. Cela ferait, je crois, aux alentours d’ 1M€ en moins dans les caisses, cette affaire-là, si d’un seul coup, par le simple objet du transfert de la part départementale de la taxe foncière, tous les propriétaires de locaux neufs se trouvaient exonérés sur la Ville de Nantes. Aussi nos services ont-ils pris la calculatrice. Ils ont conclu que si nous votions une exonération générale de 40 %, comme la loi nous oblige à le faire, nous tenions, à quelques euros près, l’équilibre entre la non-pénalisation des propriétaires constructeurs et l’équilibre des finances de la Ville.

Voilà donc l’acrobatie à laquelle je vous propose de nous livrer, à savoir d’exonérer à hauteur de 40 % de la base imposable la taxe foncière bâtie pendant les deux années qui suivent l’achèvement des constructions nouvelles. Vive la République, vive la France !

Mme la MAIRE – Merci. Erwan Huchet.

M. HUCHET, Conseiller municipal – Je voulais excuser mes collègues, qui sont, comme vous le savez, en ce moment à Paris pour écouter le discours du Premier ministre et voter sur la politique générale de l’État. Ils ne sont donc pas présents cet après-midi, mais ce ne sont pas les seuls à ne pas être présents puisque vous-mêmes, dans votre majorité, vous avez aussi des conseillers absents.

IV – 75

Ensuite, j'ai bien noté qu'il y avait sans doute une incohérence... Est-ce une incohérence due à l'État ou une incohérence par rapport à la politique fiscale menée par le Département et par rapport à la Ville ? L'incohérence est-elle à ce niveau-là ? Je sais que vous êtes un très bon acrobate, Monsieur Bolo, puisque nous sommes amis depuis trente ans, et je pense que votre explication a pu donner un certain nombre d'éléments. S'agissant de ce que vous allez mettre en place, nous allons voter pour ce système qui va, en effet, donner plus de marges de manœuvre aux propriétaires.

Mme la MAIRE – Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je mets donc cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 45, intitulé :

Transactions immobilières diverses – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Là aussi, il s'agit d'une délibération qui reviendra à peu près à chacun de nos conseils municipaux, puisque la Ville, dans le cadre de ses politiques d'aménagement, d'urbanisme, mais aussi pour d'autres types de politiques publiques, peut être amenée à réaliser des transactions diverses et variées. En l'occurrence, nous vous proposons l'acquisition, auprès de la Maison familiale de Loire-Atlantique, d'un local dépendant d'une copropriété dans le quartier de Malakoff, notamment, je crois, pour compenser et trouver des locaux d'activités. Rue de la papetière, il faut que nous acquérions 7 403 m² pour recevoir un groupe scolaire. Il vaut mieux s'assurer du foncier avant, effectivement.

Rue Léon Serpollet, route de Paris, ce sont des servitudes au profit de RTE pour le passage de liaisons électriques souterraines. Vous savez qu'au fur et à mesure, sans qu'il soit possible de généraliser aussi vite que nous pourrions le souhaiter, RTE enterre les lignes électriques. Et comme cela passe sur du domaine public, il faut que nous l'autorisions et que nous créions les servitudes nécessaires.

Et boulevard Jean Moulin, il y a une substitution entre Loire Océan Développement et Loire Océan Métropole Aménagement. L'une est une société d'économie mixte et l'autre est une société publique locale d'aménagement. La différence est que l'une a du capital privé et que l'autre n'a que du capital public. Elles sont regroupées au sein d'un même groupement d'intérêt économique et il est apparu préférable que ce soit LOMA qui acquière les terrains, les deux parcelles cadastrées que vous avez dans la délibération, plutôt que LOD. Nous vous proposons donc d'approuver cette substitution, qui n'a pas de conséquences sur le déroulé du projet concerné.

Mme la MAIRE – Merci. Marie Vitoux.

Mme VITOUX, Conseillère municipale – Je précise que je ne prendrai pas part au vote, travaillant pour l'actionnaire majoritaire de MFLA.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de Mme Vitoux pour la MFLA.

IV – 76

Mme BASSAL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 46, intitulé :

Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Télétravail – Dispositions diverses – Approbation

Mme BASSAL, Adjointe – Merci, Madame la Maire. Cette délibération concerne la politique des ressources humaines et reprend comme à l'accoutumée l'adaptation du tableau des emplois permanents, mais aussi des mesures exceptionnelles, qui sont essentiellement liées à la crise du Covid.

Tout d'abord, sur le tableau des effectifs, nous procédons à plusieurs ajustements : un poste à la direction de la vie associative et la jeunesse, un poste au Conservatoire et des transferts de la Ville au CCAS pour cinq postes. Il est également proposé des ajustements de grade qui font suite à des recrutements.

Sur l'autre partie concernant le télétravail, il y a évidemment une volonté forte de la Ville d'accompagner au mieux le télétravail. Après une phase expérimentale, la crise que nous avons vécue a accéléré la démarche. Il vous est donc proposé d'élargir et de consolider les règles autour de trois types de télétravail. Le premier type est le télétravail régulier. Il est proposé de le généraliser à compter du 1^{er} janvier 2021 à l'ensemble des directions à la fois de la Ville de Nantes, du CCAS, mais aussi, de Nantes Métropole. Le deuxième type est le travail à distance ponctuel à domicile. En effet, il est proposé aux agents qui le souhaitent de pouvoir bénéficier à partir de septembre 2020 de cette modalité dans la limite de quinze jours par an. Cela doit permettre aux agents qui le souhaiteraient de tester d'abord le télétravail ponctuel avant de passer au télétravail régulier. Le troisième type de télétravail est le télétravail pour raisons de santé. Il s'agit bien là d'aménagement du poste de travail soit pour des besoins ponctuels, soit pour des maladies de longue durée, notamment des maladies chroniques. Vous avez, mes chers collègues, en annexe 2, les critères d'éligibilité pour les trois types de télétravail.

Dans cette même délibération, dans la troisième partie, vous trouverez ce qui concerne le RIFSEEP, c'est-à-dire le régime indemnitaire qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Il s'agit là de la dernière mise en œuvre du régime indemnitaire, qui concerne la filière médico-sociale et technique, avec la transposition du décret national. Vous avez le détail des conséquences par cadre d'emploi dans la délibération.

Pour la partie qui concerne plus spécifiquement la période Covid, plusieurs mesures ont été mises en place durant cette période. La première est la création de trois autorisations spéciales d'absence, ce que l'on appelle les « ASA » : une ASA confinement pour raisons médicales, une ASA maintien à domicile et une ASA garde d'enfants. Nous avons fait le choix de retenir, pour l'ensemble de ces agents qui ont bénéficié de ces autorisations d'absence, à la fois le maintien de salaire et le droit aux titres de restauration. Il n'y a donc aucune perte financière pour ces agents.

La deuxième mesure est la création d'une indemnité kilométrique Covid, compte tenu de la raréfaction de l'offre de transport pour les agents qui étaient mobilisés dans le plan de continuité de l'activité. Cette indemnité suit le barème réglementaire des indemnités kilométriques et concerne notamment les trajets qui ont été réalisés entre le 17 mars et le 10 mai.

La troisième mesure concerne les congés payés, car il a été demandé aux agents, au regard de la faible activité et au regard des instructions gouvernementales, la pose de quatre jours de congés payés durant la période qui allait du 17 mars au 3 mai inclus.

La dernière mesure importante qui a été souhaitée est le versement d'une prime exceptionnelle pour tous les agents qui ont été mobilisés et qui ont assuré la continuité du service public pendant la période de confinement. La loi le permet et il nous revient de déterminer à la fois les bénéficiaires et les modalités. Il est donc proposé que tout agent qui a été mobilisé dans le

IV – 77

cadre du PCA, qu'il soit fonctionnaire ou contractuel et quelles que soient la filière et la catégorie d'emploi, puisse bénéficier d'une prime à la journée travaillée. Il est proposé 15 € pour une journée de travail pour tout agent mobilisé dans le PCA ayant contribué à la continuité des services essentiels à distance. Il est également proposé 25 € pour une journée de travail pour tout agent mobilisé dans le PCA ayant contribué à la continuité des services essentiels en présentiel. Enfin, il est proposé que les agents qui ont été mobilisés dans les EHPAD, dans les résidences autonomie et dans l'établissement Agnès Varda bénéficient d'une prime de 30 € par jour de mobilisation.

Vous avez, mes chers collègues, le détail de ces mesures dans la délibération.

Pour finir, il est proposé la mise à disposition d'une diététicienne au CCAS. Cette personne travaille aujourd'hui au service de l'éducation et il est proposé qu'à hauteur de 30 %, elle puisse mettre ses compétences professionnelles au service des EHPAD. Vous avez la convention de mise à disposition dans l'annexe 4.

Il vous est demandé, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Mme la MAIRE – Merci.

M. OUGGOURNI, Conseiller municipal – Madame la Maire, chers collègues, les principes et les valeurs affichées dans cette délibération sont des principes et des valeurs dans lesquels nous nous retrouvons parfaitement. Avec la crise sanitaire, où le confinement chez soi a été demandé par le gouvernement pour lutter contre l'épidémie du Covid-19, le télétravail s'est imposé aux entreprises et aux administrations comme la solution à privilégier pour permettre leur continuité tout en protégeant la santé des salariés.

Dans ce contexte inédit, notre collectivité a eu un rôle primordial à jouer pour assurer la continuité du service public essentiel aux Nantaises et aux Nantais, non seulement en présentiel, mais aussi à distance. Avec réactivité et agilité, les services ont su déployer massivement et rapidement les outils permettant ce télétravail. Nous tenons ici à remercier tous les agents qui, souvent depuis chez eux, ont permis au service public de se poursuivre.

Pour autant, s'adapter à ces nouvelles conditions de travail, de télétravail, n'est pas toujours allé de soi. La mise en place du télétravail a été si rapide et non choisie que certains agents de notre collectivité n'y étaient pas préparés et ont dû faire face à des difficultés organisationnelles, sociales et techniques : omniprésence des enfants ou au contraire, isolement, jonglage entre télétravail, école à la maison, logistique quotidienne, sans oublier les répercussions sur la santé mentale. Ces situations illustrent bien les contraintes et les limites du télétravail qui, par ailleurs, lorsqu'il est organisé, choisi et accompagné, peut aussi présenter de nombreux avantages.

Le télétravail est un enjeu d'avenir pour la planète car il limite les déplacements urbains et la consommation d'énergie, notamment, et également pour les travailleurs et les travailleuses, en leur offrant la possibilité de réduire les frais de déplacement ainsi que les temps de déplacement. Ce temps peut être alors investi dans une vie de famille ou de bien-être, voire de solidarité.

Nous ajouterons aussi quelques petits éléments de réflexion complémentaire. Dans l'esprit de la ville du quart d'heure, il faudrait vérifier la possibilité pour tous d'accéder à un espace de travail partagé à proximité de son lieu de vie. Le télétravail ne signifie pas un travail à domicile, car les conditions de logement ou de vie familiale ne le permettent pas pour tous. Or actuellement, ces lieux sont essentiellement concentrés dans l'hyper centre. Nous trouverions intéressant que cette démarche soit accompagnée d'une réflexion sur le développement des tiers lieux. Cela offrirait aussi des possibilités pour d'autres entreprises.

IV – 78

De même, si le télétravail augmente, nous pouvons légitimement penser que cela pourra contribuer à réduire les surfaces de bureaux utilisées par la Ville de Nantes et la Métropole. Autant d'économies pour la Ville, mais aussi de surfaces en moins à chauffer. Cela offrirait aussi la possibilité de faire évoluer ces bureaux vers d'autres fonctions, l'hébergement d'urgence, par exemple, ou le logement pour les gens à la rue.

C'est l'occasion aussi de reconsidérer notre manière de travailler et d'instaurer de nouvelles relations professionnelles basées sur davantage de confiance, d'autonomie et de flexibilité, mais aussi de sortir de hiérarchies traditionnelles qui ne motivent pas les employés.

Cependant, cette démarche ne peut se penser qu'avec l'accord des salariés et dans le respect de la qualité du service public. Nous avons vu que cela avait été pris en considération par le projet de délibération. Nous demandons donc qu'il puisse y avoir des indicateurs de suivi et également, une évaluation, avec les organisations syndicales et les agents concernés, dans un an.

Pour finir, le télétravail est à encourager dans le privé comme dans le public. Il doit viser à l'amélioration du service public comme à l'amélioration des conditions de travail, mais aussi à limiter les impacts sur l'environnement.

Merci pour votre attention et merci pour votre indulgence. C'était ma première intervention...

(Applaudissements)

Mme la MAIRE – Merci à vous. Pauline Weiss.

Mme WEISS, Conseillère municipale – Merci. Je vais rejoindre mon collègue. Effectivement, la crise épidémique à laquelle nous avons fait face, à laquelle nous continuons de faire face, parce qu'elle n'est pas terminée, loin s'en faut, impose de revoir nos façons de travailler, pas uniquement pour des raisons sanitaires. Nous sommes aussi très attachés au fait qu'il s'agit d'une nécessité sociale et écologique. Nous saluons donc la volonté de généraliser la possibilité de télétravail pour le personnel municipal. Au-delà des agents municipaux, je pense que ce sont aussi les Nantais qui aspirent à ce que les formes de télétravail soient développées et à ce que la Ville puisse aussi organiser, être facilitatrice sur ce point. Il a notamment été évoqué des espaces de co-working à proximité du domicile. C'est une idée que nous rejoignons. On peut également favoriser les initiatives d'horaires décalés des entreprises. Il y a aussi la question du réseau à étudier, parce que beaucoup de télétravailleurs ont eu des difficultés à se connecter et ont parfois rencontré des problèmes. Avoir un réseau de qualité est nécessaire pour développer le télétravail.

Concernant plus particulièrement les agents municipaux, vous avez évoqué les ASA dont bénéficiaient les personnes vulnérables face au Covid. Cela interroge nécessairement sur ce qu'il en est aujourd'hui, au sortir de l'état d'urgence sanitaire. Des agents sont-ils toujours concernés par ces mesures d'isolement ? En quelle proportion ? Nous souhaiterions également savoir où nous en sommes dans le plan de reprise de l'activité, parce que certains services d'accueil du public sont toujours fermés. C'est notamment le cas de la mairie annexe de Nantes Sud, qui est toujours fermée au public. Je pense que les Nantais ont besoin d'informations à ce sujet et doivent pouvoir savoir dans quel délai, quand les services d'accueil vont rouvrir... Et également, quelles sont les mesures de protection du personnel municipal en ce moment ? Est-ce que le port du masque dans les espaces fermés est obligatoire, comme c'est le cas aujourd'hui ?

Un dernier mot pour nos EHPAD, qui ont été évoqués au travers de la mise à disposition d'une diététicienne à temps partagé. Je pense qu'il est également important d'avoir un bilan, un état de situation : où en sommes-nous dans les EHPAD actuellement ? Y a-t-il encore des cas ? Nécessitent-ils une surveillance particulière ? Ce sont autant d'interrogations qui sont en lien avec cette délibération.

IV – 79

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. S’il n’y a pas d’autres demandes d’intervention, je vais dans un premier temps redonner la parole à Aïcha Bassal.

Mme BASSAL, Adjointe – Pour répondre à notre collègue, évidemment, l’évaluation du télétravail est prévue. C’est quelque chose qui a été mis en place. On peut évidemment saluer la mise en place du PCA et du travail à distance pendant la crise. Nous confirmons que nous avons aussi proposé trois semaines après la fin du confinement sur la question du télétravail avec notamment les organisations syndicales auxquelles vous faisiez référence. Et pour répondre à notre collègue sur la question du plan de continuité d’activité, dès que c’est possible, dès que les conditions permettent une reprise d’activité normale, c’est ce qui se fait dans la majorité des services aujourd’hui. S’agissant de la question de la protection de nos agents, nous y sommes également sensibles et nous mettons tout en œuvre pour que les agents qui travaillent aujourd’hui à la Ville de Nantes, mais aussi au CCAS, et, je le précise aussi, à Nantes Métropole, le fassent dans de bonnes conditions.

En ce qui concerne les EHPAD, j’aurai peut-être l’occasion... Je n’ai pas tous les éléments avec moi aujourd’hui pour pouvoir vous donner des détails, mais c’est quelque chose qui pourrait être fait dans une prochaine commission, si vous me le permettez, Madame la Maire.

Mme la MAIRE – Merci. Quelques mots pour finir sur ce point avant de mettre la délibération aux voix, d’abord pour saluer une nouvelle fois l’engagement des agents pendant cette période de la crise sanitaire. Vous aurez compris que cette délibération à la fois y fait référence et en même temps, dépasse ce sujet puisque y compris sur la question du télétravail, l’expérimentation préexistait au moment de la crise sanitaire. Je voudrais avoir un mot pour remercier les organisations syndicales, avec lesquelles nous avons eu, pendant cette période, notamment, des discussions nombreuses, intenses et régulières, associer évidemment à ces remerciements Elisabeth Lefranc pour avoir conduit ces questions de ressources humaines et ces questions de dialogue social pas simplement pendant la crise sanitaire, mais pendant les six ans du précédent mandat. Chacun mesure à quel point c’est une délégation aussi importante que complexe. En tout cas, il me semble que beaucoup de Nantaises et de Nantais ont pu avoir la démonstration, si cela était nécessaire, de l’importance et de la diversité des métiers du service public, à l’occasion de cette période compliquée.

Je vous propose de mettre cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l’unanimité.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 47, intitulé :

Dispositions relatives aux marchés publics – Fonctionnement et travaux – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Mes chers collègues, vous avez vécu jusqu’ici dans l’insouciance née de l’ignorance du Code des marchés publics, de ses accords-cadres mono-attributaires, multi-attributaires, de leurs marchés subséquents, de leurs bons de commande... Voilà que la délibération qui vient va vous permettre d’accéder à un prompt et, je l’espère, sincère repentir.

Nous allons donc brièvement décrire les mesures que nous vous proposons de prendre, d’abord pour des prestations de surveillance des équipements associatifs de la Ville de Nantes. Je passe sur le fait qu’il y a des multi-attributaires, des mono-attributaires... Nous n’allons pas entrer dans le détail, sinon, nous pouvons y passer la soirée.

Il y a également des missions d’assistance économique, technique et financière pour des opérations de gros entretien et de rénovation. Il s’agit là de groupements de commandes, qui sont très utilement constitués entre la Ville de Nantes, Nantes Métropole et le CCAS. Cela peut

IV – 80

concerner des compétences architecturales, des questions de fluides, d'économie de la construction, etc. Vous avez eu les lots en annexe de la délibération.

Nous avons aussi des missions de coordination de santé et de protection de la santé pour les travaux de bâtiment. Là encore, il y a des accords-cadres à bons de commande.

Et pour les missions de contrôle et d'assistance technique sur le patrimoine immobilier, puisque nous avons un patrimoine immobilier important à entretenir, nous profitons de la compétence d'entreprises spécialisées dans ces divers domaines, qui sont naturellement mises en concurrence, ainsi que celles qui assurent la maintenance des ascenseurs et autres appareils de levage ainsi que l'exploitation de télésurveillance, d'intervention et de maintenance d'installations de sûreté et de sécurité incendie.

Enfin, et c'est peut-être le plus significatif, il y a le troisième marché subséquent concernant l'accord-cadre mono-attributaire des activités périscolaires. Ce système permet chaque année de renégocier avec l'attributaire, en l'occurrence, Léo Lagrange, les volumes d'activité, la nature des activités et donc, les montants de rémunération qui y sont attachés, tout cela étant évidemment extrêmement encadré.

Il y a également l'extension de l'école primaire Françoise Dolto. On parle beaucoup des écoles de Nantes Nord aujourd'hui, et c'est très bien, puisque nous avons profité de ces travaux de restructuration d'anciens logements de fonction pour « choper » au passage 80 % supplémentaires de locaux associatifs devenus vacants, qui seront utilement affectés au personnel de l'école. Cela suppose quelques travaux supplémentaires, puisque cela change de catégorie réglementaire.

Nous avons également des groupements de commandes... Ne me demandez pas pourquoi il y a un groupement de commandes qui fait que nous traitons de l'école des Beaux-Arts de Nantes et que nous fournissons des gilets pare-balles. Je pense que cela n'a pas de rapport, mais en tout cas, c'est dans la même délibération. Je me ferai expliquer cela sur le plan technique une autre fois.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme la MAIRE – Une simple remarque avant d'entamer les quatre dernières délibérations, puisque nous venons d'achever les délibérations liées à la question du personnel municipal et donc, du fonctionnement de notre collectivité locale, pour partager simplement avec vous une première réaction à l'actualité et aux annonces du Premier ministre, au moment même où nous tenons séance. Nous allons attendre d'avoir l'ensemble des confirmations, mais je voudrais dire ici que lorsque l'on dit que dans le pays, on veut donner plus de place aux territoires, en toute logique, cela signifie plus de décentralisation et pas plus de déconcentration. J'attends donc, comme d'autres, de voir la totalité des propos du Premier ministre, mais à ce stade, ce que je peux dire, c'est que ces annonces ne sont pas en phase avec ce qui est, je crois, au-delà des différentes sensibilités politiques, une étape attendue. Plus de place pour la décentralisation, ce n'est pas plus de poids pour les préfetures, plus de doublons entre les conseils départementaux et les préfetures. Il ne me semblait pas que c'était ce que les élus locaux de tous bords et de toutes strates avaient émis comme analyses comme propositions à la sortie, à ce stade, de la crise du Covid. Attendons d'avoir l'ensemble des éléments, mais je voulais partager cela dans notre assemblée parce que je crois que si cela se confirmait, ce serait une occasion manquée pour une nouvelle étape de la décentralisation que nous appelons de nos vœux.

IV – 81

Revenons aux leviers que nous avons justement sur les territoires. Je vous propose de passer à la délibération 48 en donnant la parole à Ghislaine Rodriguez.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe, donne lecture du dossier n° 48, intitulé :

ACCOORD – Accueils de loisirs et séjours de vacances – Avenant n° 2 au contrat de délégation de service public – Approbation

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Merci, Madame la Maire. Chers collègues, il s'agit d'approuver les termes de l'avenant n° 2 au contrat de délégation de service public conclu avec l'association ACCOORD. C'est une délégation qui court du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021. Ce deuxième avenant permet d'arrêter le montant de la contribution financière de la Ville au titre du fonctionnement 2019 à 14 269 469 € et également, de le modifier pour tenir compte de l'amélioration du service rendu aux familles, en particulier :

- l'ouverture de nouveaux lieux d'accueil pour les enfants de 3 à 11 ans : trois sites ouverts le mercredi après-midi dans trois écoles et un site ouvert le mercredi toute la journée sur le site de Grandchamp des Fontaines ;
- la simplification du parcours d'inscription des familles, du fait du déploiement de l'inscription en ligne via la plateforme e-services de la Ville de Nantes ;
- la mise en place d'une activité en direction des adolescents sur la pointe est de Beaulieu.

Il est à noter également que l'impact de la crise sanitaire sur les activités de l'ACCOORD fera l'objet d'un avenant ultérieur.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture des dossiers n^{os} 49 et 50, intitulés :

Rapport des délégataires de service public 2019 – Information

Sociétés anonymes d'économie mixte, sociétés publiques locales – Rapports 2019 des administrateurs désignés par la Ville – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Mes chers collègues, l'exécution, la mise en œuvre des politiques publiques, des services offerts à la population, se fait sous différentes formes dans notre Ville et dans notre Métropole. Une forme souvent appliquée, à laquelle nous recourons beaucoup, est la délégation de service public. Naturellement, les délégataires de service public ont un devoir de rendre compte à l'assemblée délibérante de la collectivité qui les missionne de l'ensemble de leurs activités annuelles.

C'est pourquoi je ne saurais trop vous inciter, même si ça n'est pas la lecture de vacances vers laquelle on se dirigerait le plus spontanément, à parcourir, à lire, même, les rapports d'activité de nos délégataires de service public que sont l'ACCOORD, pour les accueils de loisirs et séjours de vacances, la Société nationale fourrière automobile, pour la gestion de la fourrière automobile, et, pour l'exploitation du Centre de loisirs du Petit Port, Nantes Métropole Gestion Équipements, qui me permet de faire le lien immédiatement avec la délibération 50.

Puisque dans le même esprit, nous sommes actionnaires d'un certain nombre de sociétés d'économie mixte qui assument des missions soit pour le compte de la Ville, soit pour le compte de la Métropole, comme la SEM Folle Journée, Nantes Métropole Aménagement, la Cité des congrès, Nantes Gestion Équipements, Nantes Métropole Gestion Services, le Voyage à Nantes, la SAMOA, la SELA, au niveau du département, toutes sociétés où la Ville de Nantes est actionnaire à un titre ou à un autre et qui, naturellement, doivent également rendre compte de leur activité auprès de leur actionnaire et notamment, de leur situation financière. Nous avons

IV – 82

donc également cette délibération n° 50 qui nous invite à prendre acte des informations données et à approuver formellement les rapports des administrateurs désignés par la Ville dans les différents organismes ainsi que de leur donner quitus entier et sans réserve sur les structures visées. Il s'agit évidemment de donner quitus, parfois, à des collègues qui ne font plus partie de notre assemblée, vu qu'il s'agit de la gestion 2019.

Mme la MAIRE – Pour le bon suivi de l'ensemble de l'assemblée, je rappelle que la délibération 49 était pour information. En revanche, nous avons à approuver la délibération 50 que Pascal Bolo vient de présenter dans la foulée.

Délibération 49 : Le Conseil prend acte de la présentation des rapports annuels d'activité.

Délibération 50 : Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme la MAIRE – Nous avons maintenant, pour information, mais vote sur la convention avec le Crédit municipal, la délibération numéro 51.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 51, intitulé :

Caisse de Crédit municipal de Nantes – Rapport d'activité 2019 – Information – Convention – Approbation

M. BOLO, Adjoint – En effet, le Crédit municipal n'est ni un délégataire ni une société d'économie mixte ni une SPL, mais un établissement public administratif de la Ville de Nantes dont la première mission est historiquement le prêt sur gages, qui reste une mission sociale tout à fait importante, puisque 9 300 prêts sur gages ont été octroyés en 2019 pour 7 M€. Je précise que 95 % à peu près de ces objets sont récupérés par leur propriétaire. Il s'agit donc bien d'un prêt sur objet, d'une avance de trésorerie qui est ensuite évidemment gratuite pour les premiers temps d'utilisation et ensuite, les gens viennent rembourser leur prêt et récupèrent l'objet, pour la plupart d'entre eux.

Mais c'est également un organisme qui accorde du microcrédit social accompagné, en lien avec des partenaires dont notamment, le CCAS de la Ville de Nantes. 619 microcrédits ont ainsi été distribués à des gens qui en avaient besoin. Des associations se sont aussi vu octroyer des prêts pour 2,4 M€ en 2019. C'est une activité en forte augmentation.

Des dons sont également effectués par des épargnants solidaires du Crédit municipal, puisque le Crédit municipal a aussi des produits d'épargne solidaire qui permettent aux épargnants d'affecter les intérêts qui, dans la période actuelle, sont assez faibles, parce que quand les intérêts sont très bas quand on emprunte, ils sont aussi très bas quand on épargne. Mais en tout cas, c'est une action en faveur de l'économie sociale et solidaire, qui est une des autres missions du Crédit municipal.

Vous avez les chiffres de ces résultats. Ils sont déficitaires en termes de résultat d'exploitation, et j'attire l'attention sur le fait qu'ils sont structurellement déficitaires, parce que lorsque l'on est un organisme financier avec des vocations sociales, on a besoin naturellement de plus d'ingénierie, notamment sur l'examen des prêts et sur l'accompagnement des personnes. Par conséquent, le Crédit municipal se trouve dans une situation où il est soumis aux mêmes réglementations que de grands groupes bancaires internationaux et pourtant, il a une action sociale tout à fait importante, à Nantes, mais également à Angers, à Tours et depuis peu, à Rennes, qui sont ses principales agences. Nous avons donc des choses à traiter sur le Crédit municipal, étant entendu que le Crédit municipal de Nantes s'est toujours autofinancé. Jamais il n'a de subventions de la Ville et en contrepartie, la Ville a toujours laissé au Crédit municipal la disposition de ses fonds propres, ce qui fait qu'aujourd'hui, nous avons et la capacité d'assumer des exercices déficitaires et la capacité d'activer ces fonds propres pour en faire des choses

IV – 83

favorables au développement social et solidaire dans la ville de Nantes et au-delà, auprès de toutes celles et tous ceux qui en ont besoin à un titre ou un autre.

Mme la MAIRE – Merci. Je vous invite, chers collègues, à prendre acte de la transmission du rapport et désormais, à voter sur la convention proposée avec le Crédit municipal.

Le Conseil prend acte du rapport et approuve la convention à l'unanimité.

Mme la MAIRE – Je donne la parole à Pascal Bolo pour la dernière délibération du conseil, qui vous est proposée pour information.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 52, intitulé :

Rapport 2019 du cocontractant de contrats de partenariat – Information

M. BOLO, Adjoint – Qu'est-ce qu'un cocontractant de contrat de partenariat ? Voilà un mot bien tordu pour désigner quelque chose dont vous avez sûrement entendu parler, qui s'appelle un partenariat public – privé, et un partenariat public – privé à la mode de ceux qui ont coûté fort cher à bien des collectivités, à l'État, quand il a voulu faire des prisons sur ce mode-là, à des collectivités quand elles ont voulu construire des choses que l'on appelle des « stades », mais j'ose à peine prononcer le mot...

En tout cas, il y a un partenariat public – privé, un seul, qui est tellement favorable à la collectivité que tous ses signataires nous ont dit que c'était la première et la dernière fois, c'est celui dont nous rendons compte dans cette délibération, qui a permis à la Ville de Nantes de disposer d'un gymnase pour un prix qui n'a pas d'équivalent dans l'histoire, puisqu'il a été largement financé par l'opération immobilière qui se situe au-dessus. Quand vous prenez le train pour Paris, si vous regardez bien, vous pouvez voir ce gymnase, de couleur orangée, à hauteur de Malakoff. C'est une très, très belle opération qui a été réalisée il y a déjà quelques années et qui fait que ce partenariat public – privé est tellement favorable qu'il n'y en aura probablement plus d'autres comme celui-là.

Mme la MAIRE – Merci. Y a-t-il des questions ou des demandes de précisions sur cette dernière délibération ?

Le Conseil prend acte.

Mme la MAIRE – Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Juste un mot, puisque vous l'avez dit, l'ordre du jour de notre conseil touche à sa fin et puisque vous l'avez dit aussi, nous sommes tous attachés, je crois, dans cette assemblée, à ce que ce mandat puisse commencer dans de bonnes conditions, pour vous redire qu'effectivement, nous avons parfois un peu tordu l'ordre du jour de ce conseil municipal pour vous remercier à nouveau de la suite favorable et des réponses que vous avez pu nous apporter, pas toutes, mais un certain nombre, dans le cadre des interrogations qui ont été les nôtres. Pour vous dire aussi que probablement, nous recommencerons, parce que nous pensons qu'il est important que puissent être portées au sein de cette instance l'ensemble des préoccupations des Nantais, et vous dire enfin que nous ne le ferons que dans un état d'esprit sincèrement tourné vers l'intérêt général et vers l'intérêt des Nantais.

Vous l'avez dit, l'abstention nous a tous interpellés, au cours de ces élections. Je crois vraiment qu'il faut que nous arrivions à faire en sorte les uns et les autres que ce Conseil municipal ne se résume pas à une chambre d'enregistrement, mais qu'il soit l'occasion de parler de tous les sujets qui touchent les Nantais au quotidien.

IV – 84

Enfin, je ne peux pas terminer ce conseil sans souligner un grand changement, que plusieurs des collègues de la majorité ont souligné, certains d'entre eux, certaines d'entre elles avec un peu malice, c'est que vous étiez Madame LE Maire lors du précédent mandat et que vous êtes manifestement devenue Madame LA Maire dans la bouche de vos collègues. Je crois que c'est une jolie et une heureuse évolution. Je voulais le souligner en terminant par cette phrase du dessinateur Jean-Marc Reiser, qui disait : « la femme qui veut être l'égale de l'homme manque cruellement d'ambition ». Merci à vous.

(Applaudissements)

Mme la MAIRE – Merci. Juste un mot pour revenir sur le premier point de votre intervention. Pour le deuxième, effectivement, dans une ville qui a l'ambition de faire de Nantes la première ville non sexiste à dix ans, cela fait partie des signes et des messages.

Sur le fond de votre intervention, deux choses : un point de désaccord et une proposition. Le point de désaccord, c'est quand nous vous dites : « nous devons amener dans l'ordre du jour des sujets qui préoccupent les Nantais ». Je pense que c'est davantage une maladresse de formule qu'un écart sur le fond, j'imagine, parce que je ne voudrais pas qu'on laisse à penser que lorsque Ghislaine Rodriguez parle d'éducation ou que Marlène Collineau parle de santé ou qu'Aymeric Seassau parle de culture, on ne parlerait pas de ce qui préoccupe les Nantaises et les Nantais. Je dis donc et j'affirme ici que les délibérations qui ont été présentées aujourd'hui, parce qu'elles concernent le quotidien des Nantais, parce qu'elles sont en phase avec les convictions qui sont les nôtres, parce qu'elles sont la traduction des engagements que nous avons pris devant les Nantaises et les Nantais, sont des sujets qui préoccupent les Nantaises et les Nantais.

En revanche, puisque nous avons constitué, lors du premier conseil municipal, un groupe qui a vocation à réfléchir sur le règlement intérieur, je ne suis pas, pour ma part, opposée à ce que ce groupe puisse réfléchir à ce qui, pour donner encore plus de vivacité et de dynamisme à notre assemblée, pourrait être imaginé pour traiter ce que l'on a parfois appelé, dans l'histoire, les « questions d'actualité ». Nous les avons arrêtées, les plus anciens ici s'en souviennent, parce que force était de constater qu'elles étaient devenues une forme d'exercice obligé, avec des questions écrites à l'avance, des réponses qui l'étaient tout autant, et que l'objectif de dynamisation n'était pas atteint. Je crois de mon côté qu'il ne serait pas inutile que collectivement, avec la diversité des groupes qui sont ici présents, nous nous disions : est-ce qu'il y a, à Nantes, une formule à inventer pour que les sujets d'actualité puissent avoir une place qui leur soit dédiée au sein du conseil municipal ? Cela éviterait la dimension désagréable adressée au rapporteur des délibérations, quand on n'intervient pas sur leur délibération, comme si leur sujet était un sujet mineur, et cela permettrait en revanche d'avoir un espace d'expression.

Je fais donc cette proposition à la totalité du groupe de travail qui a été désigné, je le rappelle, lors du premier conseil, pour travailler sur le règlement intérieur.

Chers collègues, je vous remercie chacune et chacun. Nous allons pouvoir lever notre conseil. Je vous souhaite une bonne continuation de journée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 50.